

Site Natura 2000
des **Boucles de Moisson,**
Guernes et forêt de Rosny

Annexes
Document d'objectifs Natura 2000
Juillet 2010

FR112012 - Directive oiseaux 2009/147/CE



Liste des annexes

| | |
|---|------------|
| Annexe 1 : Arrêté ministériel de création du site Natura 2000 | 2 |
| Annexe 2 : Formulaire standard de données..... | 3 |
| Annexe 3 : Liste des membres du comité de pilotage | 16 |
| Annexe 4 : Bibliographie | 17 |
| Annexe 5 : Glossaire | 22 |
| Annexe 6 : Liste des sigles | 27 |
| Annexe 7 : Comptes rendus des réunions des comités de pilotage | 29 |
| Annexe 8 : Méthode et résultats du diagnostic écologique..... | 38 |
| Annexe 9 : Liste des espèces d'oiseaux fréquentant la ZPS des Boucles de Moisson, de Guernes et Forêt de Rosny | 70 |
| Annexe 10 : Liste des espèces non nicheuses issues de captivité recensées dans la ZPS | 81 |
| Annexe 11 : Liste des personnes rencontrées dans le cadre de l'élaboration du DOCOB | 82 |
| Annexe 12 : Plaquette Natura 2000 | 85 |
| Annexe 13 : Panneaux Natura 2000 | 92 |
| Annexe 14 : lettre Natura 2000 | 95 |
| Annexe 15 : Revue de presse..... | 99 |
| Annexe 16 : Animations et opérations de communication réalisées pendant l'élaboration du DOCOB | 102 |
| Annexe 17: Liste des espèces autorisées pour les haies..... | 103 |
| Annexe 18: Liste des espèces autorisées pour les ripisylves | 104 |
| Annexe 19: Liste des espèces autorisées pour l'implantation d'une prairie..... | 105 |
| Annexe 20 : Liste des couverts autorisés pour le gel et les bandes enherbées..... | 106 |
| Annexe 21 : Liste des couverts autorisés pour les couverts d'intérêt avifaunistique | 107 |
| Annexe 22 : Liste des couverts autorisés pour la mesure en faveur de l'œdicnème criard..... | 107 |
| Annexe 23 : Contenu minimal du plan de gestion pastoral et liste des espèces à maîtriser pour maintenir le milieu ouvert | 108 |
| Annexe 24 : Liste des plantes invasives..... | 109 |
| Annexe 25 : Calcul de la rémunération de la mesure « Développement de bois sénescents » | 110 |

Annexe 1 : Arrêté ministériel de création du site Natura 2000

(Journal officiel du 27 avril 2006)

Arrêté du 25 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000
«Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny¹ » (zone de protection spéciale)

NOR : DEVNo650298A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment le II et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-2, R. 414-3, R. 414-5 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II (1^{er} alinéa) du code de l'environnement ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny » (zone de protection spéciale FR 112012) l'espace délimité sur les trois cartes au 1/25 000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département des Yvelines : Boissy-Mauvoisin, Bonnières-sur-Seine, Bréval, Follainville-Dennemont, Freneuse, Guernes, Jouy-Mauvoisin, Lommoye, Mantes-la-Jolie, Moisson, Mousseaux-sur-Seine, Méricourt, Perdreauxville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Saint-Martin-la-Garenne, La Villeneuve-en-Chevrie.

Art. 2. - La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture des Yvelines, à la direction régionale de l'environnement d'Île-de-France ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Art. 3. - Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 25 avril 2006.

Nelly Ollin

¹ Dans l'ensemble du document d'objectifs, le site Natura 2000 sera nommé de la manière suivante « Boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny » ce nom est plus approprié que le nom donné dans l'arrêté ministériel.

Annexe 2 : Formulaire standard de données

Source :

http://inpn.mnhn.fr/isb/servlet/NaturaServlet?action=Fsd&typeAction=1&pageReturn=fsdDescription.jsp&SIT_ECODE=FR112012

NB : Ce formulaire a été établi lors de la création du site Natura 2000 FR112012.
Les données n'ont pas été mises à jour.

| Identification du site | | | |
|--|-----------------------------------|---|-----------------------------------|
| Type : F (ZPS contenant une SIC.) | Code du site : FR112012 | Compilation : octobre 2005 | Mise à jour : mars 2006 |
| Responsable(s) | | | |
| DIREN Île-de-France / S.P.N. - I.E.G.B. - M.N.H.N. | | | |
| Appellation du site | | | |
| BOUCLES DE MOISSON, DE GUERNES ET DE ROSNY | | | |
| Indication du site et dates de désignation/classement | | | |
| Date site proposé éligible comme SIC : - | | Date site enregistré comme SIC : - | |
| Date de classement comme ZPS : avril 2006 | | Date de désignation du site comme ZSC : - | |
| Texte(s) de référence | | | |
| Arrêté du 25 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny (zone de protection spéciale) (NOR : DEVNo650298A) | | | |
| Localisation du site | | | |
| Coordonnées du centre : | | | |
| Longitude : 1°36'55"E | | Latitude : 49°1'10"N | |
| Superficie (ha) : 6028 | | Périmètre (km) : 0 | |
| Altitude (m) : | | | |
| Min : 10 | Max : 146 | Moyenne : 78 | |
| Région administrative : | | | |
| Code NUTS | Nom de la région | Pourcent. de couverture | |
| FR103 | Yvelines | 100 | |
| Régions biogéographiques : | | Carte de localisation : | |

| oAlpine XAtlantique oBoréale oContinentale oMacaronésienne o Méditerranéenne | |
|---|------------------|
| Relation avec d'autres sites Natura 2000 | |
| Code - Nom du site | Type de relation |
| FR1100797 - COTEAUX ET BOUCLES DE LA SEINE | K |
| Description du site | |
| Caractère général du site | |
| Classe d'habitats | % couvert |
| Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) | 17 |
| Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana | 10 |
| Pelouses sèches, Steppes | 2 |
| Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées | 5 |
| Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière) | 11 |
| Forêts caducifoliées | 33 |
| Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas) | 20 |
| Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) | 2 |
| TOTAL | 100 |
| Autres caractéristiques du site | |
| <p>Le site est situé au sein d'une zone de méandres de la Seine en aval de l'agglomération parisienne. La Seine constitue, sur ce secteur, une vallée alluvionnaire particulièrement large. Elle entaille au nord le plateau calcaire du Vexin français. Les boucles et les boisements attenants de fond de vallée (forêt de Rosny) constituent une entité écologique très favorable à l'avifaune.</p> | |
| Qualité et importance | |
| <p>Ces deux boucles de Seine revêtent une importance ornithologique primordiale en Île-de-France, déjà constatée par plusieurs classements et inventaires (ZNIEFF de type I et II, ZICO) et justifiant différentes protections juridiques.</p> <p>Elles comprennent à la fois de grands espaces boisés et des plans d'eau régulièrement égrenés le long du fleuve (Sandrancourt, Lavacourt, Freneuse) qui accueillent de nombreux oiseaux d'eau. On y observe des</p> | |

habitats rares (landes, zones steppiques), utilisés par les oiseaux non seulement en période de reproduction mais encore lors des passages prénuptiaux ou postnuptiaux. Le site revêt ainsi un grand intérêt en tant qu'étape migratoire pour l'Oedicnème criard (avec des effectifs s'élevant jusqu'à une centaine d'individus) ou l'Alouette lulu (jusqu'à 20 individus). Outre les espèces régulièrement observées sur le site et prises en compte dans les leaux de cette fiche, on peut aussi y contacter d'autres espèces remarquables plus occasionnelles (Milan noir, Busard des roseaux, Busard cendré, Autour des palombes, Bécassine sourde...). La présence de ces plans d'eau, parfois de grande superficie (base de loisir de Lavacourt) en font un dortoir hivernal et une zone d'hivernage d'importance régionale, usités par de nombreux laridés et anatidés.

Vulnérabilité

Les espaces boisés présents au sein de ce site bénéficient actuellement d'une gestion compatible avec les objectifs de préservation de l'avifaune.

Concernant les espaces ouverts, le risque majeur concerne la fermeture du milieu par un boisement spontané qui compromettra à terme la présence des espèces qui y sont associées. En tout état de cause et sous réserve de la prise en compte de réglementations déjà existantes (sites classés), l'exploitation des matériaux alluvionnaires reste envisageable à l'intérieur du périmètre de la ZPS dans la mesure où la remise en état des sites sera envisagée dans une vocation naturelle. Enfin, la gestion des berges de la Seine et des îles incluses dans le périmètre devra permettre le développement d'une végétation naturelle (roselières, ripisylve).

Désignation

-

Régime de propriété

-

Documentation

Site internet : www.corif.net

- Centre ornithologique Île-de-France (1968-2004) - LE PASSER. Collection complète,
- Centre ornithologique Île-de-France - Groupe local de basse Seine (1990-2002) - Synthèse des observations dans le Val de Basse Seine et le Vexin français. Collection complète
- Centre ornithologique Île-de-France (2001) - Suivit ornithologique des propriétés régionales de l'Agence des espaces verts. Programme 2001. Dactylographié. 138 p.
- Centre ornithologique Île-de-France (2003) Suivit ornithologique des propriétés régionales de l'Agence des espaces verts. Programme 2002. Dactylographié. 127 p.
- Centre ornithologique Île-de-France (2005) Suivit ornithologique des propriétés régionales de l'Agence des espaces verts. Le domaine régional de la boucle de Moisson. Dactylographié. 35 p.
- Centre ornithologique Île-de-France Parc naturel régional du Vexin français (2004) - Document d'objectif du site "coteaux et boucles de la Seine". 183 p.

**ESPÈCES MENTIONNÉES À L'ARTICLE 4 DE LA DIRECTIVE 79/409/CEE
ET FIGURANT À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE ET ÉVALUATION DU SITE POUR CELLES-CI**
OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

| CODE | NOM | POPULATION | | | | ÉVALUATION DU SITE | | | |
|------|------------------------------|------------------|-------------------|----------------------|-----------------------|---------------------------|--------------|-----------------|--------------|
| | | Résidente | Migr. Nidific. | Migr. Hivern. | Migr. Etape | Population | Conservation | Isolement | Globale |
| A229 | Alcedo atthis | | | 6-7 individu(s) | | D Non significative | | | |
| A133 | Burhinus oedicnemus | | 9-15 couple(s) | | 80-100 individu(s) | C 2%≥p>0% | B Bonne | C Non-isolée | B Bonne |
| A224 | Caprimulgus europaeus | | 7-10 couple(s) | | | D Non significative | | | |
| A197 | Chlidonias niger | | | | 1-11 individu(s) | D Non significative | | | |
| Ao82 | Circus cyaneus | | | | 4-7 individu(s) | D Non significative | | | |
| A238 | Dendrocopos medius | 3 couple(s) | | | | D Non significative | | | |
| A236 | Dryocopus martius | 5-6 couple(s) | | | | D Non significative | | | |
| A338 | Lanius collurio | | | | | D Non significative | | | |
| A246 | Lullula arborea | 2 couple(s) | 2 couple(s) | | | D Non significative | | | |
| Ao68 | Mergus albellus | | | 10-15 individu(s) | | C 2%≥p>0% | C Moyenne | C Non-isolée | C Moyenne |

| | | | | | | | | | |
|------|-------------------------------|--|------------------|--|---------------------|---------------------------|--|--|--|
| A094 | Pandion haliaetus | | | | 1-3 individu(s) | C 2%≥p>0% | | | |
| A072 | Pernis apivorus | | 4-8 couple(s) | | | D Non significative | | | |
| A151 | Philomachus pugnax | | | | 1-11 individu(s) | D Non significative | | | |
| A193 | Sterna hirundo | | 3-4 couple(s) | | 1-7 individu(s) | D Non significative | | | |
| A166 | Tringa glareola | | | | 1-2 individu(s) | D Non significative | | | |

OISEAUX migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

| CODE | NOM | POPULATION | | | | ÉVALUATION DU SITE | | | |
|------|-------------------------------|------------|-------------------|------------------|----------------|--------------------|--------------|-----------|---------|
| | | Résidente | Migr. Nidific. | Migr. Hivern. | Migr. Etape | Population | Conservation | Isolement | Globale |
| A086 | Accipiter nisus | Présente | Présente | | Présente | | | | |
| A168 | Actitis hypoleucos | | | | 7-16 | | | | |
| A056 | Anas clypeata | | 1 | 2-38 | | | | | |
| A052 | Anas crecca | | | 3-117 | | | | | |
| A050 | Anas penelope | | | 4-15 | | | | | |
| A051 | Anas strepera | | | 10-160 | | | | | |
| A028 | Ardea cinerea | | 15-30 | 20-50 | | | | | |
| A059 | Aythya ferina | | | 310-1330 | | | | | |

| | | | | | | | | | |
|------|----------------------------|----------|-------|-------------|----------|--|--|--|--|
| | | | | | | | | | |
| A061 | Aythya fuligula | | 1-5 | 150-450 | | | | | |
| A067 | Bucephala clangula | | | 4-9 | | | | | |
| A087 | Buteo buteo | Présente | 8-15 | Présente | Présente | | | | |
| A136 | Charadrius dubius | | 10-11 | | | | | | |
| A113 | Coturnix coturnix | | 1-3 | | | | | | |
| A036 | Cygnus olor | | 1-3 | | | | | | |
| A099 | Falco subbuteo | | 2-5 | | | | | | |
| A125 | Fulica atra | | 10 | 318-1561 | | | | | |
| A153 | Gallinago gallinago | | | 2-15 | 2-15 | | | | |
| A233 | Jynx torquilla | | 1-3 | | | | | | |
| A184 | Larus argentatus | | | 80-500 | 850 | | | | |
| A459 | Larus cachinnans | | | | 115-220 | | | | |
| A182 | Larus canus | | | 5-10 | | | | | |
| A183 | Larus fuscus | | | 6-30 | 40 | | | | |
| A179 | Larus ridibundus | | | 10000-20000 | | | | | |
| A070 | Mergus | | | 1-4 | | | | | |

| | | | | | | | | | |
|------|-------------------------------|--|------|---------|-------|--|--|--|--|
| | merganser | | | | | | | | |
| A017 | Phalacrocorax carbo | | | 200-600 | | | | | |
| A005 | Podiceps cristatus | | 2-13 | 260-440 | | | | | |
| A249 | Riparia riparia | | 250 | | | | | | |
| A004 | Tachybaptus ruficollis | | 1-4 | | 50-80 | | | | |
| A164 | Tringa nebularia | | | | 1-7 | | | | |
| A165 | Tringa ochropus | | | | 3-9 | | | | |
| A162 | Tringa totanus | | | | 2-8 | | | | |
| A142 | Vanellus vanellus | | 7-17 | | | | | | |

AUTRES ESPÈCES IMPORTANTES DE FLORE ET DE FAUNE
(B=Oiseaux, M=Mammifères, A=Amphibiens, R=Reptiles, F=Poissons, I=Invert ébrés, P=Plantes)

| GROUPE | NOM | POPULATION | MOTIVATION |
|---------------|---------------------------------------|-------------------|-----------------------------|
| Oiseaux | <i>Saxicola rubetra</i> | | Liste Rouge Nationale |
| Plantes | <i>Hypochoeris glabra</i> | | |
| Reptiles | <i>Vipera berus</i> | | |
| Invertebrés | <i>Cerambyx cerdo</i> | | |
| Invertebrés | <i>Cicindela hybrida</i> | | |
| Plantes | <i>Mibora minima</i> | | |
| Invertebrés | <i>Oecanthus pellucens</i> | | |
| Plantes | <i>Quercus pyrenaica</i> | | |
| Oiseaux | <i>Phylloscopus sibilatrix</i> | | Liste Rouge Nationale |
| Invertebrés | <i>Eremotes elongatus</i> | | |
| Oiseaux | <i>Columba oenas</i> | | Liste Rouge Nationale |
| Plantes | <i>Medicago falcata</i> | | |
| Oiseaux | <i>Athene noctua</i> | | Liste Rouge Nationale |
| Invertebrés | <i>Cassida margaritacea</i> | | |
| Oiseaux | <i>Picus viridis</i> | | Liste Rouge Nationale |
| Plantes | <i>Carex praecox</i> | | |
| Oiseaux | <i>Phoenicurus phoenicurus</i> | | Liste Rouge Nationale |
| Oiseaux | <i>Asio otus</i> | | Conventions internationales |
| Reptiles | <i>Lacerta agilis</i> | | |
| Plantes | <i>Melampyrum cristatum</i> | | |
| Plantes | <i>Linum tenuifolium</i> | | |

| | | | |
|-------------|---------------------------------|--|-----------------------|
| Invertébrés | Cassida sanguinolenta | | |
| Oiseaux | Saxicola torquata | | Liste Rouge Nationale |
| Reptiles | Coronella austriaca | | |
| Invertébrés | <i>Parabaptiste filicornis</i> | | |
| Invertébrés | Lemonia dumii | | |
| Plantes | Silene gallica | | |
| Oiseaux | Perdix perdix | | Liste Rouge Nationale |
| Plantes | Capsella rubella | | |
| Invertébrés | Grammoptera variegata | | |
| Invertébrés | Chrysolina sanguinolenta | | |
| Plantes | Carex caryophyllea | | |
| Plantes | Logfia minima | | |
| Invertébrés | Cassida stigmatica | | |
| Invertébrés | Anomala dubia | | |
| Invertébrés | Manta religiosa | | |
| Invertébrés | Scaphiderma metallicum | | |
| Plantes | Teucrium botrys | | |
| Plantes | Tuberaria guttata | | |
| Oiseaux | Muscicapa striata | | Liste Rouge Nationale |
| Invertébrés | Selatosomus cruciatus | | |
| Invertébrés | Platydemus violaceus | | |
| Invertébrés | Plebejus idas | | |
| Invertébrés | Pergesa porcellus | | |
| Invertébrés | Sciodrepanodes watsoni | | |
| Plantes | Sedum rubens | | |

| | | | |
|-------------|-------------------------------------|--|-----------------------|
| Oiseaux | <i>Streptopelia turtur</i> | | Liste Rouge Nationale |
| Oiseaux | <i>Upupa epops</i> | | Liste Rouge Nationale |
| Invertebrés | <i>Scolytus carpani</i> | | |
| Oiseaux | <i>Loxia curvirostra</i> | | Autres raisons |
| Reptiles | <i>Podarcis muralis</i> | | |
| Invertebrés | <i>Oedipodia caerulea</i> | | |
| Invertebrés | <i>Sermylassa halensis</i> | | |
| Invertebrés | <i>Anthaxia godeti</i> | | |
| Plantes | <i>Crassula tillaea</i> | | |
| Invertebrés | <i>Cymindis axillaris</i> | | |
| Reptiles | <i>Lacerta viridis</i> | | |
| Invertebrés | <i>Iphiclides podalirius</i> | | |
| Invertebrés | <i>Dicronychus cinereus</i> | | |
| Invertebrés | <i>Melanimon tibialis</i> | | |
| Invertebrés | <i>Eriogaster catax</i> | | |
| Invertebrés | <i>Cicindela campestris</i> | | |
| Invertebrés | <i>Agrilus olivicolor</i> | | |
| Oiseaux | <i>Alauda arvensis</i> | | Liste Rouge Nationale |
| Plantes | <i>Koeleria glauca</i> | | |
| Invertebrés | <i>Harpalus servus</i> | | |
| Invertebrés | <i>Aporia crataegi</i> | | |
| Plantes | <i>Cardamine impatiens</i> | | |
| Invertebrés | <i>Decticus verrucivorus</i> | | |
| Invertebrés | <i>Scaphium immaculatum</i> | | |
| Invertebrés | <i>Rhinocoris annulatus</i> | | |

| | | | |
|---------|-------------------------------|--|--|
| Plantes | <i>Jasione montana</i> | | |
| Plantes | <i>Ulmus laevis</i> | | |

| Type de protection aux niveaux national et régional | | | |
|---|-----------------------|------------|--|
| CODE | DESCRIPTION | % COUVERT. | |
| FR12 | SITE/MONUMENT INSCRIT | 75 | |
| FR13 | SITE/MONUMENT CLASSE | 20 | |
| FR15 | PARC NATUREL REGIONAL | 45 | |

| Relation avec d'autres sites protégés | | | |
|--|-----------------------|-----------------------|------------|
| désignés aux niveaux national ou régional: | | | |
| TYPE CODE | NOM DU SITE | TYPE DE CHEVAUCHEMENT | % COUVERT. |
| FR12 | Boucle de la Seine | Partiel | 5 |
| FR12 | Forêt de Rosny | Partiel | 25 |
| FR12 | Boucle de Guerne | Partiel | 45 |
| FR13 | Falaises de la Roche- | Partiel | 20 |

| | | | |
|------|---------------------------|---------|----|
| | Guyon et forêt de Moisson | | |
| FR15 | Vexin français | Partiel | 10 |

Impacts et activités généraux et proportion de la superficie du site affecté

IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE

| CODE | LIBELLÉ | INTENSITÉ | % DU SITE | INFLUENCE |
|------|--|-----------|-----------|-----------|
| 102 | fauche/coupe | Faible | 20 | Neutre |
| 160 | Gestion forestière | Moyenne | 30 | Négative |
| 220 | Pêche de loisirs | Faible | 50 | Neutre |
| 501 | sentier, chemin, piste cyclable | Faible | 50 | Négative |
| 600 | Equipements sportifs et de loisirs | Faible | 100 | Négative |
| 622 | randonnée, équitation et véhicules non motorisés | Faible | 50 | Neutre |
| 720 | Piétinement, surfréquentation | Faible | 50 | Négative |
| 853 | gestion des niveaux d'eau | Elevée | 100 | Négative |

IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS DU SITE

| CODE | LIBELLÉ | INTENSITÉ | % DU SITE | INFLUENCE |
|------|-------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| 401 | Zones urbanisées, habitat humain | - | 0 | - |
| 402 | Urbanisation continue | - | 0 | - |
| 410 | Zones industrielles ou commerciales | - | 0 | - |
| 502 | route, autoroute | - | 0 | - |
| 503 | voie ferrée, T.G.V. | - | 0 | - |
| 702 | pollution de l'air | - | 0 | - |
| 710 | Nuisances sonores | - | 0 | - |

Gestion du site

ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE

Agence des Espaces Verts de la Région d'Île-de-France Parc naturel régional du Vexin français

GESTION DU SITE ET PLANS

Un document d'objectif sera réalisé afin de déterminer les orientations de gestion du site. Celles-ci porteront notamment sur le maintien de milieu ouvert favorable à l'Ædicnème criard, à l'Engoulevent d'Europe et à l'Alouette lulu.

Annexe 3 : Liste des membres du comité de pilotage

Composition du comité de pilotage arrêté le 30 mai 2007, ARRETE B-07 00048 :

- Le Préfet des Yvelines ;
- Le Directeur régional de l'environnement d'Île-de-France ou son représentant ;
- Le Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Île-de-France ou son représentant ;
- Le Directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture des Yvelines ou son représentant ;
- Le Directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant ;
- Le Président du Conseil régional ou son représentant ;
- Le Président du Conseil général des Yvelines ou son représentant ;
- Les Maires des communes de Boissy-Mauvoisin, Bonnières-sur-Seine, Bréval, Follainville-Dennemont, Freneuse, Guernes, Jouy-Mauvoisin, Lommoye, Mantes-la-Jolie, Moisson, Mousseaux-sur-Seine, Méricourt, Perdreauville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Saint-Martin-la-Garenne, La Villeneuve-en-Chevrie, Vétheuil ou leurs représentants ;
- Le président du syndicat intercommunal du parc naturel régional du Vexin français
- Le Président de la Communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines ou son représentant ;
- Le Président de la Communauté de communes des Portes d'Île-de-France ou son représentant ;
- Le Président de l'Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France ;
- Le Directeur du conservatoire botanique national du Bassin parisien
- Le Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs d'Île-de-France ou son représentant ;
- Le Président du Syndicat départemental de la propriété agricole et rurale ou son représentant ;
- Le Président du Centre régional de la propriété forestière d'Île-de-France-Centre ou son représentant ;
- Le Président de la section Île-de-France de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction ou son représentant ;
- Le Président de la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France ou son représentant ;
- Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie des Yvelines ou son représentant ;
- Le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat des Yvelines ou son représentant ;
- Le Président de la Fédération des Yvelines pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant ;
- Le Président de la Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines ou son représentant ;
- Le Président du Comité départemental de la randonnée pédestre des Yvelines ou son représentant ;
- Le Président de l'association Yvelines Environnement ou son représentant ;
- Le Président du Centre ornithologique de la région d'Île-de-France ou son représentant
- Le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Île-de-France ou son représentant ;

Annexe 4 : Bibliographie

- AGENCE DES ESPACES VERTS & LAFARGE, 1999. *Espace écologique de la Boucle de Guernes*. Fiches pédagogiques.
- ARNABOLDI F. & LETOURNEAU C., 2000. *Le Pic mar Dendrocopos medius en forêt domaniale de Rambouillet (Yvelines) : historique, distribution, effectifs, densités*. Le Passer, vol. 37 : 32-50
- ARNAL G., 2002. *Domaine régional de Flicourt à Guernes (78). Bilan de 3 années d'inventaire phytosociologique de la collection des milieux botaniques*.
- ATELIER PEDAGOGIQUE REGIONAL DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DU PAYSAGE DE VERSAILLES, 2008. *Aménagements des bords de Seine entre Dennemont et Gommecourt. Phase 1 : diagnostic*.
- Autres références juridiques <http://www.natura2000.fr/>
- BAUDOIN G, 2007, suivi ornithologique des sites Lafarge de la boucle de Guernes, Lafarge Granulats Seine Nord, 21p
- BAUDOIN G, 2008, suivi ornithologique des sites Lafarge de la boucle de Guernes, Lafarge Granulats Seine Nord, 26p
- BAUDOIN G, 2007, suivi ornithologique des sites Lafarge de Freneuse-Moisson, Lafarge Granulats Seine Nord, 15p
- BAUDOIN G, 2008, suivi ornithologique des sites Lafarge de Freneuse-Moisson, Lafarge Granulats Seine Nord, 15p
- BIODIVERSITA & EXIT, 2009. *Domaine régional de la boucle de Moisson. Projet de classement en Réserve naturelle régionale. Etude de faisabilité*.
- BIOTOPE, 2002. *Inventaire botanique d'une ancienne carrière de la vallée de la Seine dans la boucle de Guernes*.
- BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2004. *Birds in Europe: populations estimates, trends and conservation status*. Cambridge, UK: BirdLife International, 374 p.
- BOUZENDORF F., 2005. *Recensement des Laridés hivernants en Île-de-France : hiver 2004-2005*. Le Passer, vol. 42 (1) : 20-25
- BROWN R., FERGUSON J., LAWRENCE M., LEES D. & CUISIN M., 1989. *Reconnaître les plumes, les traces et les indices des oiseaux*. Bordas, Paris, 232 p.
- BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES, 1974. *Carte géologique de la France au 1/50000 : Mantes-la-Jolie*. BRGM éditions, Orléans.
- BURGEAP 2006, *Etude du bassin d'alimentation des captages du champ captant de Saint-Martin-la-Garenne, Communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines (78), rapport définitif*, 69 pages
- CADIOU B., PONS J.M. & YESOU P., 2004. *Oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine (1960-2000)*. Biotope, Mèze, 217 p.
- CAILLIERE C., 2008. *Mesures de conservation de l'œdicnème criard (Burhinus oedicnemus) sur deux Zones de protection spéciale d'Île-de-France. Rapport de stage en vue de l'obtention du BTS A GPN spécialité gestion des espaces naturels, session 2007-2008*. CFPPA Brie-Comte-Robert, Agence des espaces verts de la région Île-de-France, 40 p. + annexes
- CALVET C., 1984. *Climatologie de la région parisienne*. Ministère des transports – Direction de la météorologie, Boulogne-Billancourt, 61 p.
- Circulaire DGFAR/SDEA/C2008-5026 du 26 mai 2008 relative aux mesures agroenvironnementales. <http://agriculture.gouv.fr/sections/publications/bulletin-officiel/2008/bo-n-22-du-30-05-08/circulaire-dgfarsdea/>
- Circulaire DNP/SDEN N°2004-1 du 5 octobre 2004 sur l'évaluation des incidences programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000. <http://www.natura2000.fr/IMG/pdf/circulaire05102004.incidences.n2000.pdf>
- Circulaire DNP/SDEN N°2007 N°1 DGFAR/SDER/C2007-5023 du 30 avril 2007 sur la charte Natura 2000. <http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/dgfarc20075023iz.pdf>
- Circulaire DNP/SDEN/DGFAR N°2007-3 du 21 novembre 2007 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R414-8 à 18 du code de l'environnement. <http://agriculture.gouv.fr/sections/publications/bulletin-officiel/2007/bo-n-48-du-30-11-07/circulaire5913/>
- Circulaire DNP/SDEN/N°2004 – 3 DGFAR/SDSTAR/C2004-5046 du 24 décembre 2004 relative à la

gestion des sites Natura 2000.

- http://www.bretagne.ecologie.gouv.fr/Patrimoine/nature/Nat200obret/cadre_juridique/PDF/circulaire_gestion_fiches.pdf
- Code de l'environnement - Chapitre IV : Conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages. <http://www.legifrance.gouv.fr/>
- COMITÉ FRANÇAIS DE L'UICN & MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, 2009. La Liste rouge des oiseaux nicheurs de métropole. In www.uicn.fr
- Commission européenne (2000). Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE). Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.
- COMOLET-TIRMAN J. & SENECAI D., 2001. Recensement de la Fauvette pitchou *Sylvia undata* dans le massif des Trois-Pignons. Bull. Ass. Natur. Vallée Loing, vol. 77 (1) : 7-12
- COMOLET-TIRMAN, 1997. Les oiseaux de la forêt de Fontainebleau. Bull. Ass. Natur. Vallée Loing, vol. 73 (3) : 12-22
- CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 1979. Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des Oiseaux sauvages (Directive "Oiseaux"). Journal Officiel des Communautés européennes du 25 avril 1979.
- CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN, 2003. Expertise botanique – Forêt Régionale de Rosny.
- CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN, 2005. Domaine régional de la boucle de Moisson (Yvelines). Expertise botanique et phytosociologique.
- CORIF, 2001. Suivi ornithologique des propriétés régionales de l'Agence des Espaces Verts. Forêt de Rosny-sur-Seine.
- CORIF, 2004. Suivi ornithologique des propriétés régionales de l'Agence des Espaces Verts. Le Domaine régional de la boucle de Moisson.
- CORIF, 2005. Domaine régional de l'Île de Saint-Martin-la-Garenne. Inventaire ornithologique.
- CORIF, 2009. Synthèse ornithologique de la ZPS « Boucles de Moisson, de Guernes et Forêt de Rosny » (2004 à 2008).
- CORIF. Le Passer, collection.
- COSSU D., 1984. Nidification du Milan noir en Bassée. Bull. Ass. Natur. Vallée Loing, vol. 60 (1) : 47.
- CRAMP S. et al. (eds.), 1977-1994. Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa: The Birds of the Western Palearctic, 9 volumes. Oxford University Press, Oxford.
- CSRPN & DIREN ÎLE-DE-FRANCE, 2002. Guide méthodologique pour la création de ZNIEFF en Île-de-France. DIREN Île-de-France, Cachan, 207 p.
- DEBOUT G. (coordinateur), 2009. Atlas des oiseaux nicheurs de Normandie. 2003-2005. Le Cormoran, 17 (1-2) : 448 p.
- DEJONGHE J.F. (coord.), 1984. Étude biologique des plans d'eau retenus pour un aménagement possible en base de loisirs en région Île-de-France. École normale supérieure, Laboratoire de zoologie.
- DEMETZ J.-P. & PERTHUISOT N., 2002. Plan simple de gestion. Forêt de Moisson.
- Directives européennes « Oiseaux sauvages » 79/409 du 2 avril 1979 et « Habitats, faune, flore » 92/43 du 21 mai 1992 : <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/s15006.htm>
- DIREN PACA, 2007. Inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales et animales dans les sites Natura 2000 de la région Provence – Alpes – Côte-d'Azur. Cahier des charges pour les inventaires biologiques.
- DUBOIS P. J., LE MARECHAL P., OLIOSSO G. & YESOU P., 2000. Inventaire des oiseaux de France – Avifaune de la France métropolitaine. Ed. Nathan, Paris, pp. 137-138
- DUBOIS P. J., LE MARECHAL P., OLIOSSO G. & YESOU P., 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Paris, 559 p.
- ECOSPHERE & BAUDOIN G., 1999. Bilan écologique du parc de Guernes 3 ans après les travaux.
- ECOSPHERE, 1988. Bilan écologique et propositions d'aménagement des sablières de la boucle de Moisson.
- ECOSPHERE, 1994a. Domaine régional de Moisson. Expertise écologique et propositions de gestion.
- ECOSPHERE, 1994b. Étude écologique du bois de Freneuse. Valeur comparative des espaces naturels dans le cadre du nord de la boucle de Moisson.
- ECOSPHERE, 1995. Étude préalable à la création d'une réserve naturelle – Coteaux de La Roche-Guyon.

- ECOSPHERE, 1996. Projet de canalisation de transport de gaz Cuvilly – Fontenay – Mauvoisin sur le territoire du Parc naturel régional du Vexin Français. Etude d'Impact écologique.
- ECOSPHERE, 2004. *Demande d'extension de carrière alluvionnaire – Etude d'impact écologique – Communes de Freneuse et de Moisson (78)*.
- ECOSPHERE, 2007. *Liste des Oiseaux nicheurs d'Île-de-France et statut de rareté* - Document interne actualisé.
- FERGUSON-LEES J. & CHRISTIE D., 2001. *Raptors of the world*. Helm, London, 320 p.
- FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P. & MAURIN H., 1997. *Statut de la faune de France métropolitaine : statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques*. M.N.H.N. / I.E.G.B. - Service du Patrimoine Naturel / R.N.F. / Ministère de l'Environnement, Paris, 225 p.
- GEROUDET P., 1978. *Grands Echassiers, Gallinacés et Râles d'Europe*. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel-Paris, 429 p.
- GEROUDET P., 1979. *Les Rapaces diurnes et nocturnes d'Europe*. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel-Paris, 426 p.
- GEROUDET P., 1980. *Les Passereaux*. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel-Paris, 3 tomes.
- GEROUDET P., 1982. *Les Palmipèdes*. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel-Paris, 284p.
- GEROUDET P., 1982. *Limicoles, Gangas et Pigeons d'Europe*. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel-Paris, 2 tomes.
- GOUTNER V., 1986. *Distribution, status and conservation of the Mediterranean Gull Larus melanocephalus in Greece*. In : Monbailliu X., editor. *Mediterranean marine avifauna population studies and conservation*. Berlin, Springer :431-447.
- GROUPE ORNITHOLOGIQUE NORMAND, 1989. *Atlas des oiseaux nicheurs de Normandie et des îles Anglo-Normandes*. Le Cormoran, 7 : 247 p.
- HAGEMEIJER E.J.M. & BLAIR M.J. (Editors), 1997. *The EBCC atlas of European breeding birds: their distribution and abundance*. T & A D Poyser, London, 903 p.
- HARRIS A., 2006. *Roosting behaviour of wintering Eurasian Bitterns in the Lee Valley*. *British Birds* 99 (4).
- IAURIF 2008, *Amélioration de la desserte des bases de loisirs*, 109 pages
- IBORRA O., 2004. *Bondrée apivore*. In Thiollay J.M. & Bretagnolle V. *Rapaces nicheurs de France – Distribution, effectifs et conservation*. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel-Paris : 28-31.
- IN SITU, 2007. *Patrimoine géologique des domaines régionaux de Rosny, Moisson et La Roche-Guyon*.
- INSTITUT D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE, 1983. *Les gisements de sables et graviers alluvionnaires du département des Yvelines. Ressources, besoins, contraintes*.
- INSTITUT D'ÉCOLOGIE APPLIQUÉE, 1995. *Etude biologique d'un site d'extension de carrière à Freneuse (78)*.
- KOVACS J.-C. & SIBLET J.-P., 1998. *Les oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial en Île-de-France*. *Le Passer*, Vol. 35, juillet-décembre 1998 (1999) : 107-117.
- Lafarge, AEV 2000, *Espace écologique de la boucle de Guernes*
- LE MARECHAL P. & LESAFFRE G., 2000. *Les Oiseaux d'Île-de-France – L'Avifaune de Paris et de sa région*. Delachaux et Niestlé, Paris : 343 pp.
- LE MARECHAL P., 1993. *Évolution des populations de Laridés (des genres Larus et Rissa) en Île-de-France entre 1976 et 1992 et Notes complémentaires*. *Le Passer* 30 : 90-112 + notes complémentaires (juin 1993), p.113.
- LEFRANC N., 1999. *Pie-grièche écorcheur*. In Rocamora G. & Yeatman-Berthelot D. *Oiseaux menacés et à surveiller en France*. Société d'Études Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 320-321.
- LERY R. & MALVAUD F., 2005. *Inventaire des oiseaux de Haute-Normandie*. Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie, Rouen, 484 p.
- LIBOIS R. & HALLET-LIBOIS C., 1999. *Martin-pêcheur d'Europe*. In Rocamora G. & Yeatman-Berthelot D., 1999. *Oiseaux menacés et à surveiller en France*. Société d'Études Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 408-409.
- LUSTRAT J.-M., 2005. *Premiers cas de nidification du Balbuzard pêcheur (Pandion haliaetus) en Île-de-France*. *Bull. Ass. Natur. Vallée Loing*, vol. 81 (4) : 160-164.
- MALVAUD F., 1999. *Cédicnème criard*. In Rocamora G. & Yeatman-Berthelot D. *Oiseaux menacés et à*

surveiller en France. Société d'Études Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 290-291.

- MAURIN H. & KEITH P. (dir.), 1994. Inventaire de la Faune menacée en France, Le Livre Rouge.
- MELKI F./Biotopie (2007). Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000. Ministère de l'écologie et du développement durable, 104 pages.
- MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, 2007. Arrêté du 3 mai 2007 modifiant l'arrêté du 17 avril 1981 modifié fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire. Journal Officiel de la République Française du 16 mai 2007.
- MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTROM D. & GRANT P.-J., 1999. Le guide ornitho. Delachaux & Niestlé, Paris, 400 p.
- OFFICE DE GENIE ECOLOGIQUE, 2008. *Compléments d'expertises faune, flore, milieux naturels et étude d'incidence Natura 2000 pour le projet d'une usine d'eau potable dans la commune de Saint-Martin-la-Garenne (78)*.
- OFFICE NATIONAL DES FORETS, 2000. *Forêt régionale de Rosny. Premier aménagement forestier (2001 – 2012)*.
- OFFICE NATIONAL DES FORETS, 2006a. *Domaine régional de la Boucle de Moisson (78). Inventaires et projet de plan de gestion*.
- OFFICE NATIONAL DES FORETS, 2006b. *Massif de Fontainebleau. Document d'objectifs Natura 2000*.
- OPIE, 2001. *Inventaire entomologique 2000 des boucles de la Seine*.
- PNR DU VEXIN FRANÇAIS, 2007. *Document d'objectifs du site « Coteaux et boucles de la Seine »*.
- ROCAMORA G. & THAURONT M., 1992. *Inventaire français des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux sauvages dans la Communauté européenne*. CIPO-Ecosphère-LPO, Ministère de l'Environnement-DNP.
- ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D., 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 560 p.
- ROCAMORA, G. et al. (1994). *Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France*. Ministère de l'Environnement, Birdlife International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 1994, 339 pages.
- ROQUE J., 2003. *Référentiel régional pédologique de l'Île-de-France à 1/250 000. Régions naturelles, pédopaysages et sols*. INRA, Paris, 244 p.
- ROQUE J., 2003. *Référentiel régional pédologique de l'Île-de-France à 1/250 000. Régions naturelles, pédopaysages et sols*. INRA, Paris, 244 p.
- ROY E. & SENECALE D., 2003. *Découverte d'une population de Fauvettes pitchous Sylvia undata en Forêt de Sénart (Essonne)*. Le Passer, vol. 40 (2) : 92-94
- SCHWOEHRER, C. et TERRAZ, L. (2007) - Ghid metodologic pentru l'évaluation de la mise en œuvre planurilor de management pentru siturile Natura 2000. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 15 pages.
- SENECALE D., 2000. *Recensement de l'Alouette lulu dans le massif de Fontainebleau*. Bull. Ass. Natur. Vallée Loing, vol. 76 (2) : 84-86
- SET ENVIRONNEMENT, octobre 2006, Réalisation d'une usine de traitement d'eau potable, commune de Saint-Martin-la-Garenne, Etude d'impact valant document d'incidence au titre du code de l'environnement, 159 pages
- SINNASSAMY J.-M. & MAUCHAMP A., 2001. *Roselières, gestion fonctionnelle et patrimoniale*. Atelier Technique des Espaces Naturels, 96 p.
- SOUHEIL H., BOIVIN D., DOUILLET R., et al, 2009. *Guide méthodologique d'élaboration des Documents d'objectifs Natura 2000*. Atelier Technique des Espaces Naturels. 121p
- TERRAZ, L. et al (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.
- THIOLLAY J.M. & BRETAGNOLLE V., 2004. *Rapaces nicheurs de France – Distribution, effectifs et conservation*. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel-Paris, 176 p.
- VALENTIN-SMITH, G. et al. (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.
- VANSTEENWEGEN C., 1998. *L'Histoire des oiseaux de France, Suisse et Belgique. L'évolution des*

populations, le statut des espèces. Delachaux et Niestlé, Lausanne, Paris, 336 p.

- VANSTEENWEGEN C., 1998. *L'Histoire des oiseaux de France, Suisse et Belgique. L'évolution des populations, le statut des espèces*. Delachaux et Niestlé, Lausanne, Paris, 336 p.
- VEOLIA, 2006. *Usine de traitement et de pompage de Saint-Martin-la-Garenne. Avant projet sommaire*.
- WETLANDS INTERNATIONAL, 2002. *Waterbird Population Estimates – Third Edition*. Wetlands International Global Series n° 12, Wageningen, Netherlands.
- WHITE G., PURPS J. & ALSBURY S., 2006. *The Bittern in Europe: a guide to species and habitat management*. RSPB, Sandy 186 p.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1994. *Nouvel atlas des Oiseaux nicheurs de France*. Société d'Études Ornithologiques de France, Secrétariat de la Faune et de la Flore du Muséum National d'Histoire Naturelle, 770 p.
- YEATMAN-BERTHELOT D., 1991. *Atlas des Oiseaux de France en hiver*. Société Ornithologique de France, Secrétariat de la Faune et de la Flore du Muséum National d'Histoire Naturelle, 575 p.

Annexe 5 : Glossaire

Aire de distribution

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Batillage

Déferlement des vagues produites par le sillage d'un bateau contre les berges.

Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Contrats Natura 2000

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en oeuvre des

réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

Direction régionale de l'environnement (DIREN)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en œuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

Dynamique de la végétation

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Document d'objectifs (Docob)

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée :

- soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,
- soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.
- soit à l'annexe I de la Directive « Oiseaux »

Espèce d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe.

Espèce migratrice régulière d'oiseaux

Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

Études et notices d'impact

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Géomorphologie

Science qui s'occupe du relief terrestre

Granulats

Le terme granulat réunit sous cette appellation une gamme de produits constitués par un ensemble de grains minéraux (inertes) de dimensions comprises entre 0 et 125mm, destinés notamment à la confection des mortiers, des bétons hydrauliques, des couches de fondation, de base, de liaison, et de roulement des chaussées et des ballasts, gravillons de soufflage et assises pour voies ferrées. Le granulat est le bien naturel le plus consommé après l'eau.

Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel ou semi-naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Intrant

En agriculture, on appelle « intrants » les différents produits apportés aux terres et aux cultures, ce terme comprend :

les engrais les amendements (éléments améliorants les propriétés physiques et chimiques du sol, tels que le sable, la tourbe, la chaux...) les produits phytosanitaires, les activateurs ou retardateurs de croissance etc...

Mesures agri-environnementales

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Structure porteuse

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Opérateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Ornithologie

La partie de la zoologie qui s'intéresse aux oiseaux

Périmètre régional d'intervention foncière

Le PRIF est un secteur classé naturel ou agricole dans les documents d'urbanisme, délimité et voté par les conseils municipaux concernés, le conseil d'administration de l'AEV puis par le conseil régional d'Ile-de-France, au sein duquel l'Agence est autorisée à acquérir des espaces naturels, à l'amiable, par voie de préemption, ou, dans certains cas, par expropriation.

Pédologie

Etude des sols (caractéristiques physiques, chimiques et biologiques...)

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, pannonique, steppique et littoraux de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Ripisylve

La forêt riveraine, rivulaire ou ripisylve (étymologiquement du latin ripa, « rive » et sylva, « forêt ») est l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau, la notion de rive désignant l'étendue du lit majeur du cours d'eau non submergée à l'étiage.

Les ripisylves sont généralement des formations linéaires étalées le long de petits cours d'eau, sur une largeur de 25 à 30 mètres, ou moins (Si la végétation s'étend sur une largeur de terrain inondable plus importante, on parlera plutôt de forêt alluviale ou forêt inondable ou inondée).

Ripuaire :

Qui a rapport aux rives, végétation ripuaire = végétation des berges ou des rives.

Sites d'importance communautaire (SIC)

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats" (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Thermophile

Qui aime la chaleur

Xérophile :

Se dit de milieux pauvres en eau ou d'espèces inféodées aux milieux secs.

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

Annexe 6 : Liste des sigles

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
ACCA : Association communale de chasse agréée
AESN : Agence de l'eau Seine-Normandie
AEV : Agence des espaces verts
AFTRP : Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne
ADASEA : Association ou Organisme Départemental pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
ATEN : Atelier technique des espaces naturels
BCAE : Bonnes conditions agro-environnementales
BPAL : base régionale de plein air et de loisirs
CA : Chambre d'agriculture
CBNBP : Conservatoire botanique national du bassin parisien
CC : Communauté de communes
CG : Conseil général
CAMY : Communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CORIF : Centre Ornithologique de la région Île-de-France
CR : Conseil régional CRIF : Conseil régional d'Île-de-France
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DCE : Directive cadre sur l'eau
DDEA : Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
DDT : Direction départementale des territoires
DIREN : Direction régionale de l'environnement (ex-DRAE)
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DPF : Domaine public fluvial
DRIAAF : Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France
ENS : Espace naturel sensible
EPAMSA : Etablissement public d'aménagement du Mantois Seine-Aval
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
ETP : Equivalent temps plein
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FICEVY : Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines
FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
GABIF : Groupement des agriculteurs biologiques d'Île-de-France
GIC : Groupement d'intérêt cynégétique
INRA : Institut national de la recherche agronomique
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAE : Mesures agro-environnementales
MAET : Mesures agro-environnementales territorialisées
MAP : Ministère de l'agriculture et de la pêche
MEEDDM : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
OIN : Opération d'intérêt national
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
OPIE : Office pour les insectes et leur environnement
ORF : Orientations régionales forestières
PAC : Politique agricole commune
PAEN : Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PDRH : Plan de développement rural hexagonal
PEFC : Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes)
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
PNR : Parc naturel régional, PNRVF : Parc naturel régional du Vexin français
POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)
PPR : Plan de prévention des risques
PRAIRIE : Programme Régional Agricole d'Initiative pour le Respect et l'Intégration de l'Environnement
PREVAIR : Programme Régional pour l'Environnement, la Valorisation Agricole et l'Initiative Rurale
PRIF : Périmètre régional d'intervention foncière
PRIMHEUR : programme Régional pour l'Initiative en Maraîchage et Horticulture dans les Espaces Urbanisés et Ruraux
PVE : Plan végétal pour l'environnement
PSG : Plan simple de gestion
Qx : Quintaux
RN : Réserve naturelle
RNN : Réserve naturelle nationale
RNR : Réserve naturelle régionale
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SAU : Surface agricole utile
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDRIF : Schéma directeur de la région Île-de-France
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
SMSO : Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise
SNS : Service de navigation de la Seine
SRGS : schéma régional de gestion sylvicole
SRU : loi Solidarité et renouvellement urbain
UE : Union européenne
UGB : Unité gros bétail
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
UTH : Unité de travail humain
VNF : Voies navigables de France
ZAP : Zones agricoles protégées
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

Annexe 7 : Comptes rendus des réunions des comités de pilotage**Compte-rendu du comité de pilotage du site Natura 2000 des Boucles de Moisson, de Guernes et Forêt de Rosny du 1 juillet 2008 à la Mairie de Rosny-sur-Seine****Etaient présents :**

| Prénom | Nom | Organisme |
|---------------|-------------------|---|
| Alain | BERTRAND | Maire de Jouy-Mauvoisin |
| André | JEZEQUEL | Mairie de Méricourt |
| Maurice | BOUDET | Maire de Rolleboise |
| Pierre | ROUX | Adjoint au Maire de Saint-Martin-la-Garenne |
| Françoise | DESCAMPS-CROSNIER | Maire de Rosny-sur-Seine |
| Joël | JOLIVEL | Mairie de Rosny-sur-Seine |
| Didier | JOUY | Maire de Freneuse |
| Daniel | GOURIOU | Maire de Moisson |
| Robert | BLIARD | Adjoint au Maire de Guernes |
| Didier | ROBELUS | Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines |
| Sophie | COSTE | DIREN |
| Olivier | PATRIMONIO | DIREN |
| Jonathan | DION | DDEA 78 |
| Fabrice | CANDIA | DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement |
| Pierre | BIEUZEN | EPAMSA : Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval |
| Camille | LARQUET | EPAMSA : Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval |
| Nadia | VARGAS | Conseil Régional d'Île-de-France, Direction de l'Environnement et du cadre de vie |
| Arnaud | TOSITTI | Agence des Espaces Verts |
| Benoît | LELAURE | Agence des Espaces Verts |

| Prénom | Nom | Organisme |
|---------------|--------------|---|
| Nicolas | BOULARD | Agence des Espaces Verts |
| Nicolas | PROU | Agence des Espaces Verts |
| Gérard | LAMBERT | Directeur de la Base de loisirs de Moisson-Mousseaux |
| Jean-Pierre | THAUVIN | Représentant du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Île-de-France |
| Hervé | CHIAVERINI | Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction |
| Jean-Baptiste | ARTRU | Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction |
| Yvan | SIONNEAU | Conseil Général des Yvelines |
| Alain | RIBOT | Représentant à la Chambre Interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France |
| Etienne | de MAGNITOT | Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs d'Île-de-France |
| Françoise | ROUX | Parc naturel régional du Vexin Français |
| Marine | FONT | Parc naturel régional du Vexin Français |
| Emeline | LANGLET | LPO - LIGUE PROTECTRICE DES OISEAUX – Antenne Île-de-France |
| Jean-Pierre | LAIR | CORIF : Centre Ornithologique de la Région Île-de-France |
| Georges | JARDIN | CORIF : Centre Ornithologique de la Région Île-de-France |
| André | REY | Vice-Président d'Yvelines Environnement |
| Olivier | JUPILLE | CBNBP : Conservatoire Botanique du Bassin Parisien |
| Daniel | VAUGELADE | Président de l'Union pour la Protection de la Boucle de Moisson et de ses Habitants |
| Maurice | GRAND-CHAVIN | Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Yvelines |

Etaient excusés :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur Hubert JEAN, Maire de BOISSY MAUVOISIN
- Monsieur Michel VIALAY, Maire de Mantes-la-Jolie
- Madame Suzanne BIEUVILLE, Maire de PERDREAUVILLE
- Monsieur Jean-Marc POMMIER, Maire de BONNIERES-SUR-SEINE
- Monsieur Alain PEZZALI, Maire de LA VILLENEUVE EN CHEVRIE
- Madame Antoinette SAULE, Maire de LOMMOYE
- Monsieur Gérard OURS, Maire de MOUSSEAUX-SUR-SEINE
- Monsieur Samuel BOUREILLE, Maire de FOLLAINVILLE DENNEMONT
- Madame Jeannette CHANTEPIE, Maire de BREVAL
- Madame Dominique HERPIN POULENAT, Maire de VETHEUIL
- Monsieur le Président de la Fédération des Yvelines pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- Monsieur le Président de la Fédération Interdépartementale des Chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines
- Monsieur le Président de la Communauté de communes des portes de l'Île-de-France
- Monsieur le Directeur Agence de l'Eau Seine Normandie
- Monsieur Gérard ARNAL expert Botanique
- Monsieur le Président Syndicat interdépartemental de la propriété privée rurale de l'Île-de-France
- Monsieur le Président Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Compte rendu de la réunion

Sous la présidence de la Région Ile-de France, représentée par Madame Descamps-Crosnier, conseillère régionale et Maire de Rosny-sur-Seine, le comité de pilotage du site Natura 2000 « Boucles de Moisson, de Guernes et Forêt de Rosny » est ouvert.

Madame Descamps-Crosnier salue l'ensemble des participants et propose un rapide tour de table. Celui-ci est l'occasion de rappeler que l'Agence des Espaces Verts, en tant qu'opérateur, a effectué le recrutement d'un chargé de mission, Benoît Lelaure, qui appuiera techniquement et administrativement le comité de pilotage dans sa mission de réalisation du Document d'Objectifs (DOCOB).

Madame Descamps-Crosnier lance la présentation de la réunion et explique que celle-ci va être structurée en 4 parties :

- Une introduction sur l'histoire géologique et l'histoire des paysages du site
- Une explication de ce qu'est Natura 2000 et de sa mise en œuvre en France
- Une description des principales caractéristiques de la Zone de Protection Spéciale
- Un échange entre les différents membres du comité de pilotage

1- Un patrimoine naturel exceptionnel hérité des interactions entre l'homme et son environnement

En introduction, Benoît LELAURE présente rapidement les grands événements géologiques qui ont conduit à la création du Bassin Parisien et de son réseau hydrographique. Les terrasses alluviales témoignent de ce passé pendant lequel la Seine a creusé son cours sinueux dans le calcaire.

Puis l'utilisation des milieux par l'homme au cours des siècles précédents est brièvement retracée. Viticulture, maraîchage, élevage, céréaliculture se sont succédés provoquant des évolutions fortes des paysages.

Pour conclure Benoît LELAURE insiste sur le fait que la mosaïque de milieux caractérisant ce territoire est propice à une forte diversité biologique, notamment pour l'avifaune. Ces aspects valent au site d'être reconnu à l'échelle nationale (PNR, site classé...) et au niveau européen par le biais de Natura 2000.

2- Présentation de la démarche Natura 2000

Après avoir rappelé l'historique de la naissance de Natura 2000 et les deux directives européennes qui régissent ce concept, François Descamps-Crosnier développe comment la démarche Natura 2000 va être mise en œuvre en France. L'organisation des acteurs est détaillée, elle s'articule autour d'un comité de pilotage, composé des acteurs du territoire, chargé de mener le projet et d'un opérateur local (l'Agence des espaces verts) cheville ouvrière responsable de l'appui technique et administratif du comité. Le choix de la France de mettre les collectivités territoriales au cœur de ce projet est mis en avant. L'objectif du programme est de préserver et de valoriser le patrimoine naturel tout en tenant compte des activités socio-économiques. La présidente insiste sur le fait qu'il s'agit bien d'une démarche volontaire et contractuelle s'appuyant sur deux outils, une charte et des contrats, à destination des propriétaires et de leurs ayants droit. Les signataires de la Charte et/ou des contrats s'engagent à mettre en œuvre sur leurs parcelles une gestion favorable à la biodiversité telle que décrite dans le document d'objectifs. En contrepartie, ils peuvent bénéficier d'avantages financiers (rémunération et/ou une exonération de la taxe sur le foncier non bâti).

Benoît Lelaure expose quel va être le planning de travail des années à venir. Trois grandes étapes vont être suivies :

- La réalisation d'un diagnostic biologique (délégué à un Bureau d'étude au terme d'un appel d'offre) et d'un diagnostic socio-économique (réalisé par l'AEV) vont constituer la première phase du travail et se dérouler jusqu'au mois d'août 2009.
- La définition des espèces prioritaires et des enjeux de conservation sera déterminée en croisant les données récoltées lors des diagnostics.
- Enfin le travail se terminera par l'élaboration de mesures de gestion qui seront formalisées dans un document final appelé document d'objectifs.

L'objectif affiché est de terminer la rédaction du DOCOB pour début 2010.

3- Les caractéristiques principales du site Natura 2000

Le site des Boucles de Moisson, de Guernes et la Forêt de Rosny a été comparé aux autres sites Natura 2000 d'Île-de-France (taille, population etc...). Ce site est original car il concentre sur un espace réduit des habitats remarquables et variés, notamment des landes et des pelouses sèches. Ces milieux sont fréquentés par au moins 8 espèces inscrites à l'annexe 1 de la directive oiseaux. Le site revêt notamment une importance régionale pour les populations d'Œdicnème criard qu'il abrite. Benoît Lelaure a décrit ces espèces ainsi que leur biologie. Puis, Mme Descamps-Crosnier a présenté les grands enjeux qui vont conditionner l'avenir de ce territoire (OIN, projets de carrière etc.).

4- Echanges

Une fois la présentation terminée, Mme Descamps-Crosnier propose que chacun s'exprime librement et pose des questions.

Q : M. Didier Jouy, maire de Freneuse, s'interroge sur le remboursement de la taxe sur le foncier non bâti pour les communes.

R : Nicolas Boulard (AEV) et Jonathan Dion (DDEA), lui répondent que l'Etat rembourse aux communes le manque à gagner provoqué par l'exonération

Q : Didier Jouy demande si le dispositif des aides agro-environnementales va être supprimé.

R : Benoît Lelaure et Nicolas Boulard lui répondent que non. Les CAD (Contrats d'Agriculture Durable) ont effectivement été supprimés mais ils ont été remplacés par les Mesures Agro-environnementales Territorialisées (MAE-T)

Q : Didier Jouy s'étonne du tracé de la ZPS et demande comment celui-ci a été décidé.

R : Nicolas Boulard et Jean-Pierre Lair (CORIF) expliquent que le tracé suit principalement le tracé de la ZICO, bourgs exclus.

Olivier Jupille, du CBNBP, fait remarquer qu'il est important de prendre en compte, au-delà des espèces d'oiseaux, les habitats des espèces car se sont bien les habitats qui sont le support de la diversité ornithologique.

R : L'assemblée est d'accord avec la remarque et Benoît Lelaure précise que les habitats seront pris en compte dans l'étude.

Françoise Roux, du PNR du Vexin, fait remarquer que les habitats ont déjà été en partie répertoriés dans le DOCOB du site Natura 2000 « Boucles et coteaux de la Seine ».

Q : La question est posée de la proportion de terrain dont la région est propriétaire sur la ZPS.

R : Benoît Lelaure répond que la région est effectivement propriétaire d'une grande partie de la zone (Forêt régionale de Rosny, Domaine régional de Moisson, Base de loisir etc...) mais que les contrats Natura 2000 seront orientés en priorité vers les propriétaires privés notamment les agriculteurs.

Q : M. de Magnitot (CRPF) demande comment seront constitués les comités techniques qui doivent se réunir au cours des années à venir.

R : Benoît Lelaure explique que ceux-ci seront constitués d'une dizaine de personnes. Ils commenceront cet automne et regrouperont des experts sur les différentes thématiques qui seront abordées (agriculture, forêt, ornithologie etc...).

Nicolas Boulard précise que les élus pourront bien évidemment participer à ces groupes de travail.

Nadia Vargas (CRIF) précise que le domaine régional de Moisson va très probablement être classé en Réserve Naturelle Régionale car le CSRPN a donné un avis positif.

Q : M. Chiaverini (UNICEM) estime que le prochain comité de pilotage (prévu pour février-mars 2009) est trop éloigné dans le temps du premier.

Benoît LELAURE propose qu'un comité supplémentaire soit organisé au mois de novembre 2008. Tout le monde est d'accord sur le principe.

M. Gouriou, maire de Moisson, fait remarquer que les zones de protection se superposent et qu'il devient de plus en plus difficile d'y voir clair et de trouver du temps pour assister à toutes les réunions.

M.Artru (UNICEM) souligne l'importance de ne pas oublier que la Seine est utilisée comme moyen de transport et qu'il faudra intégrer cet aspect dans le document d'objectifs.

De même, il est noté que sur le périmètre de la ZPS il existe des enjeux importants de protection de la ressource en eau.

Enfin, M. Thauvin (CSRPN) demande à ce que les convocations pour les différentes réunions soient envoyées au minimum trois semaines à l'avance.

Pour conclure, Benoît Lelaure rappelle que plusieurs outils de communication seront utilisés lors du projet (internet, plaquette, exposition itinérante) et propose aux maires qui le souhaitent qu'une réunion information soit réalisée sur leur commune.

Après ces échanges, la séance est levée.

Compte-rendu du comité de pilotage du site Natura 2000 des Boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny, le 17 mars 2009 à la base de loisirs des boucles de Seine

Sous la présidence de la Région d'Île-de France, représentée par Madame Descamps-Crosnier, conseillère régionale et maire de Rosny-sur-Seine, la séance du deuxième comité de pilotage du site Natura 2000 « Boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny » est ouverte.

Monsieur Berthet, président de la base de plein air et de loisirs des boucles de Seine, accueille les participants et rappelle les principales caractéristiques de cette base régionale, il souligne l'intérêt qu'il porte à la démarche Natura 2000.

Madame Descamps-Crosnier revient tout d'abord sur la réunion précédente, qui s'est déroulée au mois de juillet 2008 à Rosny-sur-Seine, et résume brièvement les points qui avaient été abordés à cette occasion (explication de la démarche Natura 2000 et caractéristiques générales du site « boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny »). Puis, la présidente du comité de pilotage introduit l'objet de la réunion du jour :

- la présentation du diagnostic socio-économique,
- la présentation de l'avancement du diagnostic écologique,

et laisse la parole à Benoît Lelaure, chargé de mission Natura 2000 à l'Agence des espaces verts, et à Vincent Carrère, chargé d'étude au sein de la société Ecosphère.

Après un rapide rappel de la démarche Natura 2000 et des principales caractéristiques du site, Vincent Carrère et Benoît Lelaure présentent les résultats des travaux qui ont été menés durant les 8 derniers mois.

Un diagnostic socio-économique a été élaboré en combinant des informations tirées d'études antérieures et des entretiens individuels avec les principaux acteurs du territoire. Ce diagnostic a permis :

- d'établir un premier contact avec les acteurs du site, de les informer sur le réseau Natura 2000 et sur l'intérêt écologique du territoire ;
- d'identifier les acteurs susceptibles de signer la charte ou les contrats Natura 2000 et de leur apporter de l'information sur les outils dont ils peuvent bénéficier ;
- De lister les activités en cours sur le territoire et de comprendre leurs enjeux et leur fonctionnement;
- d'identifier les effets des activités humaines sur l'état de conservation des habitats d'espèces d'intérêt européen et de mettre en avant les pratiques qui pourront être intégrées dans le cadre du programme d'actions du Docob ;

Ainsi, les activités, agricoles, sylvicoles, fluviales, touristiques, cynégétiques, piscicoles et d'extraction de granulats ont été décrites à travers de multiples cartes.

Puis, Vincent Carrère est revenu sur le cortège avifaunistique qui fréquente la zone de protection spéciale. Fruit d'un travail de synthèse des données connues, il a caractérisé le peuplement ornithologique du site Natura 2000 et dressé la liste des espèces qui feront l'objet d'une attention particulière (réalisation de « fiche espèce ») lors des prospections du printemps.

Après la présentation, un temps d'échange entre les participants a permis à chacun de s'exprimer sur le travail réalisé :

Monsieur Jouy, maire de Freneuse, souligne la qualité du travail réalisé. Il s'interroge sur les limites du périmètre Natura 2000 et ne comprend pas pourquoi les abords de la forêt de Rosny n'ont pas été intégrés dans la zone de protection spéciale d'autant plus que le Busard Saint-Martin fréquente régulièrement ce secteur.

Monsieur Lair, du CORIF, répond que les zones urbanisées ont été retirées du périmètre et que le tracé a principalement suivi les limites de la ZICO. Il résulte d'une concertation. Monsieur Lelaure ajoute que d'une manière globale le tracé est cohérent car il englobe les principaux sites où les espèces d'intérêt communautaire se reproduisent.

Monsieur Lesenecal, de la société d'étude des sciences naturelles du Mantois et du Vexin, insiste sur l'importance d'intégrer les associations naturalistes dans la démarche Natura 2000.

Messieurs Carrère et Lelaure expriment leur accord et précisent que les associations sont bien associées. Elles font partie du comité de pilotage et participent à la synthèse des données ornithologiques. Benoît LELAURE précise cependant, qu'à moins de détenir des droits sur certaines parcelles, les associations de protection de l'environnement ne sont pas habilitées à signer des contrats Natura 2000.

Monsieur Chantelat, journaliste et photographe de la nature, revient sur les activités cynégétiques. Il précise que la chasse au gibier d'eau sur les plans d'eau est faible mais pas nulle tel qu'exposé dans la présentation. D'autre part, il met l'accent sur l'absence de roselières dignes de ce nom dans le périmètre Natura 2000 et sur la nécessité d'orienter les contrats vers la récréation de ce type de milieu. Le Blongios nain, pourrait ainsi revenir nicher dans la zone.

L'assemblée semble approuver la proposition.

Monsieur Chiaverini, de la société Lafarge, fait remarquer qu'il y a beaucoup de travail à faire pour améliorer les berges des bras de la Seine. Par ailleurs, il s'interroge sur les critères qui seront pris en compte dans les études d'incidences imposées par Natura 2000.

Monsieur Lelaure explique que, en l'état actuel de la réglementation, seuls les programmes où projets de travaux soumis à autorisation doivent faire l'objet d'une étude d'incidence au titre de Natura 2000. Cette étude doit évaluer les impacts des projets, situés dans ou à proximité du site Natura 2000, sur les espèces ayant conduit à la désignation du site. Compte tenu de la présence de sites Natura 2000 classés au titre de la directive « Habitats » dans et à proximité de la ZPS, les études d'incidences pourront avoir à prendre en compte un ensemble plus large que les seules espèces d'oiseaux. Les services de l'Etat représentés par Messieurs Patrimonio et Dion (respectivement de la DIREN et DDEA) confirment la réponse. Vincent Carrère rajoute que les projets situés aux proches abords de la ZPS devront faire l'objet d'une étude d'incidences. Cependant, la notion de proches abords n'est pas très claire car aucune distance n'est précisée.

Monsieur Lelaure rappelle aux maires présents que la révision des documents d'urbanisme doit s'accompagner, pour les communes qui ont une partie de leur territoire en Natura 2000, d'une évaluation environnementale.

Monsieur Laporte du CRPF demande si une cartographie de la répartition des espèces d'oiseaux a été effectuée. Il insiste sur le fait qu'il est indispensable de faire connaître aux propriétaires les informations qui seront récoltées sur leurs propriétés.

Vincent Carrère répond que les cartes n'ont pas encore été faites mais qu'il est prévu de les réaliser après la période de prospection du printemps. Monsieur Laporte propose que le CRPF soit l'intermédiaire entre l'opérateur et les propriétaires pour faire circuler l'information.

Benoît Lelaure précise que les propriétaires du secteur Natura 2000 ont reçu un courrier d'information relatif à Natura 2000 et qu'un arrêté préfectoral a été pris pour autoriser les personnels de la société Ecosphère à pénétrer dans les propriétés privées pour réaliser les inventaires.

Monsieur Lair attire l'attention sur la nécessité d'éviter de communiquer trop largement des informations précises sur la localisation des espèces, notamment les aires de rapaces, afin d'éviter un afflux d'ornithologues qui pourrait déranger la reproduction de l'espèce.

Monsieur Artru de la société Lafarge informe que sa société a mené de nombreux inventaires ornithologiques et qu'elle est prête à transmettre ses informations pour compléter les données déjà recueillies.

Monsieur Lesenecal demande si les espèces de chauve-souris sont prises en compte dans l'étude. La réponse est négative mais mademoiselle Font du PNR du Vexin Français précise que la commune de Follainville-Dennemont est concernée par un site Natura à chiroptères et que le Parc est opérateur pour ce site.

Monsieur Chantelat aborde le sujet de la pêche, il souligne que le nombre de pêcheur a considérablement diminué et que la fermeture progressive des chemins bordant la Seine (chemin de hallage) explique en partie la baisse de fréquentation. Une réouverture des chemins serait un moyen d'attirer des pêcheurs plus nombreux.

Madame Vargas, des services de la Région, informe les participants que la consultation des communes, préalable à la création de la réserve naturelle régional de Moisson, est en cours. Cette réserve porte sur la propriété régionale. L'avis des communes est sollicité et une réponse demandée avant le 7 mai. Nadia Vargas précise que le plan de gestion de la réserve et le Docob seront convergents.

Le maire de Mousseaux-sur-Seine, Monsieur Ours, témoigne de la difficulté de mettre en place des projets en raison du morcellement du parcellaire. Il souhaiterait qu'une déclaration d'utilité publique soit mise en place sur sa commune afin de pouvoir mener une opération de réhabilitation du bras de la Seine.

Monsieur Boulard de l'Agence des espaces verts précise que la DUP est une procédure longue et complexe et qu'avant toute chose c'est la procédure d'acquisition à l'amiable qui doit être privilégiée.

Monsieur Jouy précise qu'un espace naturel sensible (compétence du département) doit être créé afin de donner un droit de préemption sur les ventes.

Monsieur Rolebus de la CAMY intervient pour expliquer l'action menée aujourd'hui par la CAMY sur le champ captant de Saint-Martin-la-Garenne. Une DUP est en cours et l'objectif est de promouvoir des pratiques agricoles alternatives pour préserver la qualité de l'eau. En partenariat avec l'Agence de l'eau, Véolia et le

Groupement d'agriculture biologique, une réflexion est en cours pour réaliser la promotion de l'agriculture biologique sur le périmètre de protection rapprochée de Saint-Martin-la-Garenne. Benoît Lelaure souligne que la multiplicité des enjeux doit permettre une complémentarité des outils afin d'aboutir à des mesures incitatives attractives pour les agriculteurs.

Monsieur Chiaverini rappelle qu'un projet d'extension de carrière est en cours sur ce même territoire et que Lafarge est en relation avec la CAMY et Véolia depuis plusieurs années.

Monsieur Chiaverini évoque le problème persistant des dépôts sauvages d'ordures. Madame Descamps-Crosnier répond que l'un des moyens de lutte est la mise en place de barrières ce qui a été fait sur la commune de Rosny-sur-Seine.

Monsieur Ribaut, administrateur à la chambre d'agriculture, insiste sur la fragilité de l'agriculture dans ce périmètre. La visibilité sur le moyen terme pour les agriculteurs est remise en cause par des changements incessants de la réglementation.

Monsieur Lelaure confirme que la zone Natura 2000 est en déprise agricole. Selon lui, les mesures agro-environnementales peuvent être un moyen pour les agriculteurs de récupérer les aides qu'ils ont pu perdre suite à la modulation des aides du premier pilier.

Après ces échanges, la séance est levée.

Après un déjeuner pris sur la base de loisirs, monsieur Lambert, directeur de la base a proposé une visite guidée des nouvelles infrastructures qui vont être ouverte cette année. Cette visite fut l'occasion de revenir sur les activités proposées par la BPAL et sur ses projets pour l'avenir.

Enfin, Jean-Pierre Lair du CORIF a donné des informations sur les espèces d'oiseaux fréquentant la base de loisirs et les participants ont pu faire quelques observations ornithologiques des espèces qui ont bien voulu se montrer ce jour là.

Annexe 8 : Méthode et résultats du diagnostic écologique

1. METHODE

La méthodologie adoptée vise à rassembler le maximum d'informations au sujet des espèces ayant justifié la désignation de la ZPS ainsi que sur celles présentant un intérêt patrimonial fort. Pour cela, le travail a débuté par une phase de recherche bibliographique et d'enquête auprès d'ornithologues fréquentant le secteur concerné. Ceci a permis de mettre en évidence la pression d'observation et ainsi le niveau de connaissance ornithologique de chaque secteur de la ZPS. Les prospections de terrain ont été ciblées sur les espèces à enjeu et sur les secteurs jouant un rôle connu ou potentiel dans le cycle de vie de ces oiseaux.

1.1. Méthodologie du recueil de données

Le recueil des données a consisté à réaliser de manière simultanée une recherche bibliographique sur l'avifaune de la ZPS ainsi qu'une enquête auprès de plusieurs ornithologues confirmés du secteur. Les données prises en compte sont principalement celles postérieures à l'année 2003, mais des informations plus anciennes ont été retenues lorsqu'elles présentaient un intérêt pour déterminer la dynamique de population notamment.

1.1.1. Recherche bibliographique

Elle a consisté essentiellement en la consultation de rapports d'études (études d'impact, plans de gestion... - cf. bibliographie) localisées au sein du périmètre de la ZPS et de revues ornithologiques (Le Passer...). Pour chaque espèce d'intérêt recensée au sein de ces documents, nous avons cherché à extraire les informations importantes les concernant : date des observations, nombre d'individus (ou de couples pour les nicheurs) et localisation précise. Dans le cas d'études s'inscrivant sur plusieurs années ou lorsque plusieurs études à des dates différentes sont disponibles pour un même site, nous avons cherché à en tirer des informations sur la dynamique des populations : augmentation, régression, stabilité des effectifs et des sites fréquentés. Pour les autres espèces, seul le statut (nicheur, hivernant ou migrateur régulier, irrégulier ou accidentel) a été pris en compte.

1.1.2. Enquêtes

Plusieurs entretiens ont été menés avec des ornithologues ayant une bonne connaissance de ce secteur qu'ils prospectent depuis de nombreuses années :

- **Gérard Baudoin**, écologue et ornithologue spécialiste des œdicnèmes criards et assurant un suivi régulier et précis des sites de Flicourt, de la réserve naturelle régionale de la boucle Moisson et des carrières Lafarge.
- **Jean-Claude Chantelat**, photographe-naturaliste résidant à Freneuse, auteur du « Guide Vert des Oiseaux de France » ;
- **Martial Colas**, également photographe-naturaliste résidant à Mousseaux.

Ces entretiens ont été conduits de manière à faire ressortir les informations importantes concernant les espèces à enjeu (nombre de couples, sites présentant un intérêt au cours du cycle biologique des espèces – reproduction, hivernage, regroupements postnuptiaux, terrains de chasse...). Ces ornithologues ont fourni des données précieuses qui constituent l'essentiel de l'information ornithologique présentée dans ce document.

De plus, le **Centre Ornithologique d'Île-de-France (CORIF)** a été sollicité pour la fourniture d'une synthèse des données contenues dans leur base de données. Ce document contient également une analyse portant sur les espèces de l'annexe I de la directive « Oiseaux » ayant justifié la désignation de la ZPS, réalisée sur la base d'entretiens avec les ornithologues du groupe local « Val de Basse-Seine » du CORIF.

Enfin, le travail a été facilité grâce au partenariat mis en place avec les établissements **Lafarge** qui ont gracieusement mis à disposition leurs données naturalistes, données issues d'un suivi réalisé depuis de nombreuses années sur les carrières, et autorisé les prospections de terrain sur les sites en cours d'exploitation.

1.1.3. Compilation des données

Les enquêtes et l'exploitation de la bibliographie ont permis de dresser une liste des oiseaux fréquentant la ZPS (cf. annexe 9). Pour chacune des espèces, le statut biologique au sein de la ZPS est donné. Nous avons distingué :

- **les nicheurs** : qui se reproduisent dans les limites de la ZPS ;
- **les hivernants** : qui stationnent au moins un mois en période hivernale. Dans la plupart des cas les oiseaux sont mobiles durant l'hivernage, ainsi les oiseaux fréquentant plusieurs plans d'eau au cours de l'hiver, qu'ils soient au sein de la ZPS ou à ses abords, sont considérés comme hivernants ;
- **les migrateurs** : qui rassemblent les espèces de passage aux périodes migratoires (printemps et fin d'été/automne) ainsi que des erratiques en période estivale (mais ne se reproduisant pas dans la ZPS et ses abords) et hivernale (restant moins d'un mois dans la ZPS et ses abords).

Certaines espèces n'ont été détectées qu'en bordure de la ZPS. Elles ont été prises en considération dans ce recensement lorsqu'elles étaient situées dans un rayon de 500 m environ autour de la zone étudiée. Dans ce cas, leur statut a été évalué en précisant qu'il ne concerne que les abords de la ZPS.

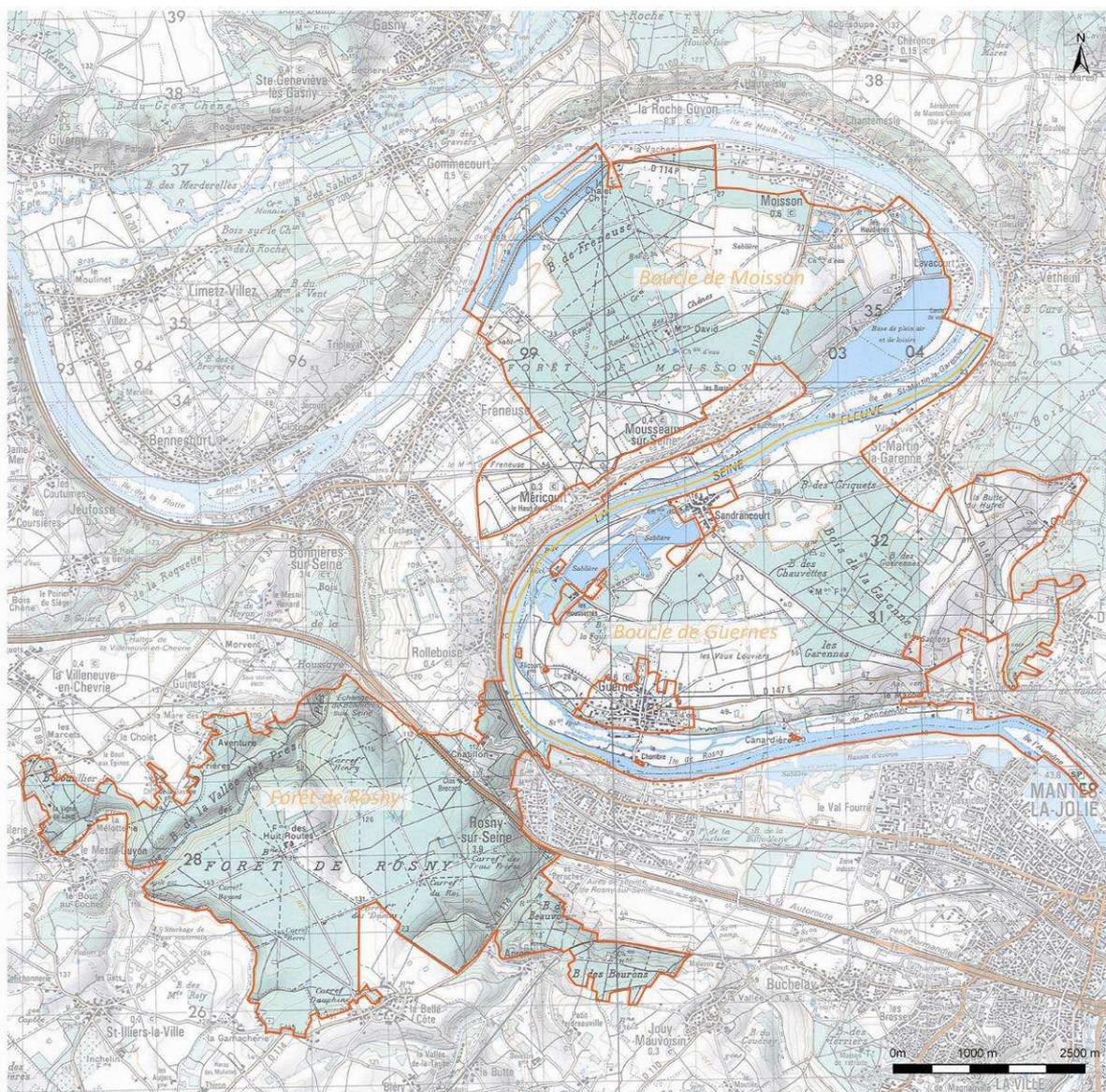
Outre ce statut biologique, la régularité des observations est appréciée en fonction des critères suivants (cf. annexe 9) :

- **régulier** : oiseau observé au moins 1 an sur 2 ;
- **irrégulier** : oiseau observé moins d'1 an sur 2 mais plus d'1 an sur 10 ;
- **accidentel** : données très ponctuelles, oiseau vu au plus 1 fois en 10 ans (et pas plus de 3 mentions historiques) ;
- **disparu** : oiseau régulier ou irrégulier n'étant plus observé depuis plusieurs années ;
- **statut indéterminé** : oiseau dont les données sont insuffisantes pour apprécier son statut sur le territoire considéré.

Le classement précédent n'est réalisé que sur les espèces autochtones ou celles introduites mais se reproduisant au moins irrégulièrement au sein de la ZPS (cf. annexe 9). Les espèces issues de captivité observées ponctuellement ne sont pas analysées ici, elles sont cependant mentionnées en annexe 10.

Le statut biologique et le caractère plus ou moins régulier de chaque espèce sont évalués globalement pour l'ensemble de la ZPS et individuellement pour chaque noyau géographique. Afin d'apprécier la distribution des espèces, trois noyaux séparés par la Seine ont été distingués (cf. annexe 9) :

- la **boucle de Moisson** (incluant l'Ile de Saint-Martin-la-Garenne) ;
- la **boucle de Guernes** (incluant l'Ile l'Aumône) ;
- et la **forêt de Rosny**.



Localisation des trois noyaux de la ZPS

1.2. Identification des espèces d'intérêt patrimonial

Cette phase bibliographique et d'enquête permet d'aboutir à une liste probablement complète des espèces fréquentant régulièrement le territoire de la ZPS. Compte tenu du grand nombre d'espèces recensées, il n'apparaît pas judicieux de les présenter toutes avec le même degré de précision. En effet, de nombreuses espèces nicheuses banales montrent une grande plasticité dans le choix de leurs habitats et ne sont pas plus abondantes au sein de la ZPS qu'ailleurs, tandis que pour bon nombre d'espèces de passage, les effectifs sont trop limités pour constituer un enjeu biologique véritable. Certains migrateurs s'observent même de manière accidentelle, leur route habituelle étant éloignée de la région Île-de-France (cas des espèces marines ou à distribution orientale).

Il est donc proposé d'établir une liste des espèces d'intérêt patrimonial. Celles-ci ont été sélectionnées en prenant en compte :

- leur statut juridique vis-à-vis de la directive « Oiseaux » (espèces de l'annexe 9) ;
- leur statut de conservation régional (espèces déterminantes de ZNIEFF) ;
- leur statut biologique (nidification, hivernage, migration régulière) ;

- et d'autres paramètres comme leur abondance (pour les hivernants et les migrateurs), leur régularité et l'existence ou non de milieux propices au sein du territoire.

Sont retenues comme espèces d'intérêt patrimonial :

- **les espèces de l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » ayant justifié la désignation du site Natura 2000 citées dans le Formulaire Standard de Données (FSD)**, à l'exclusion des espèces non nicheuses d'occurrence rare, voire accidentelle sur le territoire de la ZPS :

- l'Alouette lulu,
- le Balbuzard pêcheur,
- la Bondrée apivore,
- le Busard Saint-Martin,
- le Chevalier sylvain,
- le Combattant varié,
- l'Engoulevent d'Europe,
- la Guifette noire,
- le Harle piette,
- le Martin-pêcheur d'Europe,
- l'Œdicnème criard,
- le Pic mar,
- le Pic noir,
- la Pie-grièche écorcheur,
- la Sterne pierregarin ;

- **les espèces de l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » non inscrites au FSD**, mais :

- **nicheuses** et susceptibles de s'installer durablement dans la ZPS car :

- découvertes ou soupçonnées après la désignation du site et pouvant correspondre à un début de colonisation ;
- se reproduisant irrégulièrement mais pouvant être plus régulières à l'avenir ;
- disparues et autrefois régulières. Des aménagements pourraient les inciter à reconquérir leurs anciens territoires ;

Sont retenues dans ce cas :

- le Bihoreau gris,
- le Blongios nain,
- le Circaète Jean-le-Blanc,
- la Fauvette pitchou,
- le Milan noir,
- le Râle des genêts ;

- **hivernantes et migratrices régulières** en effectifs significatifs ;

Aucune espèce n'est dans ce cas ;

- **les espèces migratrices non mentionnées à l'annexe 1** de la directive mais ayant justifié la désignation du site et qui le fréquentent en effectifs importants :

- le Fuligule milouin,
- le Fuligule morillon,
- le Grand Cormoran,
- le Grèbe huppé ;

- **les espèces nicheuses non mentionnées à l'annexe 1** de la directive mais qui sont **déterminantes** pour la création de **ZNIEFF en région Île-de-France** (DIREN et CSRPN Île-de-France, 2002) :
 - la Bécasse des bois,
 - la Bouscarle de Cetti,
 - le Canard souchet,
 - la Chevêche d'Athéna,
 - le Faucon hobereau,
 - la Huppe fasciée,
 - le Petit Gravelot,
 - le Phragmite des joncs,
 - le Rougequeue à front blanc,
 - la Rousserolle turdoïde,
 - la Rousserolle verderolle,
 - la Sarcelle d'été,
 - le Torcol fourmilier,
 - le Vanneau huppé.

- **les espèces hivernantes non mentionnées à l'annexe 1** mais qui sont **déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France** (atteignant sur la ZPS le seuil d'effectif ZNIEFF). Sont retenus ici :
 - le Canard chipeau,
 - le Héron cendré,
 - la Sarcelle d'hiver.

Sont éliminées de cette liste les espèces dont la présence est anecdotique (cas de nidification isolés, en dehors de l'aire de répartition normale) ou ancienne.

Par rapport au Formulaire Standard de Données, les espèces exclues sont des migrateurs non mentionnés à l'annexe 1 et peu abondants. Il s'agit des espèces suivantes :

- la Bécassine des marais,
- la Buse variable,
- la Caille des blés,
- le Canard siffleur,
- le Chevalier aboyeur,
- le Chevalier culblanc,
- le Chevalier gambette,
- le Chevalier guignette,
- le Cygne tuberculé,
- l'Epervier d'Europe,
- la Foulque macroule,
- le Garrot à œil d'or,
- le Goéland argenté,
- le Goéland brun,
- le Goéland cendré,
- le Goéland leucophée,

- le Harle bièvre,
- l'Hirondelle de rivage,
- la Mouette rieuse.

1.3. Sélection des espèces faisant l'objet de recherches particulières dans le cadre de l'élaboration du DOCOB

Toutes les espèces d'intérêt patrimonial mentionnées précédemment font l'objet d'une présentation synthétique donnant leur répartition, les effectifs et leur biologie générale sur le territoire de la ZPS.

Au sein de cet ensemble, les espèces de l'annexe 1 pour lesquelles la ZPS joue un rôle d'accueil particulier feront l'objet de recherches spécifiques sur le terrain. Pour chacune d'entre elle, une fiche détaillée est rédigée. Elle présente leur biologie, leur distribution, les habitats utilisés, l'état de conservation des populations, les menaces, les mesures susceptibles d'être mises en œuvre pour assurer le maintien des populations... Les espèces retenues correspondent :

- **aux oiseaux nicheurs de l'annexe 1** mentionnées dans le FSD ou apparues depuis (nouvelles espèces). 11 espèces sont concernées :
 - l'Alouette lulu,
 - la Bondrée apivore,
 - l'Engoulevent d'Europe,
 - la Fauvette pitchou,
 - le Martin-pêcheur d'Europe,
 - le Milan noir,
 - l'Œdicnème criard,
 - le Pic mar,
 - le Pic noir,
 - la Pie-grièche écorcheur,
 - la Sterne pierregarin.

Trois espèces ont été activement recherchées en 2009, le Bihoreau gris, le Blongios nain et le Circaète Jean-le-Blanc. Leur nidification n'a pas été constatée. Le Circaète est un nicheur potentiel dont 2 individus ont été observés régulièrement durant la saison de reproduction 2009, une fiche est donc rédigée pour ce rapace. Par contre, le Bihoreau et le Blongios sont des nicheurs occasionnels qui n'ont pas été contactés en période favorable en 2009, ils ne font pas l'objet d'une fiche détaillée.

- **aux oiseaux migrateurs et hivernants de l'annexe 1** dont les effectifs sont jugés significatifs au sein de la ZPS. Aucune espèce n'a été retenue car tous ont été observés en effectif non significatif : le Balbuzard pêcheur, le Busard Saint-Martin, le Chevalier sylvain, le Combattant varié, la Guifette noire et le Harle piette, tous réguliers mais en petit nombre.

Au terme des inventaires de terrain, s'il est constaté que des changements sont apparus dans le peuplement avifaunistique justifiant la création de la ZPS (disparition ou apparition d'espèces de l'annexe 1), nous proposerons une mise à jour de cette liste fondée sur les informations récoltées (bibliographie, enquêtes et observations de terrain) lors de cette étude.

1.4. Etat des connaissances ornithologiques

Suite à la recherche bibliographique, aux enquêtes réalisées auprès des experts locaux et à la définition des espèces d'intérêt patrimonial, une première synthèse a été réalisée. Elle vise à caractériser la pression

d'observation et apprécier le niveau de connaissance ornithologique. Chacun des noyaux de la ZPS a été individualisé et a fait l'objet d'un zonage selon le degré d'information disponible et l'intérêt ornithologique de chaque grand type d'habitat. On définit ainsi au sein de chaque noyau :

- **les secteurs bien connus.** Quelques zones font l'objet de suivis réguliers (tout au long de l'année et depuis plusieurs années) par des observateurs compétents et l'ensemble des espèces à enjeu est correctement recensé. Citons par exemple le site de « Flicourt » ;
- **les secteurs moyennement connus :** d'autres zones font l'objet d'un bon suivi mais des informations s'avèrent manquantes (espaces partiellement visités, habitats délaissés par l'observateur, visites privilégiant une période de l'année...);
- **les secteurs mal connus.** Des zones d'assez grande superficie peuvent être sous-prospectées. Les raisons sont variables mais le constat général est que les ornithologues qui fréquentent la ZPS s'intéressent avant tout aux espaces ouverts et tout particulièrement aux milieux aquatiques. Les boisements sont moins visités. Une autre raison importante est la difficulté d'accès (sites privés interdits, milieux difficilement pénétrables...).

Les 3 noyaux de la ZPS ne bénéficient pas d'un égal suivi ornithologique. Ainsi la **boucle de Moisson** semble la mieux connue. On y observe toutefois des disparités dans la fréquentation par les ornithologues :

- **le domaine régional** est bien connu, plusieurs études sont disponibles et il est régulièrement fréquenté par les ornithologues ;
- **la base de loisirs de Lavacourt** est également bien suivie, notamment en période hivernale où des comptages des oiseaux d'eau sont organisés régulièrement. En saison de reproduction, le site est un peu moins fréquenté ;
- **le bois de Freneuse** et les espaces limitrophes ont fait l'objet de plusieurs études, notamment pour l'implantation de carrières. Cette zone est de plus suivie régulièrement par Gérard Baudoin ;
- le **sud de la forêt de Moisson** est moins connu, il s'agit de propriétés privées où peu d'ornithologues accèdent. Le suivi autrefois régulier réalisé par Jean-Claude Chantelat devient occasionnel ;
- **les cultures et boisements de Méricourt, Mousseaux jusqu'à Lavacourt** sont peu connus, seules quelques observations éparses sont disponibles ;
- **les îles de Méricourt, Mousseaux et Saint-Martin-la-Garenne** sont moyennement connues. L'île de Saint-Martin a fait l'objet d'une étude récente réalisée par le CORIF, les deux autres îles sont fréquentées régulièrement par Martial Colas.

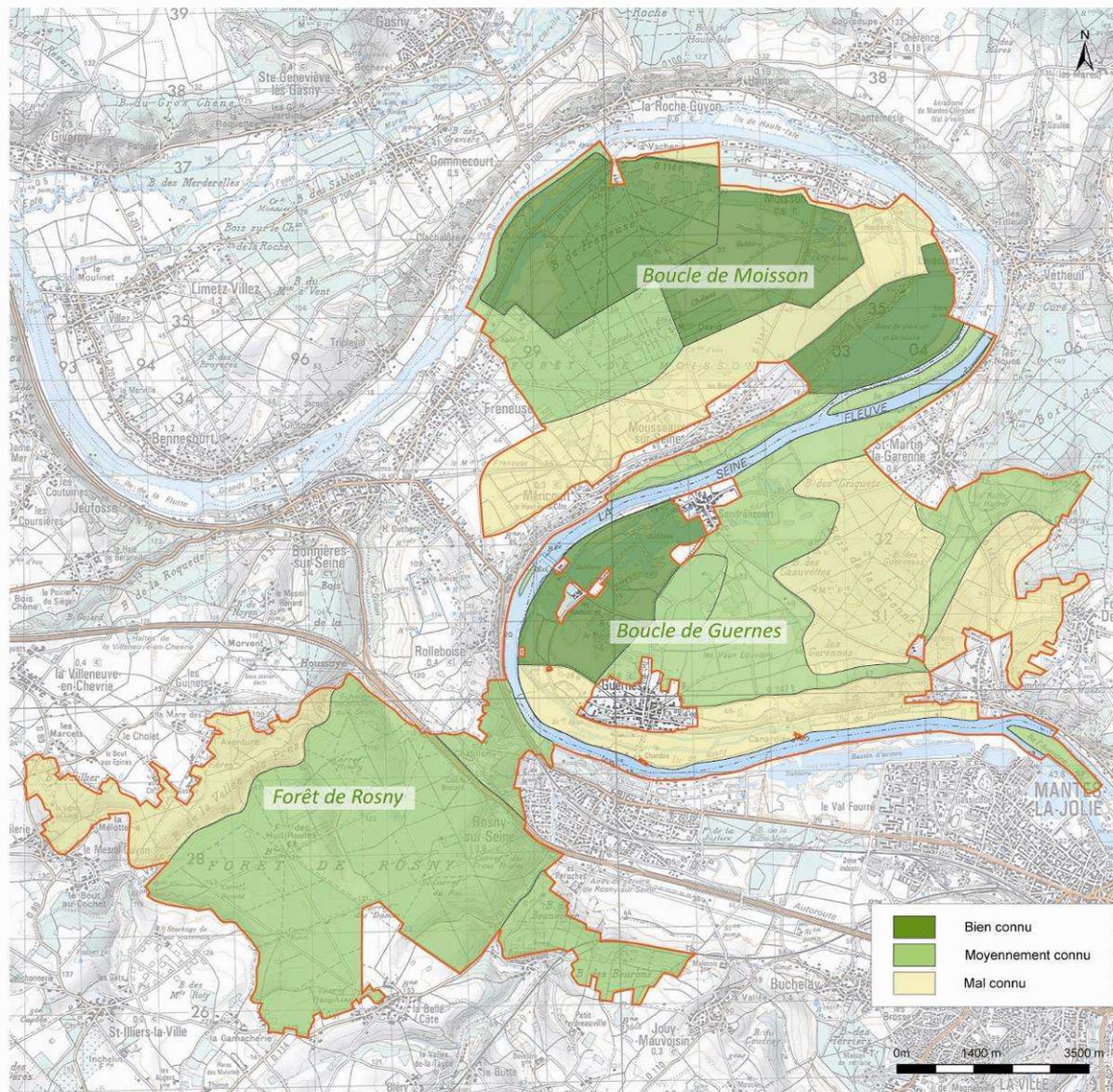
La **boucle de Guernes** est également globalement bien connue :

- **la zone des carrières de Flicourt à Sandrancourt** à l'ouest de la boucle est le secteur le mieux connu, plusieurs études y ont été réalisées et un suivi régulier y est organisé ;
- **le bois de la Garenne** est bien moins connu, seules quelques observations éparses sont disponibles. Il en est de même pour l'extrême est de la boucle, près de Follainville-Dennemont et pour les coteaux et les îles au sud de la boucle ;
- **les espaces interstitiels** composés principalement de cultures et de quelques boisements sont moyennement connus. Quelques études y ont été réalisées, de plus ils sont régulièrement fréquentés par les ornithologues, mais ne font pas l'objet d'un suivi fin, hormis pour certaines espèces comme l'Œdicnème criard ;
- **l'île l'Aumône** a été régulièrement fréquentée durant plusieurs années. De nombreuses données sont donc disponibles mais toutes sont relativement anciennes, le suivi ayant été beaucoup plus irrégulier ces deux dernières années.

La **forêt de Rosny** semble être le secteur le moins régulièrement parcouru par les ornithologues. Quelques études ainsi que quelques suivis y ont été effectués principalement par le CORIF et Jean-Claude Chantelat :

- la **forêt régionale** en elle-même paraît moyennement connue ;

- les diverticules : **bois de Beauvoyer, bois des Beurons et secteur de Chatillon**. Les études réalisées par le CORIF les intègrent, ils apparaissent donc avec un niveau de prospection moyen ;
- les parties nord-ouest de la forêt, **bois de la Vallée des Prés et bois Boutillier**, semblent peu connues. Très peu d'informations les concernant sont en notre possession.



Etat des connaissances ornithologiques au sein de la ZPS

Le travail bibliographique se heurte très fréquemment au manque de précision donné par les observateurs. Il est très rare que les espèces soient localisées précisément ; c'est la commune qui est le plus souvent mentionnée, parfois le lieu-dit. La difficulté est alors d'identifier les secteurs d'observation et en premier lieu de vérifier qu'ils soient bien au sein de la ZPS. Les cas douteux ont dû être éliminés si l'observateur n'a pas pu être contacté pour validation.

Les prospections proposées ont été orientées vers les sites déjà connus pour accueillir les espèces recherchées afin de compléter et d'actualiser les informations. En complément, les zones moins connues sur le plan ornithologique mais présentant des milieux favorables (landes, boisements, pelouses ponctuées d'arbustes...) aux espèces nicheuses inscrites au FSD ont également été visitées. Ceci permet de disposer d'un bilan complet et actualisé de l'utilisation du territoire par les espèces justifiant la ZPS.

1.5. Méthodologie des prospections de terrain

Les éléments précédents étant définis, nous pouvons décrire les méthodes d'inventaire qui ont été utilisées pour la recherche spécifique des espèces justifiant la ZPS, sachant qu'à l'occasion des prospections ciblées qui ont été réalisées, les données obtenues sur les autres espèces à enjeu ont également été prises en considération afin d'améliorer le niveau des connaissances.

Pour chaque espèce, la pression d'observation que nous apportons dépend des informations disponibles sur celle-ci. Ainsi les espèces bien connues ont fait l'objet d'une seule mise à jour tandis que les oiseaux moins connus ont été recherchés plus intensément.

Les prospections ont été ciblées vers les milieux susceptibles d'accueillir les espèces recherchées. Ce travail a débuté par une analyse des photos aériennes afin de repérer les zones potentielles. Ensuite, une vérification sur le terrain a permis de vérifier les potentialités des zones sélectionnées.

1.5.1. Recherche des espèces nicheuses

Pour toutes les espèces nicheuses, l'objectif est de recenser de la manière la plus précise possible les couples de la ZPS, en utilisant une méthode qui pourra être répétée afin de suivre l'évolution démographique de ces espèces.

Le niveau de précision dépend fortement de la difficulté de repérage. Pour certaines espèces, le recensement peut s'approcher de l'exhaustivité. C'est notamment le cas pour la Sterne pierregarin, oiseau démonstratif dont les colonies sont bien visibles. Pour les espèces difficiles à repérer, l'échantillonnage réalisé doit permettre de cartographier la zone de présence et d'évaluer les niveaux de populations (pics et rapaces notamment).

Chaque espèce est recherchée en priorité dans les milieux préalablement définis comme pouvant potentiellement l'accueillir. Les prospections ont été réalisées de deux manières :

- par **observation visuelle** à l'aide de jumelles et d'une longue-vue (comptage des oiseaux hivernants sur les plans d'eau, des oiseaux nicheurs coloniaux, observation des parades de rapaces...) ;
- par **écoute des cris et des chants** afin de localiser les territoires de reproduction potentiels (passereaux, pics...).

Pour certaines espèces (pics, Cedicnème et Engoulevent essentiellement), la méthode de la **repassse** a été utilisée. Elle consiste à diffuser le chant du mâle afin d'obtenir une réponse en cas de présence effective. Cette méthode est dérangeante et doit être utilisée avec parcimonie, sans remettre en question la reproduction de l'espèce. S'agissant d'un procédé efficace pour les oiseaux ciblés, il doit surtout permettre de valider l'absence d'une espèce dans un milieu apparemment favorable (présence très peu probable en l'absence de réponse à la repasse).



Observation ornithologique (cliché : M. Pajard)

Les prospections ont été réalisées principalement au travers de **transects à pieds ponctués de points d'écoute et d'observation dans les milieux favorables aux espèces recherchées**. Elles se sont déroulées par des conditions météorologiques favorables (les extrêmes, fortes pluies, brouillards, températures très froides ou très chaudes, vent fort..., ont été évités) :

- en **matinée** afin de recenser notamment **les passereaux chanteurs et les pics** (période optimale de recherche) :
 - l'Alouette lulu,
 - la Fauvette pitchou,
 - le Martin-pêcheur d'Europe,
 - le Pic mar,
 - le Pic noir,
 - la Pie-grièche écorcheur,
- en **journée** afin de profiter notamment des ascendances pour les **rapaces** :
 - la Bondrée apivore,
 - le Circaète Jean-le-Blanc,
 - le Milan noir,
 - la Sterne pierregarin,
- en **soirée** pour **les espèces crépusculaires** :
 - le Bihoreau gris,
 - le Blongios nain,
 - l'Engoulevent d'Europe,
 - l'Œdicnème criard.

La recherche des différentes espèces a été réalisée comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

| Espèce | Type de recherche | Lieu | Nombre de visites | Période |
|-----------------|---|---|-------------------|--|
| Alouette lulu | Recherche des chanteurs par points d'écoute matinaux | Pelouses colonisées par les arbustes | 2 | Pendant la période optimale de chant en avril et en mai |
| Bihoreau gris | Observations des individus quittant le nid le soir | Site connu de nidification sur l'Ile de Mousseaux | 1 | Pendant la période d'élevage des jeunes en juin |
| Blongios nain | Observations de l'activité crépusculaire des adultes | Roselières où la nidification a été observée à Freneuse | 1 | Pendant la période d'élevage des jeunes en juillet |
| Bondrée apivore | Recherche des nids potentiels | Tous les boisements favorables | 2 | En mars avant la pousse des feuilles des arbres |
| | Recherche des territoires par observation des parades et autres comportements depuis des points hauts | Tous les boisements favorables | 3 | Durant la parade et construction du nid en mai, puis pendant la période d'élevage des jeunes en juin |

| Espèce | Type de recherche | Lieu | Nombre de visites | Période |
|--------------------------------------|--|---|--------------------------|---|
| Circaète Jean-le-Blanc et Milan noir | Recherche des territoires par observation de la régularité de présence et des axes de déplacements depuis des points hauts | Tous les boisements favorables | 3 | Durant la construction du nid en avril, puis pendant la période d'élevage des jeunes de mai à juillet |
| Engoulevent d'Europe | Recherche des mâles chanteurs par points d'écoute et repasse crépusculaires | Landes | 2 | Durant la période de reproduction, de mai à juillet |
| Fauvette pitchou | Recherche des couples nicheurs par points d'écoute matinaux | Landes | 2 | Principalement en avril, période optimale de chant |
| Martin-pêcheur d'Europe | Recherche des territoires par observation de la régularité de présence depuis les berges | Berges des chenaux secondaires, des plans d'eau et ponctuellement le long du fleuve sur des zones représentatives | 3 | Pendant la période d'élevage des jeunes de mai à juillet |
| | Recherche des nids | Berges abruptes des îles, des gravières et de la Seine | 1 | Après la construction du nid, à partir de début mai |
| Cedricriard | Recherche lors de parcours diurnes afin de déterminer les secteurs occupés, puis contrôle du succès de la reproduction depuis les marges de ces secteurs | Milieus steppiques et cultivés | 2 | Du cantonnement des couples à l'élevage des jeunes, d'avril à juillet |
| | Points d'écoute et de repasse le soir | Milieus steppiques et cultivés | 2 | Principalement pendant le cantonnement des couples de fin avril à fin mai |
| Pic noir et Pic mar | Identification des zones de présence par recherche des loges et traces de Pic noir | Tous les boisements favorables | 1 | En mars avant la pousse des feuilles des arbres |
| | Recherche des territoires par repasse selon un quadrillage systématique | Tous les boisements favorables | 2 | Pendant la période de formation des couples et de marquage de territoire en mars et avril |
| Pie-grièche écorcheur | Recherche des couples par observations directes | Milieus ouverts avec haies et fruticées | 2 | Pendant la construction du nid et l'élevage des jeunes, entre mai et juillet |
| Sterne pierregarin | Recherche sur les îlots et presque îles dénudées, également péniches abandonnées | Principalement sur les gravières mais aussi sur la Seine | 2 | Lors de l'installation fin mai puis contrôle de succès de la reproduction en juillet |

Toutes les visites sur le terrain ont été l'occasion d'observer les comportements particuliers des espèces pouvant indiquer la reproduction d'un couple ou la localisation d'un territoire.

1.5.2. Recherche des oiseaux migrateurs et hivernants

Pour les migrateurs et hivernants, les enjeux sont moindres à l'échelle de la ZPS. Des prospections en période automnale ont été réalisées afin de rechercher des regroupements postnuptiaux d'Œdicnèmes criards. Concernant les oiseaux hivernants, le Busard Saint-Martin a fait l'objet d'une attention particulière. De plus, un recensement des oiseaux d'eau hivernants à l'échelle de la ZPS a également été effectué. Ces prospections automnales et hivernales ont également été l'occasion de préparer les visites de printemps (calage des points d'accès et des itinéraires, rencontre avec des propriétaires, évaluation des milieux...).



Groupe de Mouettes rieuses hivernantes (cliché : S. Barande)

Les prospections ont été organisées de la manière suivante :

| Espèce | Type de recherche | Lieu | Nombre de visites | Période |
|--------------------------|--|--------------------------------|-------------------|----------------------|
| Busard Saint-Martin | Recherche des dortoirs par observations crépusculaires | Landes et friches potentielles | 1 | Décembre à février |
| Œdicnème criard | Recherche des regroupements postnuptiaux par des transects et des observations en journée et début de soirée | Friches | 5 | Septembre à novembre |
| Oiseaux d'eau hivernants | Comptage des groupes hivernaux depuis les berges en journée et début de soirée | Plans d'eau | 1 | Décembre à février |

1.5.3. Cartographie

Pour chaque espèce recherchée, les éléments de localisation suivants sont cartographiés :

- le **territoire de nidification**, certain si le nid a pu être observé, ou supposé pour les espèces montrant des signes de reproduction (chant, transport de matériaux ou de nourriture...) dans des habitats favorables. Ils sont divisés en territoires :
 - **actuels**, c'est-à-dire en 2009 ;
 - **récents**, occupés au moins une fois entre 2004 et 2008 ;

Le territoire de nidification est plus ou moins précis selon les informations qui ont pu être collectées lors des prospections. Lorsque les territoires sont très vastes (Pic noir par exemple) cela signifie que le lieu de nidification n'est pas connu mais qu'il s'agit d'une zone de contact fréquente de l'espèce. Lorsque que le nid a été repéré, celui-ci n'a pas été reporté sur les cartes pour éviter des dérangements liés à la diffusion de l'information et à l'afflux d'observateurs.

- les **territoires de chasse**, essentiellement pour les rapaces qui prospectent une vaste zone à la recherche de nourriture et qui fréquentent donc ces secteurs très régulièrement ;

- les **aires d'hivernage**, de **stationnement migratoire** et de **regroupement postnuptial**, valables uniquement pour certaines espèces hivernantes ou migratrices qui utilisent des zones nettement différentes en période de nidification.

La représentation cartographique doit permettre d'individualiser chaque couple ou chaque individu afin de faciliter le dénombrement et la répartition dans l'espace. Pour les espèces liées à un habitat ou une mosaïque d'habitats particuliers, la carte de présence est juxtaposée à celle des milieux.

En plus des territoires de présence avérée (zones de nidification, d'alimentation...), les habitats présentant des caractéristiques semblant convenir aux espèces étudiées sont mentionnés. Sont distingués :

- les **habitats favorables** qui correspondent aux sites les plus aptes à accueillir l'espèce (zones de reproduction ancienne mais où le milieu n'a pas été modifié, secteurs présentant l'habitat typique de l'espèce et où elle pourrait s'installer à l'avenir...) ;
- les **habitats potentiels** qui correspondent à un habitat moins typique de l'espèce mais où elle pourrait cependant s'installer ;
- les **habitats susceptibles de devenir favorables** soit par l'évolution naturelle des milieux soit par la mise en place d'actions relativement simples pour créer des habitats favorables.

Les couches cartographiques sont hiérarchisées de la manière suivante (en cas de superposition des informations, seule la couche supérieure apparaît) :

- territoires de reproduction actuels (2009) ;
- territoires de reproduction récents (2004-2008) ;
- zones d'alimentation ;
- zones de regroupement postnuptial ;
- habitats favorables ;
- habitats potentiels ;
- habitats susceptibles de devenir favorables.

1.6. Evaluation de l'état de conservation

Une espèce est considérée dans un bon état de conservation lorsque :

- sa population est dans une dynamique favorable (augmentation ou stabilité) indiquant qu'elle est susceptible de se maintenir durablement sur le territoire concerné ;
- son aire de répartition n'a pas diminuée ;
- et ses habitats demeurent favorables, en qualité et en étendue, afin d'assurer son maintien à long terme.

Cet état de conservation est évalué en croisant plusieurs critères :

- taille (nombre de couples total), densité (nombre de couples par unité de surface à comparer aux moyennes nationales et régionales) et dynamique (augmentation, stabilité, régression) de la population ;
- localisation de la population dans l'aire de répartition de l'espèce : limite d'aire, isolement...
- qualité et étendue des habitats utilisés par l'espèce ;
- menaces pesant sur l'espèce et ses habitats.

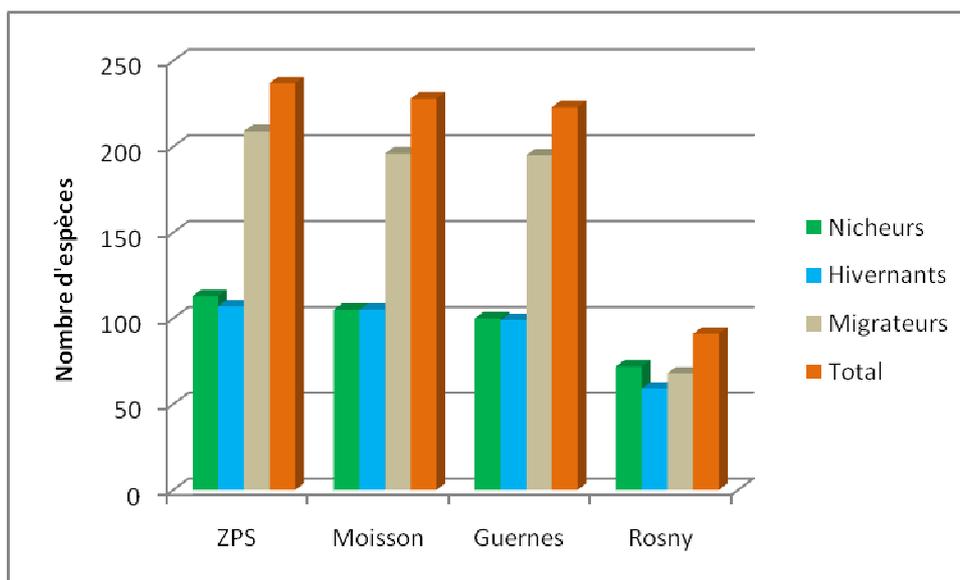
2. RESULTATS

2.1. Le peuplement ornithologique général

237 espèces d'oiseaux ont été recensées sur l'ensemble de la zone Natura 2000, auxquelles nous pouvons ajouter 3 espèces disparues, 4 au statut indéterminé, et 10 supplémentaires issues de captivité et ne se reproduisant pas localement. Parmi ces espèces,

- 113 sont **nicheuses** dans la zone étudiée, dont :
 - 100 régulièrement,
- 107 sont **hivernantes**, dont :
 - 91 sont régulières,
- 209 sont **migratrices**, dont :
 - 122 régulières.

Ces chiffres montrent la richesse ornithologique de la ZPS, résultat de la diversité de milieux présents et de leur qualité. Ainsi, les boucles de Moisson et de Guernes accueillent les habitats les plus diversifiés et possèdent une richesse ornithologique supérieure, avec respectivement 228 et 223 espèces recensées, à la forêt de Rosny, avec 91 espèces.

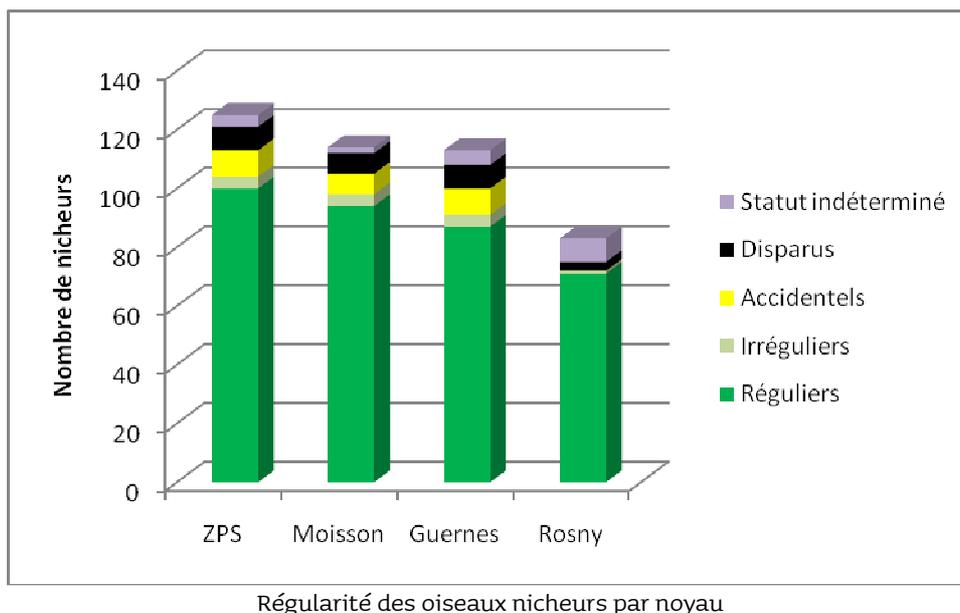


Répartition des espèces par statut biologique au sein de la ZPS

2.1.1. Les oiseaux nicheurs

Concernant les oiseaux nicheurs,

- 113 se reproduisent actuellement dans la zone étudiée, dont :
 - 100 régulièrement,
 - 4 plus irrégulièrement,
 - et 9 sont accidentels,
- 8 sont des nicheurs disparus autrefois réguliers ou irréguliers,
- et 4 possèdent un statut à affiner.



Parmi ces espèces, **28 présentent un intérêt patrimonial**. Il s'agit d'oiseaux inscrits à l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » ou d'espèces déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France. Elles se répartissent en plusieurs cortèges avifaunistiques dont certains sont très originaux pour la région, notamment en boucle de Moisson.

Les **carrières** présentent une importante diversité de milieux, ce qui permet la présence de 11 espèces d'intérêt patrimonial réparties en plusieurs cortèges avifaunistiques. On rencontre des espèces qui nichent :

- dans les **berges sableuses abruptes** : le **Martin-pêcheur d'Europe**. Outre les carrières, cet oiseau fréquente également les berges de la Seine, de ses chenaux secondaires et bras morts ;
- dans la **végétation herbacée humide des berges** : la **Sarcelle d'été**, le **Canard souchet** et le **Phragmite des joncs**. Ces oiseaux préfèrent les berges en pente douce en période de reproduction, on les rencontre donc plutôt, mais de manière irrégulière, dans le domaine régional de Flicourt notamment ;
- dans les **roselières** : le **Blongios nain** et la **Rousserolle turdoïde**. Ces espèces ont niché dans les plans d'eau de Freneuse ;
- sur les **îlots dénudés** : la **Sterne pierregarin**. Celle-ci niche même hors des carrières sur une péniche du port de l'Ilon ;
- dans les **friches humides** : le **Vanneau huppé** et la **Rousserolle verderolle**, que l'on rencontre plus particulièrement en boucle de Guernes ;
- dans les **zones dénudées** : le **Petit Gravelot**, autrefois plus fréquent quand les surfaces exploitées étaient plus importantes. La boucle de Guernes reste sa principale zone de nidification ;
- dans les **friches sèches** et les **zones de végétation rase de type steppique** : l'**Œdicnème criard**, encore bien réparti en boucle de Moisson et de Guernes.



Rousserolle turdoïde (cliché : M. Cambrony)



Petit Gravelot (cliché : M. Pajard)

Les **boisements** accueillent 8 espèces d'intérêt patrimonial. Parmi celles-ci, on distingue les espèces qui nichent :

- dans le **houppier des grands arbres**, ce sont principalement des **rapaces** comme la **Bondrée apivore**, le **Milan noir** et le **Faucon hobereau**. Si la nidification du **Circaète Jean-le-Blanc** était constatée, il serait également à classer dans cette catégorie. Tous les boisements de surface suffisante et possédant de grands arbres peuvent potentiellement accueillir ces espèces, le meilleur exemple étant la forêt de Rosny. Ce sont des espèces à vaste territoire qui ne se limitent pas aux espaces boisés pour leur recherche alimentaire. En effet, les espaces ouverts, prairies, friches et landes notamment, constituent de bons territoires de chasse pour ces rapaces ;
- dans les **cavités des vieux arbres**, ce sont notamment des pics. Nous pouvons distinguer :
 - le **Pic noir** qui affectionne les **boisements mixtes** (feuillus et résineux) notamment en forêt de Rosny ;
 - le **Pic mar** qui fréquente principalement les **chênaies mûres** de la forêt de Rosny ;
 - le **Rougequeue à front blanc** et autrefois le **Torcol fourmilier** qui nichent dans les **bois clairs** de la boucle de Moisson, notamment dans le domaine régional ;
- **au sol dans les forêts fraîches** à végétation basse, souvent à proximité d'une clairière ou d'un layon, il s'agit de la **Bécasse des bois** qui se rencontre principalement en forêt de Rosny.



Rougequeue à front blanc (cliché : M. Cambrony)

Les **formations arbustives, lisières forestières, haies, fruticées et vergers**, accueillent 4 espèces d'intérêt :

- la **Pie-grièche écorcheur** qui se reproduit dans les **haies** et les **fruticées**, notamment lorsqu'elles sont riches en arbustes épineux. Cette espèce n'est présente que dans le domaine régional de la boucle de Moisson ;
- la **Huppe fasciée** qui nichait encore récemment dans les **vergers** des boucles de Moisson et de Guernes ;
- le **Bihoreau gris** et la **Bouscarle de Cetti**. Celles-ci ont niché dans les lisières arbustives denses des ripisylves de certaines îles de la Seine, comme celle de Mousseaux.



Bouscarle de Cetti (cliché : M. Cambrony)

Les **landes** se répartissent principalement en boucle de Moisson, notamment dans le domaine régional. Celles-ci accueillent plusieurs couples d'**Engoulevent d'Europe**, et depuis 2008 le premier couple de **Fauvette pitchou**.

Les **prairies** hébergent 2 espèces :

- l'**Alouette lulu** qui affectionne les **pelouses sèches parsemées d'arbustes**. Quelques couples sont présents en boucle de Moisson ;
- le **Râle des genêts**, aujourd'hui disparu de la ZPS, qui se reproduisait dans les **prairies humides** des bords de Seine. Le dernier couple nicheur a été recensé sur l'Île l'Aumône au début des années 1990.

Les **cultures** et les **friches post-culturelles** n'accueillent qu'une seule espèce d'intérêt patrimonial : l'**Œdicnème criard**. C'est particulièrement en boucle de Guernes que l'on rencontre cette espèce dans ce type de milieu.

Les **bâtiments** permettent également la reproduction d'un seul oiseau : la **Chevêche d'Athéna**. Celle-ci a disparu mais elle était régulière dans les villages et fermes isolées de la zone d'étude.



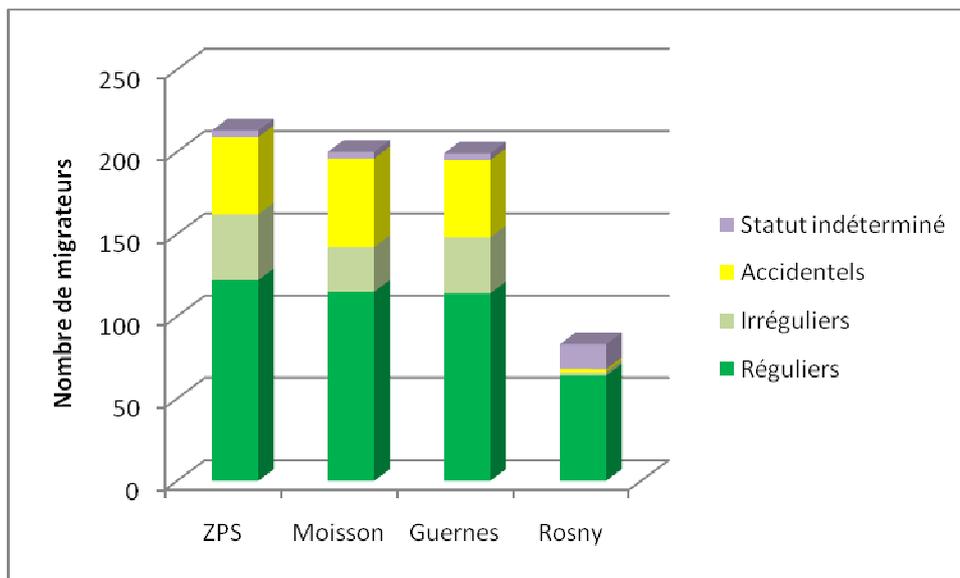
Chevêche d'Athéna (cliché : M. Cambrony)

2.1.2. Les oiseaux non nicheurs

2.1.2.1. Les oiseaux migrateurs

209 espèces d'oiseaux migrateurs ont été recensées au sein de la ZPS. Parmi celles-ci,

- 122 sont régulières,
- 40 sont irrégulières,
- 47 sont accidentelles,
- et 4 ont un statut à affiner.



Régularité des oiseaux migrateurs par noyau

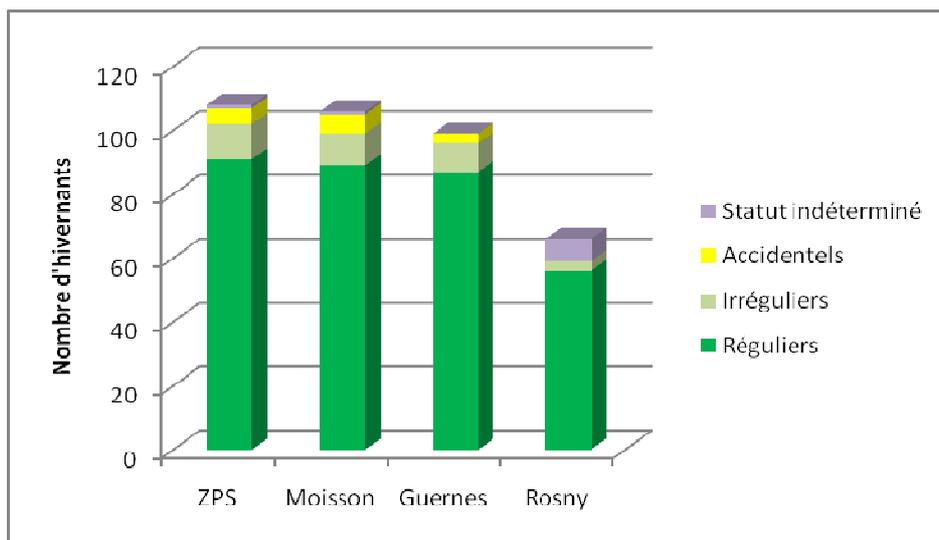
Concernant les **espèces migratrices d'intérêt patrimonial**, les milieux présentant une valeur ornithologique particulière sont :

- le **cours de la Seine** où est régulièrement observé le **Balbuzard pêcheur** ;
- les **plans d'eau de carrières**, notamment ceux possédant des vasières qui sont favorables à l'accueil des limicoles comme le **Chevalier sylvain** et le **Combattant varié**, et d'autres oiseaux d'eau comme la **Guifette noire** ;
- les **friches** et **zones steppiques** qui jouent un rôle important en termes d'accueil des **regroupements postnuptiaux d'Œdicnème criard**. Jusqu'à une centaine d'individus peut être comptabilisée dans certains secteurs de la boucle de Moisson.

2.1.2.2. Les oiseaux hivernants

107 espèces d'oiseaux hivernants ont été recensées au sein de la ZPS. Parmi celles-ci,

- 91 sont régulières,
- 11 sont irrégulières,
- 5 sont accidentelles,
- et 1 a un statut à affiner.



Régularité des oiseaux hivernants par noyau

Pour les oiseaux hivernants d'intérêt patrimonial, deux types de milieux sont particulièrement importants. Il s'agit :

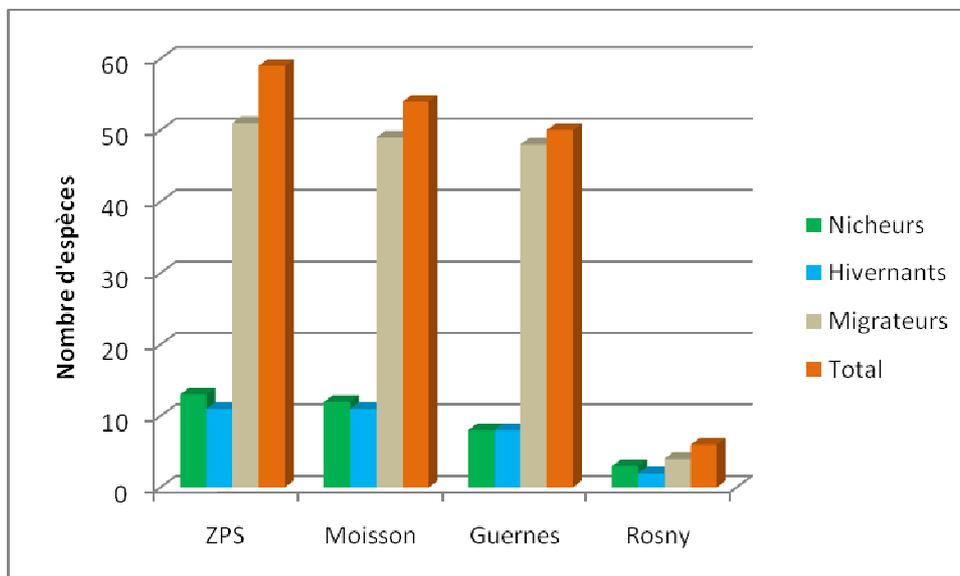
- des **plans d'eau**, notamment ceux de grande surface comme Lavacourt car ils gèlent rarement. Celui-ci est sans doute le principal site d'hivernage de la ZPS pour les oiseaux d'eau. Il est assez profond et permet à des effectifs de plusieurs centaines d'anatidés (canards), laridés (mouettes et goélands), Foulques, grèbes... de passer la mauvaise saison. Les plans d'eau dans leur ensemble accueillent des effectifs non négligeables d'oiseaux d'eau comme le **Fuligule milouin**, le **Fuligule morillon**, le **Grand Cormoran** et le **Grèbe huppé** et d'autres espèces plus rares comme le **Harle piette**. Les effectifs d'oiseaux d'eau hivernants sont fluctuants d'une année à l'autre en fonction des conditions météorologiques locales et dans le nord et le centre de l'Europe. Lors de vagues de froid par exemple, les effectifs peuvent être plus importants que lors des années normales. A la mi-janvier lors des comptages Wetlands, les effectifs hivernant peuvent monter jusqu'à :
 - 600 anatidés (y compris grèbes et foulque) et 5000 laridés à Lavacourt,
 - 800 hivernants (tous groupes d'oiseaux d'eau confondus) à Flicourt,
 - 200 à l'Ilon,
 - 50 aux Bastilles,
 - 30 à Freneuse ;
- des **landes** et **friches**, notamment dans le domaine régional de la boucle de Moisson, qui accueilleraient un dortoir hivernal de près d'une dizaine de **Busard Saint-Martin**.



Fuligule morillon femelle (cliché : S. Siblet)

2.2. Les espèces inscrites à l'annexe 1 de la directive « Oiseaux »

59 espèces inscrites à l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » sont recensées au sein de la ZPS. Ce sont les boucles de Moisson et de Guernes qui accueillent la plus grande richesse en oiseaux de la directive avec respectivement 54 et 50 espèces dont 12 et 8 nicheurs. La forêt de Rosny n'accueille que 6 espèces de la directive dont 3 nichent régulièrement.



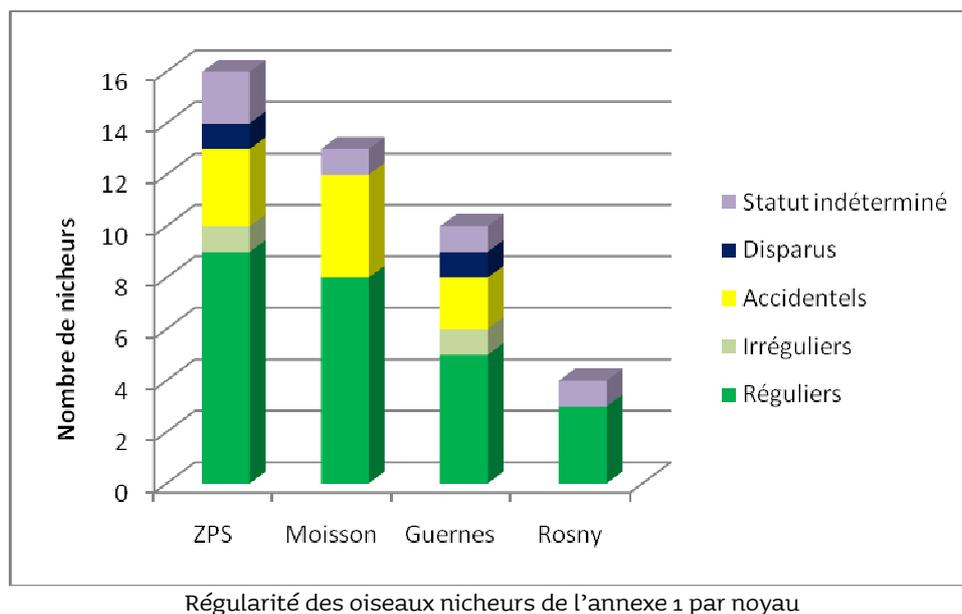
Répartition des espèces annexe 1 par statut biologique au sein de la ZPS

Parmi les oiseaux de la directive nichant dans la ZPS,

- 9 s'y reproduisent régulièrement :
 - l'Alouette lulu,
 - la Bondrée apivore,
 - l'Engoulevent d'Europe,
 - le Martin-pêcheur d'Europe,
 - l'Œdicnème criard,
 - le Pic mar,
 - le Pic noir,
 - la Pie-grièche écorcheur,
 - la Sterne pierregarin,
- 4 irrégulièrement ou accidentellement :
 - le Bihoreau gris,
 - le Blongios nain,
 - la Fauvette pitchou,
 - le Milan noir,
- 1 a disparu :
 - le Râle des genêts.

Une espèce supplémentaire, le Circaète Jean-le-Blanc, est observée régulièrement depuis quelques années en période de reproduction, sa nidification présente ou dans un proche avenir est possible.

43 espèces fréquentent le site sans s'y reproduire (migrateurs, hivernants, erratiques) dont 12 régulières parmi lesquelles le Busard Saint-Martin.



2.2.1. Les espèces prioritaires

Les 12 espèces considérées comme prioritaires (nicheurs réguliers ou irréguliers au sein de la ZPS inscrits à l'annexe 1) font l'objet d'une fiche détaillée (voir fiches espèces du Docob). Les autres espèces d'intérêt patrimonial.

Rappelons qu'en dehors des oiseaux nicheurs réguliers ou irréguliers de l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » traités précédemment, une espèce d'intérêt patrimonial est définie par l'appartenance à l'une des cinq catégories suivantes :

- les espèces migratrices régulières de l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » ayant justifié la désignation du site Natura 2000 citées dans le FSD ;
- les espèces de l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » non inscrites au FSD, mais nicheuses accidentelles, possibles ou disparues susceptibles de s'installer durablement dans la ZPS ;
- les espèces migratrices non mentionnées à l'annexe 1 de la directive mais ayant justifié la désignation du site et qui le fréquentent en effectifs importants ;
- les espèces nicheuses non mentionnées à l'annexe 1 de la directive mais qui sont déterminantes pour la création de ZNIEFF en région Île-de-France ;
- les espèces hivernantes non mentionnées à l'annexe 1 mais qui sont déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France (atteignant sur la ZPS le seuil d'effectif ZNIEFF).

Pour les espèces appartenant à l'annexe 1 de la directive « Oiseaux », les principales menaces et mesures de conservation à mettre en œuvre dans la ZPS sont évoquées.

2.2.1.1. Les espèces migratrices régulières de l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » ayant justifié la désignation du site Natura 2000 citées dans le FSD :

Le Balbuzard pêcheur

En Île-de-France, l'espèce fréquente principalement en migration les grandes vallées alluviales (Seine, Marne...) et les grands étangs (Forêt de Rambouillet, Saint-Quentin...). Quelques dizaines d'individus sont observés annuellement sur l'ensemble de la région. Un couple se reproduit régulièrement dans les marais de la vallée de l'Essonne (g1).

Ce rapace est strictement migrateur au sein de la ZPS. Observé à chaque passage en avril-mai, pour la migration pré-nuptiale, et entre août et novembre, pour la migration post-nuptiale, le mois de septembre concentre la majorité des mentions. Le Balbuzard est observé chaque année, en effectif de l'ordre de 1 à 5 individus en moyenne. La plupart des mentions concernent les oiseaux en migration active ou en halte migratoire de courte durée. Cependant, des stationnements plus longs sont signalés, ceux-ci pouvant durer jusqu'à 3 semaines. Les secteurs classiquement fréquentés par l'espèce sont la Seine et les plans d'eau de Flicourt, l'Ilon et Lavacourt.

Aucune menace n'est à signaler pour cette espèce au sein de la ZPS. Cependant, il est souhaitable de préserver certains plans d'eau à vocation écologique d'une fréquentation trop grande.



Balbuzard pêcheur (cliché : S. Siblet)

Le Busard Saint-Martin

Le Busard Saint-Martin est un nicheur et un hivernant assez rare en Île-de-France. Il est mentionné avec 184 à 263 couples nicheurs selon Thiollay & Bretagnolle (2004), principalement répartis dans le sud de la région.

Cette espèce est présente toute l'année dans la ZPS, cependant, aucun cas de nidification n'a été constaté jusqu'à présent. Les observations en période de nidification semblent concerner soit des individus estivants isolés soit des nicheurs des abords de la ZPS qui la fréquentent en recherche alimentaire. Les données sont plus nombreuses en boucle de Guernes et sur l'est de la boucle de Moisson, probablement en lien avec les populations du secteur voisin de l'Arthies. Cependant, la régularité des observations certaines années pourraient laisser penser à sa nidification occasionnelle.

Concernant l'hivernage, un dortoir rassemblant quelques oiseaux était connu au centre de la boucle de Moisson à la fin des années 1980. Il a disparu du fait de l'évolution du milieu ouvert en espace boisé. Même si des individus isolés sont présents régulièrement en période hivernale, aucun regroupement en dortoir ne semble désormais exister dans la ZPS. A ses abords, des dortoirs sont connus en Arthies, à quelques kilomètres au nord de la boucle de Guernes.

Le Busard Saint-Martin est un nicheur des plateaux agricoles à grand territoire (1200 à 1300 ha en moyenne). La surface utilisée par un couple correspond à la totalité des habitats favorables de la ZPS. Or, cet habitat est morcelé, ce qui n'apparaît pas favorable à l'installation durable d'un couple dans la ZPS. Cependant, l'espèce peut être favorisée en période de nidification et hivernale par le maintien et la création de jachères au sein du plateau agricole. Actuellement, quelques friches sont présentes essentiellement entre Sandrancourt et Guernes. Dans le cas où un couple nicheur s'installerait dans la ZPS, la principale mesure à mettre en œuvre serait la surveillance du couple et l'information de l'agriculteur afin d'éviter que le nid soit détruit lors des moissons.

Le Chevalier sylvain

Quelques dizaines d'individus sont vus annuellement en Île-de-France en migrations pré- et postnuptiales, avec des effectifs plus importants entre fin juillet et début septembre.

Ce limicole est strictement migrateur au sein de la ZPS. Il est observé aux deux passages migratoires, soit entre mai et septembre, avec un maximum en août. 1 à 3 individus sont mentionnés chaque année, pour de courtes haltes, dépassant rarement une journée.

Le Chevalier sylvain en halte migratoire affectionne les zones de vasières. Celles-ci sont rares dans la ZPS, et quasiment uniquement présentes dans le Domaine régional de Flicourt. Ceci explique que la majorité des observations de Chevalier sylvain soient faites sur ce site.

Aucune menace n'est à signaler pour cette espèce dans la ZPS. Cependant, l'aménagement de vastes zones graveleuses inondables en bordures des plans d'eau des anciennes carrières est une mesure qui favoriserait les limicoles en général dont le Chevalier sylvain.



Chevalier sylvain (cliché : L. Spanneut)

Le Combattant varié

En Île-de-France, quelques dizaines à quelques centaines d'individus sont notés chaque année en migrations pré- et postnuptiales avec des effectifs plus importants en automne.

Cet autre limicole migrateur est plus irrégulier, une seule observation a été réalisée depuis 2004 : un individu à Flicourt en avril 2006. En analysant les données plus anciennes, l'espèce a également été observée en mai et en juillet à Sandrancourt. Comme le Chevalier sylvain, le Combattant affectionne les vasières, milieu rare dans la ZPS. Les Combattants sont généralement observés à l'unité, toutefois des petits groupes allant jusqu'à une quinzaine d'individus ont déjà été mentionnés.

Aucune menace n'est à signaler pour cette espèce dans la ZPS. Cependant, comme tous les limicoles, l'espèce bénéficierait de l'aménagement de vastes zones graveleuses inondables en bordure des grands plans d'eau.



Combattant varié (cliché : L. Spanneut)

La Guifette noire

En Île-de-France, quelques dizaines à quelques centaines d'individus sont notés chaque année en migrations pré- et postnuptiales avec des effectifs plus importants au printemps.

Cette petite sterne est un migrateur régulier dans la ZPS. Elle est principalement observée lors du passage pré-nuptial (mai et juin) et plus rarement en migration postnuptiale en août et septembre. Elle fréquente

plusieurs des plans d'eau de la ZPS : en premier lieu l'Ilon, secondairement Lavacourt et plus ponctuellement Flicourt. Les oiseaux sont vus chaque année en petit nombre (2 à 10 individus) et peuvent stationner durant une à deux semaines.

Cette espèce n'est pas menacée dans la ZPS. Cependant, il est souhaitable de préserver certains plans d'eau à vocation écologique d'une fréquentation trop grande.

Le Harle piette

L'espèce n'est observée en Île-de-France qu'en période hivernale entre novembre et mars. Elle reste rare en hiver doux (quelques individus observés) mais peut atteindre plusieurs dizaines à plus de 100 individus lors des vagues de froid.

Cet anatidé est un migrateur régulier et un hivernant irrégulier au sein de la ZPS. Les observations courent de novembre à mars avec un maximum en janvier. Les stationnements sont d'assez courte durée, en lien avec des coups de froid sur ses aires habituelles d'hivernage en Europe centrale. Toutefois, des stationnements de plus d'un mois sont parfois notés. Cette espèce fréquente la plupart des grands plans d'eau de la ZPS (Lavacourt, Flicourt, Sandrancourt) avec une prédilection pour ceux de Freneuse. Elle est vue en petits groupes de 1 à 10 individus avec un maximum de 150 à Lavacourt en février 1979 et 31 en février 1997.

Aucune menace n'est à signaler pour cette espèce sur la ZPS. Cependant, il est souhaitable de préserver certains plans d'eau à vocation écologique d'une fréquentation trop grande.

2.2.1.2. Les espèces de l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » non inscrites au FSD, mais nicheuses accidentelles, possibles ou disparues et susceptibles de s'installer durablement dans la ZPS :

Le Bihoreau gris

En Île-de-France, une dizaine de couples nichent sur un plan d'eau au sud-est de la région (Bassée). D'autres colonies sont soupçonnées dans le même secteur, tandis qu'une colonie est installée au-delà de la limite régionale, sur la commune d'Ecluzelles-Mézières (Eure-et-Loir) à moins de 40 km au sud de la ZPS. Ailleurs, le Bihoreau n'est pas connu comme nicheur bien qu'il existe des données de juvéniles à des dates précoces.

Ce petit héron a niché avec certitude une seule fois dans la ZPS, sur l'Ile de Mousseaux en 2006. Le couple s'est installé dans la ripisylve d'un bras secondaire de la Seine. Concomitamment, plusieurs observations ont été réalisées à Flicourt, laissant penser que l'espèce utilisait le Domaine régional comme zone d'alimentation.

Hormis ce cas ponctuel, c'est un migrateur régulier, les observations s'étalant d'avril à septembre avec un maximum en juillet, période de dispersion des oiseaux nicheurs. L'espèce est notée à raison de 1 à 5 individus chaque année, pour des durées assez courtes, toutefois les stationnements de fin d'été peuvent s'étaler sur 2 à 3 semaines. En migration, le Bihoreau est observé principalement à Flicourt, mais il peut fréquenter également Sandrancourt, l'Ilon, la Seine...

Le Bihoreau affectionne les ripisylves, les saulaies denses inondées... pour se reproduire. La tranquillité de la zone de reproduction est un élément essentiel pour l'espèce. Ces habitats existent dans la ZPS, sur les berges de la Seine ainsi que dans la carrière de Sandrancourt. L'espèce est, en Île-de-France, en limite de son aire de répartition, ce qui explique que sa nidification soit accidentelle dans la ZPS. Le maintien et le développement de ripisylves et de saulaies de bord de plans d'eau denses et exemptes de fréquentation humaine est favorable à cet oiseau.



Bihoreau gris (cliché : L. Spanneut)

Le Blongios nain

La population francilienne est estimée à une plus d'une trentaine de couples principalement répartis sur les complexes de plans d'eau des vallées alluviales de la Seine, de la Marne et de l'Essonne. De petites colonies se développent par endroit, comme les étangs de Croissy-Beaubourg (77) ou de St-Quentin-en-Yvelines (78). Il est observé occasionnellement ailleurs en période migratoire (mai et septembre principalement).

Cet autre petit héron a également niché au sein de la ZPS, avec un couple en 1996. Contrairement au Bihoreau, cette espèce affectionne plus particulièrement les roselières, même si la présence d'arbres semblent un élément favorable. Le Blongios a niché sur l'un des plans d'eau de Freneuse alors que la roselière y est peu développée.

En migration, cette espèce a été observée de manière irrégulière à Flicourt. Toutes les mentions concernent un individu isolé et datent du mois de juillet. La durée du stationnement peut atteindre un mois.

En l'état actuel, le facteur limitant la présence du Blongios nain est l'absence de surfaces suffisantes de roselières. Celles-ci seraient à développer au bord des plans d'eau de Freneuse, Lavacourt, Flicourt, particulièrement. Cette création par plantation sur les hauts fonds existants devra s'accompagner d'une gestion afin de limiter l'envahissement par les saules.



Blongios nain (cliché : S. Sibley)

Le Râle des genêts

L'espèce a disparu d'Île-de-France en tant que nicheuse mais est observée occasionnellement en migration, les couples les plus proches se trouvent en Bassée auboise et dans la vallée de la Seine normande, à plus de 70 km en aval de la ZPS.

Assez répandu dans les années 1950 dans ce secteur de la vallée de la Seine, le dernier couple a été signalé en 1990 sur l'Île l'Aumône. Cette espèce affectionne les prairies alluviales de fauche qui ont totalement disparues de la ZPS.

La reconversion en prairies de fauche des cultures et friches de l'Île l'Aumône, des îles de Guernes... avec création de cuvettes plus humides pourrait favoriser le retour de cette espèce en danger d'extinction au niveau national et en très forte régression au niveau mondial.

2.2.1.3. Les espèces migratrices non mentionnées à l'annexe 1 de la directive mais ayant justifié la désignation du site et qui le fréquentent en effectifs importants :

Il s'agit d'espèces présentes principalement en dehors de la période de reproduction, soit d'août à mars. Seuls des oiseaux d'eau sont présents en effectifs suffisamment importants pour être retenus : le Fuligule milouin, le Fuligule morillon, le Grand Cormoran et le Grèbe huppé. Le plan d'eau de Lavacourt, le plus grand de la ZPS, accueille les effectifs les plus importants. Cet espace a une vocation de base de loisir, certaines des activités qui s'y déroulent entraînent des dérangements des oiseaux. Lorsque c'est le cas, notamment les samedis et

dimanches, ceux-ci se déplacent vers le plan d'eau de Flicourt, plus tranquille, qui sert de zone refuge. La présence d'un réseau de plans d'eau au sein de la ZPS est favorable à ces oiseaux.

Le Fuligule milouin

Il s'agit d'un nicheur très rare en Île-de-France (moins de 10 couples) et d'un hivernant et migrateur régulier. Au cœur de l'hiver les effectifs sont de l'ordre de 3000 à 7000 individus en moyenne. Les effectifs dépassent le millier d'oiseaux sur les plus grands plans d'eau des vallées alluviales. Cette espèce est déterminante pour la désignation des ZNIEFF en Île-de-France à partir de l'effectif seuil de 400 individus hivernants.

Migrateur et hivernant régulier dans la ZPS, cet anatidé fréquente particulièrement les grands plans d'eau : Lavacourt, Flicourt... Les oiseaux sont surtout présents entre octobre et mars avec des effectifs maximums au cœur de l'hiver. En moyenne, entre 600 et 860 oiseaux hivernent dans la ZPS chaque année, la plupart sur le plan d'eau de Lavacourt. Cependant, lorsque ce dernier est dérangé, les oiseaux se déplacent à Flicourt.

Le Fuligule milouin est également un nicheur accidentel dans la ZPS, un couple s'est reproduit à Flicourt en 1998.

Le Fuligule morillon

En Île-de-France, l'espèce s'est installée en 1988 et est devenue un nicheur assez rare (plus de 100 couples). Elle est actuellement toujours en expansion. C'est également un hivernant et migrateur régulier. Les effectifs hivernaux sont en moyenne de 1000 à 3000 individus. Les plus grands plans d'eau des vallées alluviales accueillent quelques centaines d'oiseaux, parfois plus de 1000 lors de vagues de froid. A partir de 200 individus hivernants, l'espèce devient déterminante de ZNIEFF régionalement.

Il s'agit, comme l'espèce précédente, d'un migrateur et d'un hivernant régulier sur les plans d'eau de la ZPS (Lavacourt, Flicourt...). Le nombre d'oiseaux est plus important en hivernage qu'au moment des passages migratoires en octobre-novembre et en mars. Les effectifs hivernants de Fuligule morillon sont moins importants que ceux de Fuligule milouin, avec en moyenne entre 150 et 320 individus chaque année. La majorité est observée à Lavacourt, mais se déplace à Flicourt lorsque celui-ci est dérangé.

Cette espèce se reproduit également dans la ZPS de manière beaucoup plus régulière que le Fuligule milouin. Ainsi, c'est un nicheur régulier dans le Domaine régional de Flicourt depuis 1998.



Fuligule morillon mâle (cliché : S. Sibley)

Le Grand Cormoran

L'espèce s'est installée en Île-de-France en 1990 et est actuellement toujours en progression. C'est un nicheur assez rare (4-5 colonies connues totalisant plus de 200 couples) et un migrateur et hivernant régulier avec 5000 à 6000 individus comptabilisés en moyenne chaque année. Les sites accueillant des dortoirs de plus de 300 individus peuvent être désignés en ZNIEFF en Île-de-France.

Cet hivernant et migrateur régulier fréquente les grands plans d'eau (Lavacourt, Flicourt, l'Ilon...). Les effectifs hivernants dans la ZPS sont compris entre 600 et 1400 individus en moyenne chaque année. C'est en période de migration postnuptiale que les effectifs maximaux sont atteints. Le dortoir principal de l'espèce se localise hors de la ZPS dans les îles en face de Moisson, il accueille la majorité des individus fréquentant la zone Natura 2000. Des dortoirs transitoires accueillant des effectifs plus restreints se localisent dans la ZPS, à proximité du barrage de Méricourt, sur l'Île l'Aumône et à Flicourt, notamment.

Le Grèbe huppé

En Île-de-France, il s'agit d'un nicheur assez commun (500 à 2000 couples) et d'un migrateur et hivernant régulier. Les effectifs hivernaux sont de l'ordre de 2000 individus, avec quelques regroupements dépassant la centaine d'oiseaux sur les grands plans d'eau des vallées alluviales et des plateaux. L'espèce est déterminante de ZNIEFF en Île-de-France à partir de l'effectif seuil de 25 individus hivernants.

Le Grèbe huppé est un nicheur, migrateur et hivernant régulier dans la ZPS. Les effectifs hivernants oscillent entre 200 et 400 individus selon les années. L'espèce fréquente particulièrement les grands plans d'eau : Lavacourt, Flicourt, l'Ilon... Lavacourt accueille plus de la moitié des Grèbes hivernants dans la ZPS. Une diminution des effectifs hivernants a été notée ces deux-trois dernières années.



Grèbe huppé (cliché : L. Spanneut)

Le plan d'eau de Lavacourt, et dans une moindre mesure celui de l'Ilon, accueille des effectifs importants d'oiseaux d'eau hivernants. La vocation première de ces espaces est l'accueil du public, toutefois, ils pourraient également y intégrer l'avifaune.

Les principales mesures à mettre en œuvre sont la préservation de la zone refuge constituée par le plan d'eau de Flicourt, ainsi que l'augmentation du potentiel d'accueil des autres sites tout en maintenant leur vocation actuelle par la constitution de roselières, de hauts fonds... et par la mise en place de zone de tranquillité.

2.2.1.4. Les espèces nicheuses non mentionnées à l'annexe 1 de la directive mais qui sont déterminantes pour la création de ZNIEFF en région Île-de-France :

La Bécasse des bois

La population nicheuse francilienne est estimée entre 100 et 300 couples, principalement répartis dans les grands massifs forestiers : Fontainebleau, Rambouillet, Armainvilliers..., et secondairement dans des massifs plus modestes.

La Bécasse est une migratrice régulière dans la ZPS mais son statut de nidification est peu connu du fait de sa discrétion. Elle est potentiellement nicheuse régulière en petit nombre en forêt de Rosny, et peut-être plus irrégulière en boucle de Moisson.

La Bouscarle de Cetti

Les effectifs franciliens subissent de fortes variations liées aux conditions climatiques hivernales. Après les vagues de froids des années 1980, une trentaine de couples étaient recensés en 1995 (Le Maréchal & Lesaffre, 2000). En 2009, les effectifs régionaux semblent en forte chute.

Il s'agit d'un nicheur disparu de la ZPS. La Bouscarle s'est reproduit irrégulièrement le long de la Seine à proximité des plans d'eau de Freneuse et des Bastilles. Aucun cas de nidification n'a été constaté depuis 1990, cependant, compte tenu de la dynamique de l'espèce (progression les années chaudes et régression suite aux

hivers rigoureux), elle pourrait à nouveau nicher dans un proche avenir. En effet, son habitat de prédilection constitué par les ripisylves reste favorable sur les berges de la Seine.

Le Canard souchet

En Île-de-France, il s'agit d'un nicheur très rare avec un effectif compris en 5 et 10 couples nichant irrégulièrement sur différents types de plans d'eau (étangs, gravières, bassins de sucrerie...). C'est aussi un hivernant régulier en petit nombre (espèce déterminante de ZNIEFF à partir de 12 individus hivernants).

Le Canard souchet est un nicheur irrégulier au sein du Domaine régional de Flicourt. Un couple s'y est reproduit en 2000 et en 2002. Il est plus régulier en migration et en hivernage sur les plans d'eau de la ZPS (Flicourt, Lavacourt...), généralement en faibles effectifs de moins d'une dizaine d'individus.



Canard souchet (cliché : S. Siblet)

La Chevêche d'Athéna

En Île-de-France, après une régression importante, la population nicheuse a été estimée à 350-400 couples en 1995 (Le Maréchal & Lesaffre, 2000) répartis dans toute la couronne rurale autour de l'agglomération parisienne.

Ce petit rapace nocturne est un nicheur disparu depuis plus de 35 ans en boucle de Moisson. Sa disparition de la boucle de Guernes est plus récente (dernière nidification notée à Flicourt en 2000). L'observation d'un individu à Flicourt en 2008 pourrait laisser suspecter une reproduction plus récente.

La Chevêche occupait les vergers ceinturant les villages. Les causes de la régression de cette espèce sont encore mal connues, en effet, les vergers susceptibles de l'accueillir sont encore présents autour de Guernes, Moisson, Sandrancourt... Parmi les hypothèses avancées citons la disparition des prairies au profit des cultures, l'utilisation d'insecticides qui réduit le nombre de ses proies, la conversion des granges en habitations, la difficulté des échanges entre populations qui sont ainsi fragilisées... Des mesures de conservations spécifiques seraient à mettre en œuvre pour conserver cette espèce (pose de nichoirs, conservation de son habitat, maintien voire création de continuités écologiques...).

Le Faucon hobereau

La population nicheuse francilienne de ce faucon migrateur observé entre avril et septembre peut être estimée à plus de 100 couples, la ZPS constitue un de ses bastions.

Ce rapace est un nicheur régulier dans les trois noyaux de la ZPS : la boucle de Moisson, celle de Guernes et la forêt de Rosny avec 2 à 3 couples en moyenne sur chacun de ces secteurs, soit un effectif total de l'ordre de 6 à 8 couples pour l'ensemble de la ZPS. L'espèce niche dans les lisières forestières, les haies ou les arbres isolés et chasse au-dessus des milieux ouverts (landes, prairies, friches...).

La Huppe fasciée

En Île-de-France, la population nicheuse qui a beaucoup régressé et peut être estimée à moins de 10 couples principalement répartis dans le sud de la Seine-et-Marne et en Essonne.

La Huppe est un nicheur disparu de la boucle de Moisson. Dans la période récente, un maximum de 3 couples a été atteint au début des années 2000. Les secteurs classiquement fréquentés étaient les vergers autour des villages de Moisson et de Mousseaux, ainsi que le Domaine régional. En 2009, deux observations ont été réalisées en période de migration prénuptiale. En boucle de Guernes, l'espèce était observée uniquement aux périodes migratoires jusqu'en 2009 où des individus ont été vus régulièrement pendant la saison de reproduction mais sans aucune preuve de nidification.

Les causes de régression de cette espèce ne sont pas précisément connues mais ne sont probablement pas toutes liées à la situation locale (régression généralisée dans toute l'Europe, y compris dans les zones sur lesquelles les habitats restent favorables). Cependant, la disparition des vergers ainsi que des arbres à cavités sur le territoire de la ZPS doivent contribuer à sa régression. Des mesures de conservations seraient à prendre pour cet oiseau comme la préservation des vergers anciens de haute tige, des arbres creux, la pose de nichoirs...



Huppe fasciée (cliché : M. Cambrony)

Le Petit Gravelot

La population nicheuse était estimée à 150-200 couples en 1995 en Île-de-France (Le Maréchal & Lesaffre, 2000), principalement répartis dans les grandes vallées alluviales où se concentre l'activité d'extraction de granulats. Cette population semble avoir récemment diminuée du fait de la baisse du nombre de sites de carrière en exploitation.

Ce limicole est un nicheur régulier dans la ZPS. Il se reproduit sur les sols sableux ou graveleux sans végétation. Cet habitat ne se trouve dans le site Natura 2000 que dans les carrières en cours d'exploitation. Cette espèce est en diminution localement du fait de la régression des surfaces exploitées en carrière. Entre 3 et 5 couples nichent encore dans les boucles de Guernes et de Moisson. Le secteur le plus régulier est la carrière de Sandrancourt qui accueille en moyenne 3 couples. Les carrières de Freneuse et Flicourt accueillent 1 à 2 couples plus irrégulièrement.

Faute de milieux naturels favorables (plages de graviers des cours d'eau...) sur la zone, cette espèce est menacée par l'arrêt de l'exploitation des carrières.

Le Phragmite des joncs

En Île-de-France, l'espèce est en régression. La population est probablement aujourd'hui inférieure à 100 couples répartis essentiellement dans les vallées secondaires (Essonne, Viosne, Thève...).

Il s'agit d'un nicheur disparu de la boucle de Guernes. Un couple s'est reproduit dans les années 1980 à Flicourt. Il a été noté pendant trois années successives avant de disparaître. En boucle de Moisson, c'est un nicheur accidentel, un couple s'est reproduit en 1998 dans les carrières de Freneuse. Il est observé de manière régulière en période migratoire en boucles de Guernes et de Moisson.

Le Rougequeue à front blanc

La population nicheuse francilienne de ce passereau migrateur observé entre avril et octobre peut être estimée à moins de 1000 couples essentiellement dans les grands massifs forestiers et les boisements clariérés, plus rarement dans les vergers.

Le Rougequeue à front blanc est un nicheur régulier en faible effectif en boucle de Moisson et en forêt de Rosny. Autrefois, plus commune, l'espèce a subi une forte régression. Cinq chanteurs ont encore été signalés en forêt de Moisson en 2009. Un couple s'est reproduit en 2001 en forêt de Rosny (CORIF, 2001).

Cette espèce qui affectionne les forêts claires est sans doute menacée par la densification des boisements de la ZPS.

La Rousserolle turdoïde

Cette espèce migratrice observée d'avril à août est très rare en Île-de-France, avec des fluctuations d'effectifs importantes. Une vingtaine de couples ont été recensés au début des années 1990. L'espèce a ensuite pratiquement disparue mais quelques couples ont été de nouveau notés ces dernières années dans la Bassée seine-et-marnaise

Ce passereau des roselières est un nicheur disparu de la ZPS. Un couple s'est reproduit pendant quelques années dans un plan d'eau de Freneuse, au moins jusqu'en 1988, ainsi qu'à Flicourt jusqu'en 1980.

La Rousserolle verderolle

En Île-de-France, la population a connu une expansion entre 1970 et les années 1990. En 1995, elle était estimée à 500 à 600 couples nicheurs, principalement dans le nord de la région.

Cet oiseau semble être un nicheur régulier uniquement sur l'Île de Saint-Martin-la-Garenne : 12 couples en 2005 (CORIF, 2005) et au moins un couple en 2009. Il a niché également en boucle de Moisson, pendant quelques années (5 à 6 couples en 1997 et 1998), et en boucle de Guernes, avec un couple à Flicourt en 1999.



Rousserolle verderolle (cliché : M. Cambrony)

La Sarcelle d'été

En Île-de-France, la nidification est probablement régulière mais sporadique avec 2 à 5 couples dans les grandes vallées, généralement dans les carrières récentes.

La Sarcelle d'été est un nicheur irrégulier en boucle de Guernes. Un couple s'est reproduit à Flicourt trois années successives de 1998 à 2000. Les observations sont plus nombreuses durant les périodes migratoires sur les deux boucles.

Le Torcol fourmilier

La population francilienne est en forte régression. Elle était estimée entre 20 et 50 couples au milieu des années 1990, essentiellement en forêt de Fontainebleau et dans le secteur de la boucle de Moisson. Moins de 10 couples sont connus aujourd'hui.

Le Torcol était un nicheur régulier de la ZPS. Le bastion de l'espèce se localisait au centre de la boucle de Moisson. Entre 5 et 10 couples réguliers, ont été contactés dans les années 1986-1987. Le dernier cas de nidification certain a été constaté dans le Domaine régional en 2000. L'espèce a continué à être observée jusqu'en 2004 sans preuve de reproduction. En boucle de Guernes, le Torcol n'est noté qu'occasionnellement aux passages migratoires.

Les causes de sa disparition de la ZPS sont peu connues mais ne sont probablement pas toutes liées à la situation locale (régression généralisée dans toute l'Europe, y compris dans les zones sur lesquelles les habitats restent favorables). Cependant, la densification des boisements ainsi que la disparition des arbres à cavités sur le territoire de la ZPS doivent contribuer à sa régression. Des mesures de conservation seraient à mettre en œuvre pour cette espèce (nichoirs, préservation d'arbres creux, maintien des boisements ouverts...).

Le Vanneau huppé

En Île-de-France, la population était estimée à 150 couples en 1995. La population semble se maintenir à un niveau semblable avec les plus gros effectifs en Seine-et-Marne.

Le Vanneau huppé est un nicheur, migrateur et hivernant régulier mais en petit nombre dans la ZPS. Cette espèce se reproduit dans les friches humides près des sablières. Quelques couples sont présents dans les carrières, et les cultures et friches à leurs abords, des boucles de Guernes et de Moisson mais les effectifs présentent une variabilité interannuelle importante. Il est régulier à Guernes : 2 couples en 2007, 10 en 2008 et 18 en 2009. Les secteurs fréquentés sont situés entre Sandrancourt et Saint-Martin-la-Garenne. Il est plus irrégulier en boucle de Moisson avec notamment 5 couples en 2004 dans les carrières de Freneuse.



Vanneau huppé (cliché : M. Cambrony)

2.2.1.5. Les espèces hivernantes non mentionnées à l'annexe 1 mais qui sont déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France (atteignant sur la ZPS le seuil d'effectif ZNIEFF) :

Le Canard chipeau

Le nombre d'hivernants en Île-de-France a augmenté dans les années 1990, passant de 5 à 20 individus dans les années 1980 à quelques centaines actuellement. L'effectif seuil de détermination de ZNIEFF est de 7 individus hivernants.

Cette espèce est un migrateur et hivernant régulier et un nicheur accidentel à Flicourt avec un couple en 2000. En hiver, il n'est régulier que depuis le début des années 2000. Il est observé principalement à Lavacourt et à Flicourt. Cette espèce est en augmentation avec environ 140 hivernants en 2008.

Le Héron cendré

En Île-de-France, la population hivernante a été évaluée entre 250 et 550 individus à la fin des années 1990 (Le Maréchal & Lesaffre, 2000). Elle subit de fortes variations en fonction de la rigueur des hivers mais tend à augmenter parallèlement à la progression du nombre de couples nicheurs. Cette espèce est déterminante de ZNIEFF à partir de 25 individus en dortoir.

Le Héron cendré est un nicheur, migrateur et hivernant régulier. Une colonie est présente à Sandrancourt, accueillant 22 couples en 2007 et 8 couples en 2008. En hiver, l'espèce est principalement présente à Flicourt et à l'Ilon. 40 à 50 individus hivernent dans la ZPS.



Héron cendré (cliché : M. Cambrony)

La Sarcelle d'hiver

La population hivernant en Île-de-France était estimée à 500 individus en moyenne dans les années 1990 (Le Maréchal & Lesaffre, 2000), l'effectif seuil pour la détermination des ZNIEFF est de 40 individus hivernants.

La Sarcelle d'hiver est un migrateur et un hivernant régulier dans la ZPS. Flicourt accueille la majorité des effectifs, dans une moindre mesure, les plans d'eau de Freneuse sont fréquentés par quelques individus. Entre 10 et 50 individus sont recensés chaque hiver, les effectifs variant en fonction des conditions météorologiques (vague de froid...).

Annexe 9 : Liste des espèces d'oiseaux fréquentant la ZPS des Boucles de Moisson, de Guernes et Forêt de Rosny

1 - Rareté et statut des espèces nicheuses de la région Île-de-France

1.1 - Statut des espèces nicheuses de la région Île-de-France :

¹ Espèces déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France : d'après KOVACS et SIBLET (1998 – *Les oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial en Île-de-France*) & DIREN ÎdF et CSRPN ÎdF (2002 – *Les oiseaux nicheurs déterminants de ZNIEFF en Île-de-France*).

² Protection nationale : espèces protégées à l'échelle nationale en vertu de l'arrêté du 3 mai 2007 modifiant l'arrêté du 17 avril 1981 modifié fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

³ Liste rouge France : d'après Muséum National d'Histoire Naturelle et Comité Français de l'UICN – 2008 – *La Liste rouge des espèces menacées en France : Oiseaux nicheurs de France métropolitaine*.

⁴ Directive 2006/105 modifiant la directive 79/409/CEE (Directive « Oiseaux ») du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages.

Annexe I : espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de Protection Spéciale).

1.2 - Définition de la rareté des espèces nicheuses d'Île-de-France :

| Évaluation de la rareté des espèces nicheuses de la région Île-de-France (basée sur l'estimation du nombre de couples nicheurs) | |
|---|---|
| Degrés de rareté | Classes en Île-de-France |
| OCC (occasionnelle) | espèces nicheuses occasionnelles |
| TR (très rare) | 1 à 20 couples nicheurs en Île-de-France |
| R (rare) | 21 à 100 couples en IDF |
| AR (assez rare) | 101 à 500 couples en IDF |
| AC (assez commune) | 501 à 2000 couples en IDF |
| C (commune) | 2 001 à 20 000 couples en IDF |
| TC (très commune) | plus de 20 000 couples en IDF |
| INT (introduite) | espèces nicheuses introduites |

1.3 - Abréviations utilisées :

Statut biologique :

N : nicheur (espèce se reproduisant sur le site)

H : hivernant (espèce stationnant pendant au moins un mois en période hivernale)

M : migrateur (espèce de passage : migrateur au sens strict ou erratique)

Régularité sur la zone :

R : régulier (espèce observée au moins 1 an sur 2)

I : irrégulier (espèce observée moins d'1 an sur 2 mais plus 1 sur 10)

A : accidentel (espèce observée au plus 1 an sur 10)

D : disparu (espèce autrefois régulière ou irrégulière qui n'est actuellement plus observée)

? : statut indéterminé (données insuffisantes pour estimer la régularité)

| Nom français | Nom scientifique | Rareté régionale (nicheurs) | Espèces déterminantes de ZNIEFF ¹ | | Protection nationale ² | Liste rouge France ³ | Directive "Oiseaux" ⁴ | ZPS | | | Boucle de Moisson | | | Boucle de Guernes | | | Forêt de Rosny | | |
|----------------------------|------------------------------|-----------------------------|--|-------------------|-----------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|-----|---|---|-------------------|---|---|-------------------|---|---|----------------|---|---|
| | | | Nicheur | Hivernant | | | | N | H | M | N | H | M | N | H | M | N | H | M |
| Bihoreau gris | <i>Nycticorax nycticorax</i> | TR | X | | X | Préoccupation mineure | Annexe I | A | | R | A | | R | | | R | | | |
| Blongios nain | <i>Ixobrychus minutus</i> | TR | X | | X | Quasi menacé | Annexe I | A | | I | A | | I | | | I | | | |
| Bondrée apivore | <i>Pernis apivorus</i> | AR | X (10 couples) | | X | Préoccupation mineure | Annexe I | R | | R | R | | R | R | | R | R | | R |
| Bouscarle de Cetti | <i>Cettia cetti</i> | R | X | | X | Préoccupation mineure | | D | | | D | | | D | | | | | |
| Bouvreuil pivoine | <i>Pyrrhula pyrrhula</i> | C | | | X | Vulnérable | | R | R | R | R | R | | R | R | | R | R | R |
| Bruant des roseaux | <i>Emberiza schoeniclus</i> | C | | | X | Préoccupation mineure | | R | R | R | R | A | R | R | ? | R | | R | R |
| Bruant fou | <i>Emberiza cia</i> | | | | X | Préoccupation mineure | | | | A | | | | | | A | | | |
| Bruant jaune | <i>Emberiza citrinella</i> | C | | | X | Quasi menacé | | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R |
| Bruant proyer | <i>Emberiza calandra</i> | AC | | | X | Quasi menacé | | R | ? | | R | ? | | R | ? | | ? | ? | |
| Bruant zizi | <i>Emberiza cirlus</i> | AR | | | X | Préoccupation mineure | | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | ? | R |
| Busard cendré | <i>Circus pygargus</i> | TR | X | | X | Vulnérable | Annexe I | | | I | | | | | | I | | | |
| Busard des roseaux | <i>Circus aeruginosus</i> | TR | X | | X | Vulnérable | Annexe I | | | R | | | R | | | R | | | |
| Busard Saint-Martin | <i>Circus cyaneus</i> | R | X | | X | Préoccupation mineure | Annexe I | ? | R | R | | R | R | ? | R | R | | | |
| Buse variable | <i>Buteo buteo</i> | AR | | | X | Préoccupation mineure | | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R |
| Butor étoilé | <i>Botaurus stellaris</i> | OCC | X | | X | Vulnérable | Annexe I | | A | I | | | A | | A | I | | | |
| Caille des blés | <i>Coturnix coturnix</i> | AR | | | | Préoccupation mineure | | I | | | I | | | I | | | | | |
| Canard chipeau | <i>Anas strepera</i> | OCC | | X (7 individus) | | Préoccupation mineure | | A | R | R | | R | R | A | R | R | | | |
| Canard colvert | <i>Anas platyrhynchos</i> | C | | X (700 individus) | | Préoccupation mineure | | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R |
| Canard pilet | <i>Anas acuta</i> | | | | | | | | I | R | | A | I | | I | R | | | |
| Canard siffleur | <i>Anas penelope</i> | | | | | | | | R | R | | R | R | | R | R | | | |
| Canard souchet | <i>Anas clypeata</i> | TR | X | X (12 individus) | | Préoccupation mineure | | I | R | R | | R | R | I | R | R | | | |
| Chardonneret élégant | <i>Carduelis carduelis</i> | C | | | X | Préoccupation mineure | | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R |
| Chevalier aboyeur | <i>Tringa nebularia</i> | | | | | | | | | I | | | I | | | I | | | |
| Chevalier arlequin | <i>Tringa erythropus</i> | | | | | | | | | I | | | I | | | I | | | |
| Chevalier culblanc | <i>Tringa ochropus</i> | | | | X | | | | | R | | | R | | | R | | | |

| Nom français | Nom scientifique | Rareté régionale (nicheurs) | Espèces déterminantes de ZNIEFF ¹ | | Protection nationale ² | Liste rouge France ³ | Directive "Oiseaux" ⁴ | ZPS | | | Boucle de Moisson | | | Boucle de Guernes | | | Forêt de Rosny | | |
|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|--|-------------------|-----------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|-----|---|---|-------------------|---|---|-------------------|---|---|----------------|---|---|
| | | | Nicheur | Hivernant | | | | N | H | M | N | H | M | N | H | M | N | H | M |
| Engoulevent d'Europe | Caprimulgus europaeus | AR | X | | X | Préoccupation mineure | Annexe I | R | | | R | | | | | | | | |
| Epervier d'Europe | <i>Accipiter nisus</i> | AR | | | X | Préoccupation mineure | | R | R | R | R | R | | R | R | | R | | R |
| Etourneau sansonnet | <i>Sturnus vulgaris</i> | TC | | | | Préoccupation mineure | | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R |
| Faisan de Colchide | <i>Phasianus colchicus</i> | INT | | | | Préoccupation mineure | | R | R | | R | R | | R | R | | R | R | |
| Faisan vénéré | <i>Syrnaticus reevesi</i> | INT | | | | | | R | R | | R | R | | | | | | | |
| Faucon crécerelle | <i>Falco tinnunculus</i> | C | | | X | Préoccupation mineure | | R | R | | R | R | | R | R | | R | R | |
| Faucon émerillon | Falco columbarius | | | | X | | Annexe I | | I | I | | I | I | | I | I | | | |
| Faucon hobereau | <i>Falco subbuteo</i> | R | X | | X | Préoccupation mineure | | R | | R | R | | R | R | | R | R | | R |
| Faucon kobez | Falco vespertinus | | | | X | | Annexe I | | | I | | | I | | | I | | | |
| Faucon pèlerin | Falco peregrinus | OCC | | | X | Préoccupation mineure | Annexe I | | I | I | | I | I | | I | I | | | |
| Fauvette à tête noire | <i>Sylvia atricapilla</i> | TC | | | X | Préoccupation mineure | | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | | R |
| Fauvette babillarde | <i>Sylvia curruca</i> | AR | | | X | Préoccupation mineure | | A | | I | D | | A | A | | I | ? | | ? |
| Fauvette des jardins | <i>Sylvia borin</i> | TC | | | X | Préoccupation mineure | | R | | R | R | | R | R | | R | R | | R |
| Fauvette grisette | <i>Sylvia communis</i> | TC | | | X | Quasi menacé | | R | | R | R | | R | R | | R | R | | R |
| Fauvette pitchou | Sylvia undata | R | X | | X | Préoccupation mineure | Annexe I | A | | | A | | | | | | | | |
| Foulque macroule | <i>Fulica atra</i> | AC | | X (700 individus) | | Préoccupation mineure | | R | R | R | R | R | R | R | R | R | | | |
| Fuligule à bec cerclé | <i>Aythya collaris</i> | | | | X | | | | | A | | | A | | | A | | | |
| Fuligule milouin | <i>Aythya ferina</i> | TR | X | X (400 individus) | | Préoccupation mineure | | A | R | R | | R | R | A | R | R | | | |
| Fuligule milouinan | <i>Aythya marila</i> | | | | | | | | I | | | I | | | I | | | | |
| Fuligule morillon | <i>Aythya fuligula</i> | R | X | X (200 individus) | | Préoccupation mineure | | R | R | R | R | R | R | R | R | R | | | |
| Fuligule nyroca | Aythya nyroca | | | | X | | Annexe I | | A | | | A | | | A | | | | |
| Gallinule poule d'eau | <i>Gallinula chloropus</i> | C | | | | Préoccupation mineure | | R | R | | R | R | | R | R | | R | R | |
| Garrot à œil d'or | <i>Bucephala clangula</i> | | | | | | | | R | | | R | | | R | | | | |
| Geai des chênes | <i>Garrulus glandarius</i> | C | | | | Préoccupation mineure | | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R |

| Nom français | Nom scientifique | Rareté régionale (niches) | Espèces déterminantes de ZNIEFF ¹ | Protection nationale ² | Liste rouge France ³ | Directive "Oiseaux" ⁴ | ZPS | | | Boucle de Moisson | | | Boucle de Guernes | | | Forêt de Rosny | | |
|----------------------------|---------------------------------|---------------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|-----|---|---|-------------------|---|---|-------------------|---|---|----------------|---|---|
| | | | | | | | N | H | M | N | H | M | N | H | M | N | H | M |
| Gobemouche gris | <i>Muscicapa striata</i> | C | | X | Vulnérable | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R |
| Gobemouche noir | <i>Ficedula hypoleuca</i> | AR | X | X | Préoccupation mineure | | | | | | | | | | | | | ? |
| Goéland à ailes blanches | <i>Larus glaucoides</i> | | | X | | A | | | | | | | | | | | | |
| Goéland à bec cerclé | <i>Larus delawarensis</i> | | | X | | | | | | | | | | | | | | |
| Goéland argenté | <i>Larus argentatus</i> | TR | | X | Préoccupation mineure | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | |
| Goéland bourgmestre | <i>Larus hyperboreus</i> | | | X | | | | | | | | | | | | | | |
| Goéland brun | <i>Larus fuscus</i> | | | X | Préoccupation mineure | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | |
| Goéland cendré | <i>Larus canus</i> | TR | | X | Vulnérable | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | |
| Goéland leucophaé | <i>Larus michahellis</i> | OCC | | X | Préoccupation mineure | A | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | |
| Goéland marin | <i>Larus marinus</i> | | | X | Préoccupation mineure | | | | | | | | | | | | | |
| Goéland pontique | <i>Larus cachinans</i> | | | X | | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | |
| Gorgebleue à miroir | <i>Luscinia svecica</i> | TR | | X | Préoccupation mineure | | | | | | | | | | | | | |
| Grand Cormoran | <i>Phalacrocorax carbo</i> | AR | | X | Préoccupation mineure | I | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | |
| Grand Gravelot | <i>Charadrius hiaticula</i> | | | X | Vulnérable | | | | | | | | | | | | | |
| Grande Aigrette | <i>Casmerodius albus</i> | | | X | Quasi menacé | | | | | | | | | | | | | |
| Grèbe à cou noir | <i>Podiceps nigricollis</i> | OCC | | X | Préoccupation mineure | A | I | I | A | I | I | A | I | I | | | | |
| Grèbe castagnieux | <i>Tachybaptus ruficollis</i> | AR | | X | Préoccupation mineure | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | |
| Grèbe esclavon | <i>Podiceps auritus</i> | | | X | | | | | | | | | | | | | | |
| Grèbe huppé | <i>Podiceps cristatus</i> | AC | | X | Préoccupation mineure | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | |
| Grèbe jougris | <i>Podiceps grisegena</i> | | | X | | | | | | | | | | | | | | |
| Grimpeur des jardins | <i>Certhia brachydactyla</i> | TC | | X | Préoccupation mineure | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | |
| Grive draine | <i>Turdus viscivorus</i> | C | | | Préoccupation mineure | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | |
| Grive litorne | <i>Turdus pilaris</i> | TR | X | | Préoccupation mineure | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | |
| Grive mauvis | <i>Turdus iliacus</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Grive muscienne | <i>Turdus philomelos</i> | TC | | | Préoccupation mineure | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | |

| Nom français | Nom scientifique | Rareté régionale (nicheurs) | Espèces déterminantes de ZNIEFF ¹ | | Protection nationale ² | Liste rouge France ³ | Directive "Oiseaux" ⁴ | ZPS | | | Boucle de Moisson | | | Boucle de Guernes | | | Forêt de Rosny | | |
|-------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|--|------------------|-----------------------------------|--|----------------------------------|-----|---|---|-------------------|---|---|-------------------|---|---|----------------|---|---|
| | | | Nicheur | Hivernant | | | | N | H | M | N | H | M | N | H | M | N | H | M |
| Grosbec casse noyaux | <i>Coccothraustes coccothraustes</i> | AC | | | X | Préoccupation mineure | | R | R | R | R | R | R | ? | R | R | R | R | R |
| Grue cendrée | <i>Grus grus</i> | | | | X | En danger critique d'extinction | Annexe I | | | I | | | I | | | I | | | |
| Guêpier d'Europe | <i>Merops apiaster</i> | AR | X (5 couples) | | X | Préoccupation mineure | | | | A | | | A | | | A | | | |
| Guifette leucoptère | <i>Chlidonias leucopterus</i> | | | | X | | | | | A | | | A | | | A | | | |
| Guifette moustac | <i>Chlidonias hybridus</i> | | | | X | Quasi menacé | Annexe I | | | A | | | A | | | A | | | |
| Guifette noire | <i>Chlidonias niger</i> | | | | X | Vulnérable | Annexe I | | | R | | | R | | | R | | | |
| Harelde boréale | <i>Clangula hyemalis</i> | | | | | | | | | A | | | A | | | ? | | | |
| Harle bièvre | <i>Mergus merganser</i> | | | | X | Quasi menacé | | | I | I | | | I | I | | I | I | | |
| Harle huppé | <i>Mergus serrator</i> | | | | X | | | | A | I | | | A | I | | ? | I | | |
| Harle piette | <i>Mergellus albellus</i> | | | | X | | Annexe I | | I | | | | I | | | I | | | |
| Héron cendré | <i>Ardea cinerea</i> | AR | | X (25 individus) | X | Préoccupation mineure | | R | R | R | A | R | R | R | R | R | | R | R |
| Héron garde-boeufs | <i>Bubulcus ibis</i> | | | | X | Préoccupation mineure | | | | I | | | | | | I | | | |
| Héron pourpré | <i>Ardea purpurea</i> | | | | X | Préoccupation mineure | Annexe I | | | R | | | | | | R | | | |
| Hibou des marais | <i>Asio flammeus</i> | OCC | | | X | Vulnérable | Annexe I | | A | | | A | | | A | | | | |
| Hibou moyen-duc | <i>Asio otus</i> | AR | | | X | Préoccupation mineure | | R | R | | R | R | | R | R | | R | R | |
| Hirondelle de fenêtre | <i>Delichon urbica</i> | TC | | | X | Préoccupation mineure | | R | | R | R | | R | R | | R | R | | R |
| Hirondelle de rivage | <i>Riparia riparia</i> | C | | | X | Préoccupation mineure | | R | | R | I | | R | R | | R | | | |
| Hirondelle rustique | <i>Hirundo rustica</i> | TC | | | X | Préoccupation mineure | | R | | R | R | | R | R | | R | R | | R |
| Huitrier pie | <i>Haematopus ostralegus</i> | | | | | Préoccupation mineure | | | | A | | | A | | | A | | | |
| Huppe fasciée | <i>Upupa epops</i> | TR | X | | X | Préoccupation mineure | | D | | I | D | | D | | | I | | | |
| Hypolaïs polyglotte | <i>Hippolais polyglotta</i> | C | | | X | Préoccupation mineure | | R | | R | R | | | R | | | R | | R |
| Labbe parasite | <i>Stercorarius parasiticus</i> | | | | X | | | | | A | | | A | | | A | | | |
| Labbe pomarin | <i>Stercorarius pomarinus</i> | | | | X | | | | | I | | | I | | | I | | | |
| Linotte mélodieuse | <i>Carduelis cannabina</i> | C | | | X | Vulnérable | | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | ? | ? |
| Locustelle lusciniotide | <i>Locustella luscinioides</i> | OCC | X | | X | En danger | | ? | | A | | | A | ? | | A | | | |

| Nom français | Nom scientifique | Rareté régionale (nicheurs) | Espèces déterminantes de ZNIEFF ¹ | | Protection nationale ² | Liste rouge France ³ | Directive "Oiseaux" ⁴ | ZPS | | | Boucle de Moisson | | | Boucle de Guernes | | | Forêt de Rosny | | |
|------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|--|-----------|-----------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|-----|---|---|-------------------|---|---|-------------------|---|---|----------------|---|---|
| | | | Nicheur | Hivernant | | | | N | H | M | N | H | M | N | H | M | N | H | M |
| Nette rousse | <i>Netta rufina</i> | TR | | | | Préoccupation mineure | | | I | I | | I | I | | A | I | | | |
| Oedicnème criard | <i>Burhinus oedicnemus</i> | AR | X | | X | Quasi menacé | Annexe I | R | | R | R | | R | R | | R | | | R |
| Oie cendrée | <i>Anser anser</i> | | | | | Vulnérable | | | | R | | | R | | | R | | | |
| Oie des moissons | <i>Anser fabalis</i> | | | | | | | | | A | | | A | | | A | | | |
| Oie rieuse | <i>Anser albifrons</i> | | | | | | | | | A | | | A | | | | | | |
| Perdrix grise | <i>Perdix perdix</i> | TC | | | | Préoccupation mineure | | R | R | | R | R | | R | R | | R | R | |
| Perdrix rouge | <i>Alectoris rufa</i> | INT | | | | Préoccupation mineure | | R | R | | I | R | | R | R | | I | R | |
| Petit Gravelot | <i>Charadrius dubius</i> | AR | X (10 couples) | | X | Préoccupation mineure | | R | | R | R | | R | R | | R | | | |
| Phalarope à bec large | <i>Phalaropus lobatus</i> | | | | X | | | | | ? | | | ? | | | ? | | | |
| Phragmite des joncs | <i>Acrocephalus schoenobaenus</i> | R | X | | X | Préoccupation mineure | | I | | R | | | R | I | | R | | | ? |
| Pic épeiche | <i>Dendrocopos major</i> | C | | | X | Préoccupation mineure | | R | R | | R | R | | R | R | | R | R | |
| Pic épeichette | <i>Dendrocopos minor</i> | C | | | X | Préoccupation mineure | | R | R | | R | R | | R | R | | R | R | |
| Pic mar | <i>Dendrocopos medius</i> | AC | X (30 couples) | | X | Préoccupation mineure | Annexe I | R | R | | R | R | | | | | R | R | |
| Pic noir | <i>Dryocopus martius</i> | AR | X (10 couples) | | X | Préoccupation mineure | Annexe I | R | R | | R | R | | R | R | | R | R | |
| Pic vert | <i>Picus viridis</i> | C | | | X | Préoccupation mineure | | R | R | | R | R | | R | R | | R | R | |
| Pie bavarde | <i>Pica pica</i> | TC | | | | Préoccupation mineure | | R | R | | R | R | | R | R | | R | R | |
| Pie-grièche écorcheur | <i>Lanius collurio</i> | R | X | | X | Préoccupation mineure | Annexe I | R | | I | R | | I | | | I | | | ? |
| Pie-grièche grise | <i>Lanius excubitor</i> | TR | X | | X | En danger | | | I | I | | I | I | | I | I | | | |
| Pigeon "biset" | <i>Columba livia</i> | INT | | | | | | R | R | | R | R | | R | R | | R | R | |
| Pigeon colombin | <i>Columba oenas</i> | AC | | | | Préoccupation mineure | | R | R | R | R | R | R | ? | R | R | R | R | R |
| Pigeon ramier | <i>Columba palumbus</i> | TC | | | | Préoccupation mineure | | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R |
| Pinson des arbres | <i>Fringilla coelebs</i> | TC | | | X | Préoccupation mineure | | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R |
| Pinson du nord | <i>Fringilla montifringilla</i> | | | | X | | | | I | R | | I | R | | I | R | | I | R |
| Pipit à gorge rousse | <i>Anthus cervinus</i> | | | | X | | | | | A | | | A | | | A | | | |

| Nom français | Nom scientifique | Rareté régionale (nicheurs) | Espèces déterminantes de ZNIEFF ¹ | | Protection nationale ² | Liste rouge France ³ | Directive "Oiseaux" ⁴ | ZPS | | | Boucle de Moisson | | | Boucle de Guernes | | | Forêt de Rosny | | |
|---------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|--|------------------|-----------------------------------|--|----------------------------------|-----|---|---|-------------------|---|---|-------------------|---|---|----------------|----|----|
| | | | Nicheur | Hivernant | | | | N | H | M | N | H | M | N | H | M | N | H | M |
| Rousserolle turdoïde | <i>Acrocephalus arundinaceus</i> | TR | X | | X | Vulnérable | | D | | A | D | | A | D | | A | | | |
| Rousserolle verderolle | <i>Acrocephalus palustris</i> | AR | X (15 couples) | | X | Préoccupation mineure | | R | | R | I | | R | R | | R | | | ? |
| Sarcelle d'été | <i>Anas querquedula</i> | TR | X | | | Vulnérable | | I | | R | I | | R | I | | R | | | |
| Sarcelle d'hiver | <i>Anas crecca</i> | TR | X | X (40 individus) | | Vulnérable | | | R | R | | R | R | | R | R | ? | | I? |
| Serin cini | <i>Serinus serinus</i> | C | | | X | Préoccupation mineure | | R | | R | R | | R | R | | R | | R | R |
| Sittelle torchepot | <i>Sitta europaea</i> | TC | | | X | Préoccupation mineure | | R | R | | R | R | | R | R | | R | R | |
| Sizerin flammé | <i>Carduelis flammea</i> | | | | X | | | | A | | | A | | | A | | | | |
| Spatule blanche | <i>Platalea leucorodia</i> | | | | X | Vulnérable | Annexe I | | | I | | | I | | | I | | | |
| Sterne arctique | <i>Sterna paradisaea</i> | | | | X | En danger critique d'extinction | Annexe I | | | ? | | | ? | | | ? | | | |
| Sterne caugek | <i>Sterna sandvicensis</i> | | | | X | Vulnérable | Annexe I | | | A | | | A | | | A | | | |
| Sterne naine | <i>Sterna albifrons</i> | TR | X | | X | Préoccupation mineure | Annexe I | | | A | | | A | | | A | | | |
| Sterne pierregarin | <i>Sterna hirundo</i> | AR | X (10 couples) | | X | Préoccupation mineure | Annexe I | R | | R | | | R | R | | R | | | |
| Tadorne de Belon | <i>Tadorna tadorna</i> | TR | | | X | Préoccupation mineure | | | | R | | | R | | | R | | | |
| Tarier des prés | <i>Saxicola rubetra</i> | OCC | X | | X | Vulnérable | | | | R | | | R | | | R | | | ? |
| Tarier pâtre | <i>Saxicola rubicola</i> | AC | | | X | Préoccupation mineure | | R | | R | R | | R | R | | R | | I | R |
| Tarin des aulnes | <i>Carduelis spinus</i> | | | | X | Quasi menacé | | | R | R | | R | R | | R | R | | I? | I? |
| Torcol fourmilier | <i>Jynx torquilla</i> | R | X | | X | Quasi menacé | | D | | A | D | | A | D | | A | D | | |
| Tournepierre à collier | <i>Arenaria interpres</i> | | | | X | | | | | A | | | A | | | A | | | |
| Tourterelle des bois | <i>Streptopelia turtur</i> | C | | | | Préoccupation mineure | | R | | R | R | | R | R | | R | R | | R |
| Tourterelle turque | <i>Streptopelia decaocto</i> | C | | | | Préoccupation mineure | | R | R | | R | R | | R | R | | R | R | |
| Traquet motteux | <i>Oenanthe oenanthe</i> | OCC | X | | X | Quasi menacé | | | | R | | | R | | | R | | | ? |
| Troglodyte mignon | <i>Troglodytes troglodytes</i> | TC | | | X | Préoccupation mineure | | R | R | | R | R | | R | R | | R | R | |
| Vanneau huppé | <i>Vanellus vanellus</i> | AR | X (2 couples) | | | Préoccupation mineure | | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | | I |
| Verdier d'Europe | <i>Chloris chloris</i> | TC | | | X | Préoccupation mineure | | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R |

**Annexe 10 : Liste des espèces non nicheuses issues de captivité recensées dans
la ZPS**

| Nom français | Nom scientifique |
|---------------------------|------------------------------|
| Bernache nonnette | <i>Branta leucopsis</i> |
| Canard carolin | <i>Aix sponsa</i> |
| Canard mandarin | <i>Aix galericulata</i> |
| Canard pilet des Bahamas | <i>Anas bahamensis</i> |
| Cygne noir | <i>Cygnus atratus</i> |
| Erismature rousse | <i>Oxyura jamaicensis</i> |
| Flamant rose des Caraïbes | <i>Phoenicopterus ruber</i> |
| Oie à tête barrée | <i>Anser indicus</i> |
| Oie des neiges | <i>Anser caerulescens</i> |
| Ouette d'Egypte | <i>Alopochen aegyptiacus</i> |

Annexe 11 : Liste des personnes rencontrées dans le cadre de l'élaboration du DOCOB

| Structure | Nom |
|---|---|
| AAPPMA du plan d'eau l'Ilon | Monsieur SKYNAZZI, président |
| AEV | Monsieur Jean-Pierre PIOGER, chargé de mission territorial |
| AEV | Marie KLEIM, Technicienne - secteur ouest |
| AEV | Monsieur Arnaud TOSITTI, conservateur RNR |
| AEV | Monsieur Nicolas BOULARD, chargé de mission environnement |
| AEV | Monsieur Nicolas PROU, Technicien |
| AGRICULTEUR | Monsieur Raymond PINARD |
| AGRICULTEUR | Madame Corine PINARD |
| AGRICULTEUR | Monsieur Jean-Daniel BEGUIN |
| AGRICULTEUR | Monsieur Pierre PINARD |
| AGRICULTEUR | Monsieur Jacques PINARD |
| AGRICULTEUR | Monsieur Daniel LENOIR |
| AGRICULTEUR | Monsieur Guy BOCQUET |
| AGRICULTEUR | Monsieur Didier RAUX |
| AGRICULTEUR | Monsieur Denis HAUETER |
| AGRICULTEUR | Monsieur Jean-Luc OZANNE |
| AGRICULTEUR | Monsieur Olivier POYER |
| AGRICULTEUR | Monsieur Alain RIBOT, représentant à la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Île-de-France |
| AGRICULTEUR | Monsieur Bruno ROUVEL |
| AGRICULTEUR | Monsieur Didier JOUY |
| AGRICULTEUR | Monsieur Gérard OURS |
| AGRICULTEUR | Monsieur Jean-Pierre GILBERT |
| AGRICULTEUR | Monsieur Régis TAILLARD |
| BPAL | Monsieur Gérard LAMBERT, Directeur de la Base de loisirs des Boucles de la Seine |
| BPAL | Monsieur Régis SAINTIER, responsable d'activités, Base de loisirs des Boucles de la Seine |
| Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Île-de-France | Monsieur David HERMAN, Chargé de mission |
| Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Île-de-France | Monsieur Jean-Marie GAUDRY, conseiller agricole |
| CAMY | Monsieur Didier ROBELUS, Directeur du pôle aménagement |
| CG78 | Monsieur Yvan SIONNEAU, Gestionnaire ENS |
| Codérando | Monsieur Maurice GRAND-CHAVIN, commission sentiers |
| CORIF | Monsieur Jean-Pierre LAIR, chargé d'études |

| | |
|-----------------------|---|
| CORIF | Monsieur George JARDIN, ornithologue |
| CR IDF | Madame Nadia VARGAS, chargée de mission biodiversité |
| CR IDF | Monsieur Vincent HULIN, chargé de mission |
| CR IDF | Monsieur Rémy CLUSET, chargé de mission agriculture |
| CRPF | Monsieur Xavier JENNER, Délégué Île-de-France |
| CRPF | Monsieur Marc LAPORTE, Ingénieur environnement |
| CSRPN | Monsieur Jean-Pierre THAUVIN, membre |
| CSRPN | Monsieur Gérard ARNAL, président |
| DDT | Madame Soizic CHARUEL, Responsable des aides agro-environnementales |
| DDT | Monsieur Jonathan DION, Responsable de l'unité forêt, chasse et Natura 2000 |
| DIREN | Monsieur Olivier PATRIMONIO, chargé de mission Natura 2000 |
| DRIAAF | Monsieur Michel ALDEBERT, responsable des aides agro-environnementales |
| DRIRE | Monsieur Fabrice CANDIA, Inspecteur |
| ECOSPHERE | Monsieur Vincent CARRERE, Chargé d'études |
| EPAMSA | Monsieur Pierre BIEUZEN, Chargé de mission développement durable |
| EPAMSA | Madame Camille LARQUET, Chargée d'études |
| FICEVY | Monsieur Stéphane WALCZAK, technicien |
| GAB | Madame Bénédicte REBEYROTTE, Chargée de mission eau |
| Photographe | Monsieur CHANTELAT, photographe et Journaliste Nature environnement |
| Lafarge | Monsieur Emeric de KERVENOZEL, Responsable foncier environnement |
| Lafarge | Monsieur Alexandre MALLET, technicien forêt environnement |
| Lafarge | Monsieur Jean-Baptiste ARTRU, Responsable foncier environnement |
| Lafarge | Monsieur Hervé CHIAVERINI, Chef du service foncier et de l'environnement |
| Les Plateaux du Vexin | Monsieur Frédéric BOURGEOIS, Chargé de mission |
| LPO | Madame Emeline LANGLET, chargée de mission |
| MAIRIE | Monsieur Joël JOLIVEL, Conseiller municipal de Rosny-sur-Seine |
| MAIRIE | Monsieur Hubert JEAN, Maire de Boissy-Mauvoisin |
| MAIRIE | Monsieur Alain BERTRAND, Maire de Jouy Mauvoisin |
| MAIRIE | Madame Suzanne BIEUVILLE, Maire de Perdrauville |
| MAIRIE | Monsieur Francis LECOMTE, Délégué municipal de Bonnières-sur-Seine |
| MAIRIE | Monsieur Roger DESMOUSSEAUX, Maire adjoint de Bonnières-sur-Seine |
| MAIRIE | Monsieur Jean-Michel RAYNAUD, Maire adjoint de Bonnières-sur-Seine |
| MAIRIE | Monsieur Xavier HATTE, Maire adjoint de Bonnières-sur-Seine |
| MAIRIE | Monsieur Jean-Marc POMMIER, Maire de Bonnières-sur-Seine |
| MAIRIE | Monsieur Alain PEZZALI, Maire de la Villeneuve-en-Chevrie |
| MAIRIE | Monsieur Philippe GESLAN, Maire de Méricourt |
| MAIRIE | Monsieur Gérard OURS, Maire de Mousseaux-sur-seine |

| | |
|---|--|
| MAIRIE | Monsieur Maurice BOUDET, Maire de Rolleboise |
| MAIRIE | Monsieur Robert BLIARD, Maire adjoint de Guernes |
| MAIRIE | Monsieur Bernard BOURGET, Maire de Guernes |
| MAIRIE | Monsieur Marcel FERRY, Maire de Saint-Martin-la-Garenne |
| MAIRIE | Monsieur Pierre ROUX, Conseiller Municipal de Saint-Martin-la-Garenne |
| MAIRIE | Monsieur Didier JOUY, Maire de Freneuse |
| MAIRIE | Monsieur Daniel GOURIOU, Maire de Moisson |
| MAIRIE | Madame Dominique HERPIN-POULENAT, Maire de Vétheuil |
| MAIRIE | Monsieur Patrick STAATH, Adjoint au Maire de Saint Martin-la-Garenne |
| MEEDDM | Monsieur Wally ROSEL, chargé de la communication du réseau natura 2000 DGALN-DEB |
| ONCFS | Monsieur Raphaël PEREZ, Agent technique |
| ONCFS | Daniel SERRE, Délégué régional adjoint |
| Ornithologue | Monsieur Gérard BAUDOIN |
| photographe | Monsieur Martial Colas |
| PNR | Madame Françoise ROUX, chargée de mission |
| PNR | Monsieur BOURBIER, Technicien |
| PNR | Madame Marine FONT, chargée de mission Natura 2000 |
| Port de l'Ilon | Monsieur BRUMENT, Gérant Port de l'Ilon |
| Préfecture | Monsieur GRANDPRE, Direction du Développement durable |
| Société d'études des sciences naturelles du Mantois et du Vexin | Monsieur LESENECAL, Vice-Président |
| Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie | Madame Brigitte MORO, Chef du bureau "Police Générale-Cadre de vie" |
| Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs d'Île-de-France | Monsieur Etienne de MAGNITOT, Président |
| UPBMH | Monsieur Francis LECOMTE, adhérent |
| UPBMH | Madame Jeannine RICHE, Trésorière |
| UPBMH | Monsieur Daniel VAUGELADE, Président |
| Véolia eau | Madame Julia DESPOIS, Chargée de mission |
| VNF, SNS | Monsieur Bas, service de navigation de la Seine |
| Yvelines Environnement | Monsieur André REY, Vice-Président |

Annexe 12 : Plaquette Natura 2000



Les boucles de Moisson, de Guernes et la forêt de Rosny

**un territoire
qui vous appartient.**



Un patrimoine naturel d'exception...



Pic noir

Petit Gravelot

Oedicnème criard

Au cœur des méandres de la Seine, le site des boucles de Moisson, de Guernes et de la forêt de Rosny constitue une véritable mosaïque d'habitats naturels résultant d'une complexe interaction entre l'utilisation de l'espace par l'homme et les conditions climatiques et pédo-logiques (sols) du milieu... Tour à tour se succèdent espaces boisés, plans d'eau, zones agricoles, landes sèches... autant de milieux variés qui abritent de nombreuses espèces d'oiseaux.

L'eau est l'élément majeur. Outre les ressources en eau potable présentes sur le site, l'eau structure le paysage : le fleuve tout d'abord, mais aussi les plans d'eau, roselières et mares qui accueillent des oiseaux aquatiques communs comme le Goéland argenté ou le Héron cendré, et des espèces plus rares comme la Sterne pierregarin.

Empruntant la vallée de la Seine, de nombreux oiseaux migrateurs y font une halte ou s'y reproduisent. Parmi eux, plusieurs espèces d'échassiers dont le Petit Gravelot qui niche notamment sur l'île de Saint-Martin-la-Garenne. Affectionnant particulièrement les zones sèches dénudées (pelouses calcaires, terres agricoles...), l'Oedicnème criard, plus communément appelé « Courlis de terre », se reproduit dans les boucles de Guernes et de Moisson. En déclin en Europe et très rare en Île-de France, il fait l'objet d'une attention particulière.

La présence de grands ensembles boisés avec de vieux arbres, comme la forêt régionale de Rosny, est favorable à la présence du plus grand pic européen : le Pic noir.

Au total, sur environ 200 espèces d'oiseaux recensées, plus d'un quart sont considérées comme rares ou vulnérables.

reconnu au niveau européen.

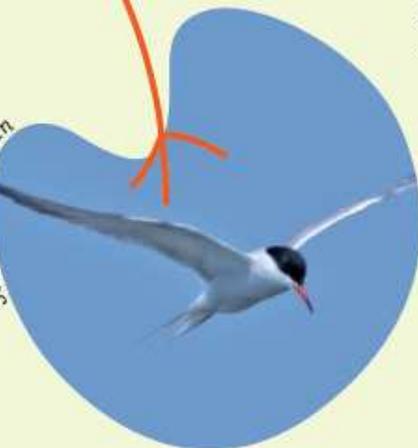
Engoulevent d'Europe



Le site des boucles de Moisson, de Guernes et de la forêt de Rosny a été intégré au **réseau européen Natura 2000**. Ce dernier regroupe les espaces naturels identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces animales et végétales qui y vivent. Il a pour objectif de préserver la diversité biologique, tout en valorisant le territoire.

Il ne s'agit pas de faire un sanctuaire de la nature mais au contraire de mettre en œuvre, en partenariat avec les acteurs locaux, des actions (contrats et chartes) visant à concilier les exigences écologiques des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles. Ces sites sont régis par deux directives européennes (directives « Oiseaux » et « Habitats »).

Sterne pierregarin



Aujourd'hui on compte :

- 26 000 sites Natura 2000 en Europe soit 20% du territoire ;
- 1700 sites en France couvrant 12% du pays ;
- 34 sites en Ile-de-France représentant 8% de la surface de la région.

Un territoire qui vous appartient.

Vous êtes propriétaire ou exploitant d'une parcelle située dans le périmètre Natura 2000 (voir carte), vous avez envie d'agir pour votre environnement :

**Vous pouvez adhérer à la charte
et signer des contrats de gestion.**

Comment le programme NATURA 2000 va-t-il être mis en œuvre sur votre territoire?



« Je suis convaincue qu'on ne peut réussir un projet de protection de la nature qu'à la condition d'y intégrer les dimensions sociales et économiques et si les acteurs de terrain s'en approprient les enjeux. En tant qu'élue locale, je m'assurerai que chacun puisse s'exprimer pleinement. Ce travail doit aboutir à la rédaction d'un document de référence : le Document d'objectifs (DOCOB) dans lequel seront listées les mesures à mettre en œuvre pour assurer un développement durable du territoire. »

Françoise Descamps-Crosnier,
présidente du Comité de pilotage.

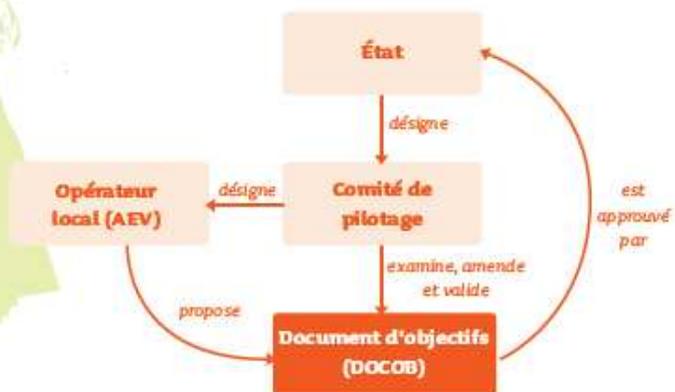
Une démarche locale de concertation

Un comité de pilotage (COFIL) a été créé en juillet 2007 par arrêté préfectoral. Les élus qui le composent ont confié sa présidence à Madame Françoise Descamps-Crosnier, conseillère régionale et maire de Rosny-sur-Seine.

Chargé de la conduite du projet, il regroupe les représentants des collectivités territoriales, des services de l'Etat et des établissements publics concernés ; des socioprofessionnels, des usagers du territoire (associations) et des experts scientifiques.

Un document de référence : le document d'objectifs (DOCOB)

Le document d'objectifs comprend un état des lieux du patrimoine naturel et des activités socio-économiques du territoire. Il définit pour le site les orientations de gestion, leurs modalités de mise en œuvre et les moyens financiers pour préserver les milieux naturels tout en maintenant les activités socio-économiques. L'Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France a été désignée par le comité de pilotage comme « opérateur local » pour assurer la gestion administrative et technique de ce projet.





Natura 2000... pas à pas... avec VOUS

1

ETAT DES LIEUX

Un inventaire du patrimoine naturel et le descriptif des activités humaines sont réalisés.

2

ANALYSE

À la lumière de ce diagnostic, les enjeux écologiques et économiques sont croisés de façon à identifier les espèces prioritaires d'oiseaux à protéger.

3

ELABORATION DE CONTRATS DE GESTION ET D'UNE CHARTE

Après concertation, une liste d'actions permettant de concilier les activités humaines et les exigences écologiques des espèces est proposée.

4

RÉDACTION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Après validation par le COPIL, le DOCOB est approuvé par le préfet.

5

PROMOTION DE LA CHARTE ET CONTRACTUALISATION

Les propriétaires et exploitants peuvent s'engager en adhérant à la charte ou en signant les contrats.

La charte Natura 2000

L'adhésion à cette charte marque l'engagement individuel aux objectifs de gestion décrits dans le DOCOB, c'est-à-dire à des pratiques favorables à l'environnement et faciles à mettre en œuvre.
Quelle contrepartie ? une exonération de la taxe sur le foncier non bâti.
Quelle durée ? 5 ou 10 ans.

Les contrats Natura 2000

Basés sur les mesures de gestion préconisées par le DOCOB, ces contrats comprennent une liste d'actions visant à préserver le patrimoine naturel du site. Pour les agriculteurs, ils entrent dans le cadre des Mesures Agri-environnementales (MAE).
Quelle contrepartie ? une exonération de la taxe sur le foncier non bâti, ainsi qu'une rémunération pour les travaux d'entretien effectués. Les contrats sont cofinancés par l'Etat et l'Europe.
Quelle durée ? 5 ans.

**Vous souhaitez
des informations sur
NATURA 2000,
contactez-nous !**

Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France
99, rue de l'Abbé-Groult - 75015 Paris - natura2000@aev-iledefrance.fr
Téléphone : 01 72 69 51 00 - Télécopie : 01 45 33 11 48
www.aev-iledefrance.fr

© M. Zola (Pic noir ; Petit Gravelot) ; V. Delcourt (Storne pierregarin) ; AE VILLelaure ; AVBN/T. Roy (Oediponème ordard) ;
Base régionale de loisirs des boucles de la Seine/R. Sainber ; C. Aussages/PO (Engoulevent d'Europe) ;
Couverture : Vue depuis les côtes de Rolleboise (78).

[COMME UN ARBRE]

Liste des communes concernées (78) : Boissy-Mauvoisin, Bonnières-sur-Seine, Bréval, Follainville-Dennemont, Freneuse, Guernes, Jouy-Mauvoisin, La Villeneuve-en-Chevrie, Lommoye, Mantes-la-Jolie, Méricourt, Moisson, Mousseaux-sur-Seine, Perdreauxville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Saint-Martin-la-Garenne.

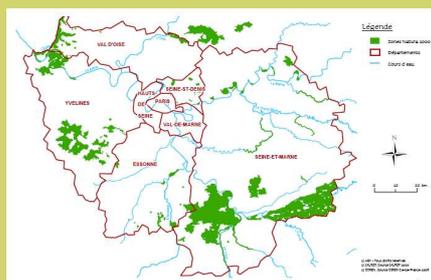


Annexe 13 : Panneaux Natura 2000

Format : 2 mètres sur 70 cm



Les boucles de Moisson, de Guernes et la forêt de Rosny : un site Natura 2000



Les zones Natura 2000 en Île-de-France

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Le réseau Natura 2000 regroupe en Europe les espaces naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales qui y vivent. Il a pour objectif de préserver la BIODIVERSITÉ tout en valorisant le territoire. Il est régi par deux directives européennes, la directive « Oiseaux » et la directive « Habitats ».

Natura 2000 en chiffres :

- 20% du territoire européen
- 12 % de la France soit plus de 8000 communes concernées
- 34 sites en Île-de-France soit 8 % de la surface régionale



Quelques couples de Pie-Grièche écorcheur peuvent être observés dans les landes de Moisson.



L'Oedicnème criard, espèce rare en Europe, se reproduit sur le site.



Plus grand pic européen, le Pic noir niche en forêt régionale de Rosny.

Les boucles de Moisson, de Guernes et la forêt de Rosny : une zone stratégique pour l'accueil de nombreuses espèces d'oiseaux

Cette partie de la vallée de la Seine a été incluse dans le réseau Natura 2000 en raison de la richesse de son avifaune. Elle joue un rôle écologique essentiel : zone de reproduction, zone d'hivernage et halte migratoire. Au total plus de 200 espèces y ont été recensées, dont certaines devenues rares en Europe et que le programme Natura 2000 vise à protéger.

**NATURA 2000,
LES HOMMES S'ENGAGENT
POUR LA BIODIVERSITÉ**



Les boucles de Moisson, de Guernes et la forêt de Rosny : une mosaïque d'activités et de paysages



Limites du périmètre Natura 2000

Des paysages variés

Résultat de l'interaction entre l'homme et son environnement, la vallée de la Seine se caractérise par des paysages variés : plans d'eau, zones agricoles, landes, forêts... autant de supports de la diversité biologique.



Au cœur des boucles, les activités économiques et de loisirs se côtoient

Les activités humaines structurent le paysage :

agriculture, carrières, exploitations forestières, transport fluvial, activités nautiques, randonnée, chasse, pêche, observation de la nature,...

Dans le cadre du comité de pilotage, chaque acteur peut participer au projet Natura 2000.



Carrière de granulats –
Sandrancourt



Paysage agricole –
boucle de Guernes



Base régionale de plein air et
de loisirs des Boucles de la Seine
à Moisson et Mousseaux

NATURA 2000, UN ATOUT DE DEVELOPPEMENT LOCAL

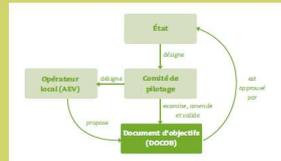
Natura 2000 : une démarche novatrice

Le comité de pilotage, un organe privilégié d'échange et de concertation

Créé en avril 2007, un comité de pilotage a été constitué pour mener le projet. Sa présidence a été confiée à la Région Île-de-France représentée par Françoise Descamps-Crosnier, conseillère régionale et maire de Rosny-sur-Seine.

Le comité de pilotage regroupe :

- les représentants des collectivités territoriales concernées,
- les socio-professionnels (agriculteurs, carrier)
- les associations,
- les services de l'Etat et les établissements publics,
- les experts scientifiques.



L'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France (AeV) maître d'œuvre œuvre du projet

En appui au comité de pilotage, l'AeV a pour mission d'assurer la gestion administrative et technique du projet.

Un document-cadre pour un projet de territoire :

Appelé document d'objectifs (DOCOB), il comprend un état des lieux du patrimoine naturel et des activités socio-économiques du territoire. Il définit les orientations de gestion favorables à la conservation des espèces et leurs modalités de mises en œuvre.

Concrètement, comment s'engager?

Les deux principes de la démarche sont le **volontariat** et la **contractualisation**.

Propriétaire, agriculteur, forestier, collectivité territoriale, association... Chacun peut agir !

Toute personne, physique ou morale, publique ou privée, peut prétendre à la signature d'un contrat ou de la charte Natura 2000.



Ouverture d'un milieu :
débroussaillage sur le domaine régional de Moisson

Les contrats et la charte Natura 2000

Ils marquent l'engagement individuel aux objectifs de gestion décrits dans le DOCOB.

Sur la base unique du volontariat, le contractant s'engage par des actions concrètes et respectueuses de l'environnement en contrepartie de rémunérations ou d'avantages fiscaux.

Exemples :

- entretien ou réhabilitation de mares
- broyages tardifs des jachères
- lutte contre les espèces invasives
- entretien des haies
- sensibilisation du grand public

**NATURA 2000,
UN PARTENARIAT
HOMME-NATURE**

Annexe 14 : lettre Natura 2000



Lettre
d'informations
Octobre
2009

Mise en œuvre du programme Natura 2000 sur les boucles de Moisson, de Guernes et la forêt de Rosny

C'est pour mieux faire vivre notre comité de pilotage, permettre à chacun d'être informé de l'avancée du travail entre nos réunions parfois espacées dans le temps, que j'ai retenu l'idée proposée par l'Agence des espaces verts d'une lettre d'information sur le projet Natura 2000. C'est donc avec un réel plaisir que je l'inaugure ! Elle constitue, après la plaquette de présentation et l'exposition itinérante, un outil de communication interne à notre comité, nous permettant de suivre au plus près l'avancement du projet.



Vous y trouverez : un point sur le travail en cours, des descriptifs d'oiseaux se reproduisant sur le territoire de nos communes, des interviews d'acteurs du territoire, un carnet de rendez-vous, et également quelques notions générales (définition de termes techniques, législation, chiffres, statistiques...) sur le réseau européen Natura 2000. À chacun de nous de s'emparer de cette lettre et de l'enrichir ; elle est également là pour permettre aux membres du COPIL de s'exprimer ! Dans cette attente, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne lecture !

Françoise Descamps-Crosnier, présidente du comité de pilotage.
Conseillère régionale et maire de Rosny-sur-Seine.

L'AEV, pilote du projet Natura 2000 : pour un partenariat homme-nature

Interview de Olivier Thomas – Président de l'AEV



Natura 2000 est l'affaire de tous !

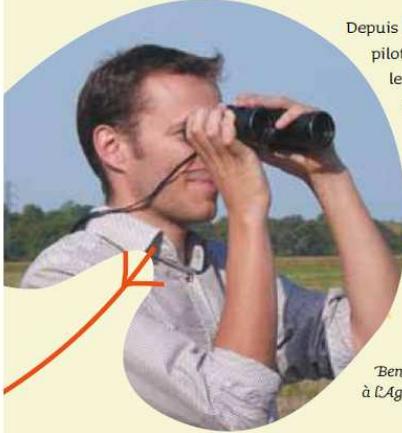
Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires. De par la diversité de ses paysages et la richesse de la faune et de la flore qu'elle abrite, l'Île-de-France joue un rôle important dans la construction de ce réseau européen. C'est pour cela que l'AEV a été choisie comme pilote Natura 2000 sur 2 sites en Île-de-France : le site des boucles de

Moisson, de Guernes et de la forêt de Rosny dans les Yvelines ; et celui des boucles de la Marnette en Seine-et-Marne.

Ces territoires exceptionnels participent du grand réseau européen et représentent un véritable enjeu de développement durable pour des territoires ruraux remarquables en ce qu'ils permettent de concilier sauvegarde de la biodiversité et maintien des activités humaines dans le cadre d'une réflexion locale animée par tous les acteurs concernés par la vie du site : élus locaux, propriétaires, agriculteurs, usagers, ... Alors, oui, Natura 2000 est l'affaire de tous !

Natura 2000 sur votre territoire en deux clics :
www.aev-iledefrance.fr (rubrique « accès professionnel »)

Où en sommes-nous ?



Depuis la première réunion du comité de pilotage en mairie de Rosny-sur-Seine le 1^{er} juillet 2008, beaucoup de travail a été réalisé : d'abord le diagnostic des activités socio-économiques, présenté le 17 mars 2009 à la base de loisirs des boucles de Seine ; puis le diagnostic écologique. Ce dernier a été réalisé par le bureau d'études Écosphère au printemps et durant tout l'été, saison propice à l'observation de l'avifaune.

Benoît LELAURE, chargé de mission Natura 2000 à l'Agence des espaces verts

L'objectif de cette seconde phase d'étude était de :

- recenser les espèces nicheuses de la ZPS notamment celles classées à l'annexe 1 de la directive Oiseaux ;
- localiser les espèces et cartographier leurs habitats ;
- évaluer l'état de conservation de ces habitats.

Le croisement des deux diagnostics aboutira à l'élaboration de mesures de gestion appropriées pour le territoire, et constituera ainsi le chapitre final du DOCOB (document d'objectifs...).



La technique de « la repasse »

Lors des inventaires ornithologiques, pour gagner du temps, la technique de la repasse a été utilisée. Elle correspond à la diffusion du chant de l'oiseau. Si celui-ci est présent, il se manifeste en chantant pensant qu'un intrus cherche à lui subtiliser son territoire.

Le DOCOB : procédure de validation



Quel enjeu pour la protection des oiseaux ? Réponse de la DIREN



Engoulevent d'Europe

Olivier Patrimoine, chargé de mission Nature à la DIREN Île-de-France : « Le réseau Natura 2000 en Île-de-France est constitué de 35 sites (dont 1 s'étend également en Picardie) : 25 sites ont été proposés au titre de la directive Habitats et 10 sites au titre de la directive Oiseaux. Ce réseau couvre 96 685 hectares soit 8 % de la superficie de la région (réparti sur 285 communes), ce qui est loin d'être négligeable en terme d'aménagement du territoire quand on connaît la proportion de milieux artificialisés en Île-de-France.

L'originalité de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) des boucles de Moisson, de Guernes et de la forêt de Rosny réside

essentiellement dans le fait qu'elle héberge des espèces d'oiseaux caractéristiques de milieux naturels devenus très rares à l'échelle de la région. Il s'agit notamment de l'Engoulevent d'Europe, de la Fauvette pitchou, du Circaète Jean-le-Blanc et de l'Alouette lulu qui sont inféodés aux landes et aux pelouses sur sable.

La ZPS abrite aussi une des principales populations d'Édicrène criard d'Île-de-France. Cette espèce fréquente également les landes ouvertes mais on la retrouve aussi dans les champs cultivés. Sa sauvegarde passe donc par le maintien de l'activité agricole. Les contrats agro-environnementaux proposés aux exploitants auront pour but de pérenniser les surfaces agricoles favorables à cet oiseau.

Natura 2000 sur votre territoire en deux clics :

www.aev-iledefrance.fr (rubrique « accès professionnel »)



Pie-Grièche écorcheur

Zoom sur... la Pie-Grièche écorcheur

On a beaucoup parlé de l'Œdicnème criard, espèce emblématique de Natura 2000 en Île-de-France. Mais d'autres espèces méritent aussi qu'on leur prête attention ! Par exemple, la **Pie-grièche écorcheur**.

Drôle de nom ! Telle est la première réflexion que l'on se fait quand on découvre cette espèce !

Quelques explications : l'adjectif « grièche » désigne quelque chose de piquant. Il ne s'emploie que pour cette pie et pour une ortie. Ce n'est pas flatteur. Bien que ce

passereau soit peu farouche, il nous est difficile de lui imputer une crise urticaire. C'est la forme de son bec qui lui a valu cette dénomination !

Et « écorcheur »... ? c'est dans son comportement que l'on trouve l'explication : à proximité du nid, l'oiseau organise son garde-manger, que l'on appelle aussi « *lardoir* ». En effet, des proies, essentiellement des grillons et des bourdons, sont empalées sur des épines d'églantier ou des barbelés, après avoir été au préalable écorchées. Dure loi de la nature...

Le nid, plutôt massif, fait de racines et d'herbes sèches, est dissimulé à environ 2 mètres du sol, dans des buissons épineux. Quatre à six oeufs teintés gris-vert s'ouvriront après deux semaines de couvaison pour laisser place à des oisillons sans duvet à la peau orange. Pendant deux semaines au nid, puis trois dans la nature, les parents nourrissent leurs oisillons.

Pour la saison, c'est terminé. Une couvée et l'on est quitte de son devoir envers la nature !

Ce passereau est un grand migrateur : de mai à septembre on le retrouve de l'Atlantique à l'Oural et même au-delà. En hiver, il rejoint l'Afrique tropicale, l'Inde, l'Extrême Orient. Que de chemin parcouru pour ce poids plume d'une trentaine de grammes seulement !

Son chant est un pot pourri issu d'imitations d'autres passereaux. On l'assimile parfois à un grincement de faux qu'on aiguise.

En vous promenant dans la boucle de Moisson vous découvrirez peut-être cet oiseau aux mœurs originales. Il vaut le coup d'œil.

La Pie-grièche écorcheur est un oiseau rare en Île-de-France. On dénombre, selon les années, entre 5 à 6 couples sur la zone Natura 2000.

Parole à... Bernard Bourget, maire de Guernes

Monsieur le maire, votre commune est classée en grande partie Natura 2000 ; pensez-vous que cela constitue un atout ?

La commune de Guernes a trois richesses : l'eau, le sable et... la biodiversité ! Le classement en Natura 2000 de notre commune constitue à mes yeux une reconnaissance de la qualité de notre patrimoine naturel. Je souhaite développer le tourisme à Guernes et je pense que le label Natura 2000 sera un plus pour la commune. C'est la garantie de trouver un environnement préservé. Ce classement est donc un atout !

Natura 2000 offre la possibilité de s'engager pour la protection de l'environnement ; quelles actions la commune de Guernes souhaiterait-elle mettre en œuvre ?

La commune de Guernes est longée par la Seine sur une bonne partie de son territoire. On totalise pas moins de 26 km de berges ! Les bras de Guernes jouissent d'ailleurs d'une très bonne réputation auprès des pêcheurs notamment pour leurs brochets. Nous espérons que les crédits Natura 2000 pourront être mobilisables pour aménager les berges du fleuve et des étangs dans un but écologique.

La boucle de Guernes depuis les Coteaux de Rolleboise



Bruno Rouvel, agriculteur à Freneuse

Pouvez-vous décrire en quelques mots votre exploitation

Je me suis installé en 1999 avec ma mère. En 2006, j'ai repris l'exploitation en nom propre et j'exploite une surface de 94 hectares. Je cultive surtout des céréales (blé, orge, maïs) et du colza. Mes parcelles se situent majoritairement à l'entrée de la boucle de Moisson et sur les bords de Seine.

La boucle de Moisson a été classée Natura 2000 en 2006. Une partie de votre exploitation est située à l'intérieur du périmètre ; cela a-t-il impacté votre façon de travailler ?

Pour le moment non, rien a changé depuis le classement. Mais j'ai compris que des mesures agro-environnementales allaient nous être proposées dans les mois prochains.

À quoi correspondent ces mesures ?

Je n'ai pas beaucoup d'informations à ce jour mais il semblerait qu'il s'agisse de contrats passés avec l'agriculteur qui

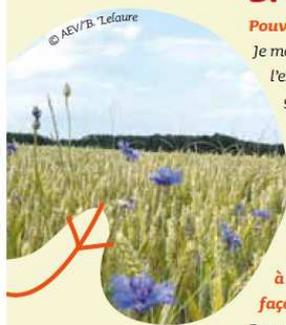
s'engage alors à mettre en œuvre des pratiques favorables à l'environnement en contrepartie d'une rémunération. Pour ma part, j'ai beaucoup de parcelles en jachère sur ma ferme et je pense que ces mesures pourraient être une opportunité pour mieux les valoriser.

L'Œdicnème criard fait partie des espèces emblématiques de la zone ; vous arrive-t-il de l'observer sur vos parcelles ?

Oui ! C'est un oiseau que je commence à bien connaître, chaque année je l'aperçois dans les champs, il n'est pas très craintif si je reste dans mon tracteur.

Au fond, vous semblez plutôt positif quant à ce classement Natura 2000 ?

Effectivement, je ne suis pas inquiet. J'espère en plus que Natura 2000 et plus globalement les espèces animales qui vivent dans la boucle de Moisson seront des arguments suffisants pour la protéger de l'urbanisation qui grignote chaque jour un peu plus les espaces agricoles.



Champ de blé à Freneuse avec bleuets

Natura 2000 sur votre territoire en deux clics : www.aev-iledefrance.fr (rubrique « accès professionnel »)

Gérard Baudoin, ornithologue

Comment vous est venue cette passion pour l'ornithologie ?

Dès mon plus jeune âge j'ai toujours été attiré par la nature et j'ai essayé de la comprendre. Quel âge peut avoir ce cerf ou ce chevreuil ? Comment s'appelle ce papillon ? Pourquoi et comment les oiseaux chantent-ils ? Dès que j'ai pu, je me suis acheté un appareil photo avec téléobjectif, un magnétophone et une parabole pour enregistrer et photographier le brame du cerf. Cet aspect scientifique a toujours été prédominant dans ma découverte de la nature.

Et par le plus grand des hasards, j'ai fait connaissance d'un jeune ornithologue, qui baguait les oiseaux pour le compte du Muséum. Il m'a communiqué sa passion pour les oiseaux. C'était en 1966. J'ai à mon tour obtenu les autorisations de capturer les oiseaux pour les baguer et étudier leur comportement et les migrations. J'ai enregistré, analysé et étudié le chant du Rouge-gorge et de bien d'autres espèces par la suite.

Depuis, ce monde m'apporte toujours autant de découvertes et de leçons d'humilité.

cela va de quelques heures par semaine à quelques heures par jour. Je préfère chercher les territoires occupés par les oedicnèmes ou écouter le chant de l'Engoulevent, plutôt que de regarder la télé. À titre d'exemple, la seule recherche des territoires des oedicnèmes peut m'occuper une centaine d'heures par an et la recherche d'un nid peut prendre plusieurs heures.



Oedicnème criard

Pourquoi vous focaliser sur l'Oedicnème criard ?

Ce qui m'attire en lui : sa rareté – sa discrétion – la difficulté de l'observer – la profondeur de son regard et la couleur de ses yeux. C'est un oiseau plein de contrastes : il peut se rendre invisible pendant des heures et se mettre d'un coup à chanter (ou plutôt à brailler !) au point d'être entendu à plus d'un kilomètre. Il quitte son nid dès que quelqu'un bouge à 500 m, mais il peut construire son nid au bord d'une piste régulièrement utilisée par des camions...

Le projet Natura 2000 est lancé depuis 2008 ; comment participez-vous aux inventaires ?

D'abord en faisant bénéficier les chargés d'études de ma bonne connaissance du terrain, ce qui est un gain de temps appréciable. Ensuite, en fournissant la synthèse de mes observations sur plusieurs années. Enfin, en participant autant que possible aux inventaires sur les zones peu connues.

Ce passe-temps semble très chronophage, avez-vous une idée du temps que vous passez à observer les oiseaux ?

Mes activités professionnelles me laissent une grande liberté pour organiser mon emploi du temps. En fonction des saisons,

Natura 2000 en quelques chiffres

26 000 sites Natura 2000 en Europe
soit 20 % du territoire

1700 sites en France couvrant 12 % du pays ;
soit **8 372** communes (ayant plus de 5% de leur territoire en Natura 2000) représentant au total une population de **plus de 14 millions** d'habitants

35 sites en Île-de-France représentant 8 % de la surface de la région.

À noter dans vos agendas...

Sur réservation : mise à disposition de l'exposition « Natura 2000 » réalisée par l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France. Contact : blelaure@aev-iledefrance.fr

Et toute l'année... : des animations nature gratuites proposées par l'AEV sur plus d'une vingtaine de propriétés régionales, pour faire découvrir aux franciliens une nature riche et insoupçonnée située aux portes de chez eux... Au programme : reconnaissance des empreintes animales, land'art, tête à tête avec les insectes, récolte de miel, identification des plantes, jeux de pistes, balades contées au clair de lune, observation de chauve-souris, ramassage de champignons et dégustation de fruits des bois... Calendrier téléchargeable sur www.aev-iledefrance.fr.



Natura 2000 sur votre territoire en deux clics : www.aev-iledefrance.fr (rubrique « accès professionnel »)

Annexe 15 : Revue de presse

Moisson

Une dizaine d'oiseaux protégés nichent sur 6 000 ha

DEPUIS Maniez-la-Jolie, en direction de la Normandie, il suffit de parcourir seulement quelques kilomètres pour découvrir la boucle de Moisson, un petit paradis pour les oiseaux rares et les amoureux de la nature. C'est cet écrin de verdure et de calme situé à trois quarts d'heure de Paris que dévoile, ce soir à Fresnes*, l'agence des espaces verts d'Île-de-France à l'occasion d'une réunion publique ouverte à tous.

« C'est un site exceptionnel pour sa biodiversité »

Depuis 2006, ce site est classé en zone Natura 2000 ce qui signifie qu'il bénéficie de financements européens pour assurer sa protection. « C'est un site exceptionnel pour sa biodiversité. Une dizaine d'oiseaux protégés y ont élu domicile, comme la fluvette pitchou, l'alouette lula ou l'œdicnème criard. Ces oiseaux participent à la chaîne écologique. Ils



L'alouette lula fait partie des oiseaux protégés qui ont élu domicile dans la boucle de Moisson. (WILDFRANCO)

ont trus, à leur niveau, leur importance », note Benoît Lelaure, chargé de mission Natura 2000 à l'agence des espaces verts d'Île-de-France.

Visibles au digiscope, les volatiles profitent des 6 000 ha protégés qui s'étendent sur la boucle de Moisson,

de Guernes à la forêt de Rosny-sur-Seine, dans un environnement rarement rencontré en France puisqu'il réunit en un même lieu des sols sableux, secs et entourés de coteaux exposés. Le classement en Natura 2000 autorise de nombreuses opérations de communication en direction du grand public et des financements pour les propriétaires du secteur. Le débroussaillage, par exemple, profitant à la pie-grièche, peut être subventionné à 100 % par l'agence des espaces verts.

Pour continuer à profiter de ce site exceptionnel et de ses oiseaux si rares, l'agence des espaces verts demande de ne pas muler en moto ou en quad, de tenir ses chiens en laisse et de bien rester sur les chemins. « Certains oiseaux nichent au sol, dans les brousses. Marcher dessus ou laisser un chien retourner un nid constitue une réelle menace pour eux », ajoute Benoît Lelaure.

M.G.

* Ce soir à 20 h 30 à la salle des fêtes de Fresnes. Entrée gratuite.

Le Parisien 78 – Mardi 7 juillet 2009

Yvelines

La boucle de Moisson site européen Natura 2000

NATURA 2000 est un programme européen destiné à protéger les espaces naturels remarquables. L'Espagne a déjà classé 20% de son territoire. La France, seulement 5%. En Ile de France, 6,3 % du territoire est désormais préservé, soit 7200 km², dont 600 km² pour les Boucles de Guernes et Moisson, et la forêt de Rosny.

Le programme Natura 2000 repose deux directives européennes qui en sont la base réglementaire : la directive Oiseaux (1979) et la directive Habitat (1992).

La directive habitat concerne les territoires remarquables pour leur richesse floristique ou faunistique. C'est le cas des collines calcaires de Vétheuil à Gommecourt et de la partie centrale du domaine régional de Moisson.

La directive Oiseaux concerne les territoires remarquables pour leur avifaune.

Ainsi, les Boucles de Moisson, de Guernes et la forêt de Rosny sont fréquentées par de nombreuses espèces d'oiseaux, dont 8 espèces remarquables qui s'y reproduisent.

La Boucle de Guernes en particulier constitue une halte migratoire importante :

- l'alouette Lulu affectionne les milieux secs et les landes
- l'oedicnème criard (ou courlis de terre), oiseau emblématique, rarissime en Ile de France, préfère les zones dénudées et chaudes.
- le pic noir, plus grand pic européen, sédentaire, trouve la sécurité dans les forêts.
- l'engoulevent d'Europe, à l'aise dans les friches et les bois clairsemés, en forte régression en Ile-de-France.
- Le pic mar se cache dans les forêts de feuillus.
- la bondrée apivore, dans les zones boisées et sous-bois clairsemés, campagnes et friches.

- la pie-grièche écorcheur : campagne parsemée de haies, bosquets, épineux, broussailles.
- le sterne pierregrain, pour finir, niche près des rivières et lacs, plages et marais.

Le Comité de Pilotage de NATURA 2000 directive Oiseaux pour la forêt de Rosny et les boucles de Guernes et Moisson a été mis en place le 1^{er} juillet 2008 à la mairie de Rosny sur Seine sous la présidence de Françoise Descamps-Crosnier, Conseillère régionale. Un calendrier de travail permettra au Document d'Objectifs (DOCOB) d'être prêt pour 2010 (cf article R 414-11 du code de l'environnement). L'opération est menée par Benoît Delaure, chargé de mission à l'Agence des Espaces Verts.

deux démarches sont proposées aux propriétaires :

- une charte, engagement moral dans lequel on s'engage à mettre en œuvre des pratiques favorables à l'environnement. En contrepartie : exonération de la taxe sur le foncier non bâti ;
- un contrat quinquennal, renouvelable, proposé sur la base du volontariat aux différents propriétaires privés ou publics. Il s'agit de les engager dans une logique de culture et d'entretien de leurs parcelles pour favoriser le milieu avifaune : plantations, fauchages, rotations de cultures, pâturage, réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, etc.

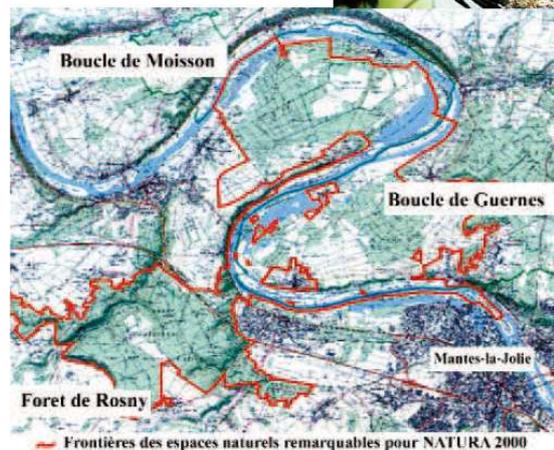
En contrepartie, exonération de la taxe sur le foncier non bâti et

compensation financière (fonds de l'État et de l'Europe) pour couvrir d'éventuels frais occasionnés par le respect de la charte.

Remarque : certains pays comme la Belgique ont choisi une démarche réglementaire et obligent les propriétaires à se mettre en conformité avec la charte de Natura 2000. La France a opté pour une démarche d'information, de concertation, d'application sur la base du volontariat.

NATURA 2000 semble avoir reçu un accueil très favorable du public et sa mise en œuvre sera chose facile pour les domaines régionaux (forêts de Rosny et de Moisson, base de loisirs) qui couvrent la plus grande partie du périmètre. Pour le reste, la multiplicité des propriétaires privés et la complexité du parcellaire agricole et forestier risquent bien de compliquer la tâche.

Daniel Vaugelade
Président
Union pour la Protection de la
Boucle de Moisson UPBMH



Freneuse

Les boucles de la Seine : biodiversité à sauvegarder

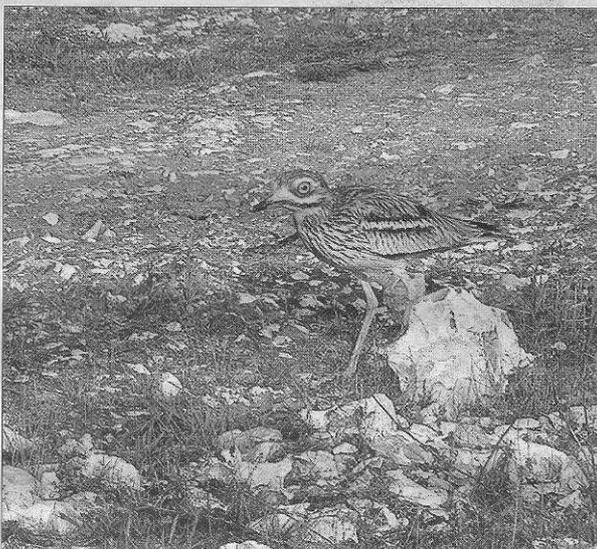
La salle des fêtes accueillait une conférence sur la biodiversité dans les boucles de Moisson, Guernes et Rosny-sur-Seine.

Professionnels, amateurs et curieux s'étaient donnés rendez-vous nombreux mardi dernier, à la salle des fêtes pour une réunion d'information sur la biodiversité dans les boucles de Moisson, Guernes et Rosny, classée zone de protection spéciale depuis avril 2006 par le réseau européen Natura 2000.

Regroupant les espaces naturels identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces animales et végétales qui y vivent, le projet Natura 2000, régi par deux directives européennes, « Oiseaux », dont l'Union Européenne célèbre cette année le 30^e anniversaire et « Habitats », vise à concilier les exigences écologiques des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles.

Plus de 200 espèces

Chacun a donc pu découvrir la diversité et la richesse



La boucle de Moisson constitue une étape migratoire pour l'œdicnème criard.

ornithologique des 6 028 hectares composant le site et recensant plus de 200 espèces lors de cette présentation faite par Benoît Lalaure, chargé de mission auprès de l'agence des espaces verts d'Ile-de-France, avec la participation du centre ornithologique d'Ile-de-France, agrémentée d'une exposition photo de Martial Colas.

Comprenant à la fois de grands espaces boisés et des plans d'eau régulièrement égrenés, accueillant de nombreux oiseaux d'eau, ce territoire offre aussi la possibilité d'observer des habitats rares utilisés par les oiseaux non seulement en période de reproduction mais aussi lors de passages prénuptiaux ou postnuptiaux. D'un grand intérêt en tant qu'étape migratoire pour l'œdicnème criard ou l'alouette lulu, on peut aussi admirer d'autres espèces remarquables et plus occasionnelles, telles le busard des roseaux ou la bécassine sourde.

La présence de nombreux plans d'eau font aussi du site un dortoir hivernal et une zone d'hivernage d'importance régionale, la Seine constituant sur ce secteur une vallée alluvionnaire particulièrement large et les boucles et les boisements attenants, une entité écologique très favorable à l'avifaune.

Benoît Lalaure a aussi souligné le nécessaire besoin de sauvegarde et de préservation de ces espaces naturels qui accueillent des espèces en déclin. À ce titre « *l'implication dans l'environnement doit être quotidienne* ». Le maintien de la biodiversité se comprend comme la diversité des organismes vivants dans l'organisation et la répartition des écosystèmes, elle est une composante essentielle du développement durable et à ce titre, une véritable assurance-vie pour notre monde en perpétuel changement.

E. J.

Annexe 16 : Animations et opérations de communication réalisées pendant l'élaboration du DOCOB

| | |
|--|--|
| <p>1. Réunion grand public sur Natura 2000 et la biodiversité organisée le 7 octobre 2008 à la salle polyvalente de Saint-Martin-la-Garenne, 45 personnes présentes</p> |  |
| <p>2. Réunion grand public sur Natura 2000 et la biodiversité organisée le mardi 7 juillet 2009 à la salle des fêtes de Freneuse, 60 personnes présentes</p> | |
| <p>3. Envoi d'un courrier aux propriétaires ayant plus de 5 ha dans la zone Natura 2000 pour les informer du classement et des inventaires ornithologiques.</p> | |
| <p>4. Octobre 2009, intervention dans le cadre des journées techniques de l'ATEN à Dôle (39), présentation du plan de communication mis en œuvre par l'AEV autour de Natura 2000</p> | |
| <p>5. Janvier 2010, conférence pour des étudiants sur Natura 2000 et la biodiversité à Chantilly (60), 400 étudiants présents</p> | |
| <p>6. Mai 2010, fête de la Nature, organisation d'une sortie nature sur la réserve naturelle régionale de la boucle de Moisson : « A l'écoute des oiseaux crépusculaire », 8 personnes présentes.</p> |  |
| <p>7. Mai 2010, fête de la Nature, organisation d'une balade sur le thème de la biodiversité et de la protection de la ressource en eau à Saint-Martin-la-Garenne. Manifestation organisée en partenariat avec Veolia. 30 personnes présentes.</p> |  |
| <p>8. Mai 2010, fête de la nature, organisation par Lafarge d'une journée « découverte de la biodiversité dans la boucle de Guernes », manifestation organisée en partenariat avec Escapade et en liaison avec l'Agence des Espaces Verts.</p> | |

Annexe 17: Liste des espèces autorisées pour les haies

Les haies éligibles devront être composées majoritairement des essences de la liste ci-dessous. En cas de plantation, les espèces doivent être choisies dans cette même liste.

| Nom français | Nom scientifique | Nom français | Nom scientifique |
|----------------------------|----------------------------------|---|----------------------------------|
| Arbres | | Autres : (arbustes, buissons...) | |
| Alisier torminal | <i>Sorbus torminalis</i> | Aubépine épineuse* | <i>Crataegus laevigata</i> |
| Aulne glutineux | <i>Alnus glutinosa</i> | Aubépine monogyne* | <i>Crataegus monogyna</i> |
| Bouleau verruqueux | <i>Betula pendula</i> | Bourdaïne | <i>Frangula alnus</i> |
| Charme | <i>Carpinus betulus</i> | Buis | <i>Buxus sempervirens</i> |
| Châtaignier | <i>Castanea sativa</i> | Camerisier à balais | <i>Lonicera xylosteum</i> |
| Chêne pédonculé | <i>Quercus robur</i> | Cerisier Sainte Lucie | <i>Prunus mahaleb</i> |
| Chêne sessile | <i>Quercus petraea</i> | Cornouiller mâle | <i>Cornus mas</i> |
| Cormier | <i>Sorbus domestica</i> | Cornouiller sanguin | <i>Cornus sanguinea</i> |
| Erable champêtre | <i>Acer campestre</i> | Coudrier = Noisetier | <i>Corylus avellana</i> |
| Erable plane | <i>Acer platanoides</i> | Framboisier | <i>Rubus idaeus</i> |
| Erable sycomore | <i>Acer pseudoplatanus</i> | Fusain d'Europe | <i>Euonymus europaeus</i> |
| Frêne commun | <i>Fraxinus excelsior</i> | Genêt à balais | <i>Cytisus scoparius</i> |
| Merisier | <i>Prunus avium</i> | Genévrier commun | <i>Juniperus communis</i> |
| Noyer commun | <i>Juglans regia</i> | Groseillier à maquereau* | <i>Ribes uva-crispa</i> |
| Orme champêtre | <i>Ulmus minor</i> | Groseillier rouge | <i>Ribes rubrum</i> |
| Poirier commun | <i>Pyrus communis</i> | Houx | <i>Ilex aquifolium</i> |
| Pommier sauvage | <i>Malus sylvestris</i> | If commun | <i>Taxus baccata</i> |
| Saule marsault | <i>Salix caprea</i> | Néflier | <i>Mespilus germanica</i> |
| Sorbier des oiseleurs | <i>Sorbus aucuparia</i> | Nerprun purgatif * | <i>Rhamnus cathartica</i> |
| Tilleul à grandes feuilles | <i>Tilia platyphyllos</i> | Prunellier * | <i>Prunus spinosa</i> |
| Tilleul à petites feuilles | <i>Tilia cordata</i> | Ronce sp* | <i>Rubus sp</i> |
| | | Rosier des chiens = Eglantier * | <i>Rosa canina</i> |
| | | Sureau noir | <i>Sambucus nigra</i> |
| | | Troène vulgaire | <i>Ligustrum vulgare</i> |
| | | Viorne lantane | <i>Viburnum lantana</i> |
| | | Viorne obier | <i>Viburnum opulus</i> |

Les arbustes épineux sont marqués d'un * ; Les espèces les plus adaptées au territoire sont notées en gras

Annexe 18: Liste des espèces autorisées pour les ripisylves

Les ripisylves éligibles devront être composées majoritairement des essences de la liste ci-dessous. En cas de plantation, les espèces doivent être choisies dans cette même liste.

| Nom français | Nom scientifique |
|------------------------|---------------------------|
| Aubépine monogyne | <i>Crataegus monogyna</i> |
| Aulne glutineux | <i>Alnus glutinosa</i> |
| Bouleau pubescent | <i>Betula alba</i> |
| Bouleau verruqueux | <i>Betula pendula</i> |
| Cerisier à grappes | <i>Prunus padus</i> |
| Chêne pédonculé | <i>Quercus robur</i> |
| Coudrier = Noisetier | <i>Corylus avellana</i> |
| Frêne commun | <i>Fraxinus excelsior</i> |
| Orme champêtre | <i>Ulmus minor</i> |
| Peuplier blanc | <i>Populus alba</i> |
| Peuplier grisard | <i>Populus canescens</i> |
| Peuplier noir | <i>Populus nigra</i> |
| Peuplier tremble | <i>Populus tremula</i> |
| Saule à trois étamines | <i>Salix triandra</i> |
| Saule blanc | <i>Salix alba</i> |
| Saule cassant | <i>Salix fragilis</i> |
| Saule cendré | <i>Salix cinerea</i> |
| Saule des vanniers | <i>Salix viminalis</i> |
| Saule Marsault | <i>Salix caprea</i> |
| Saule pourpre | <i>Salix purpurea</i> |
| Sureau noir | <i>Sambucus nigra</i> |

Annexe 19: Liste des espèces autorisées pour l'implantation d'une prairie

En cas d'implantation, les graminées doivent obligatoirement être semées en mélange avec une légumineuse.
Les légumineuses peuvent être semées pures.

| GRAMINEES | LEGUMINEUSES |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Agrostide fine- Agrostide stolonifère- Dactyle aggloméré- Fétuque des prés- Fétuque élevée- Fétuque ovine- Fétuque rouge- Fléole des prés- Fromental- Houlique laineuse- Pâturin commun- Pâturin des près- Ray-grass anglais- Ray-grass d'Italie- Vulpin des près | <ul style="list-style-type: none">- Gesse des près- Lotier corniculé- Luzerne cultivée²- Luzerne lupuline (Minette)- Mélilot officinal- Sainfoin- Trèfle blanc- Trèfle des près- Trèfle hybride- Trèfle incarnat- Vesce cultivée |

² Dans le respect de la circulaire du 24 mars 2003

Annexe 20 : Liste des couverts autorisés pour le gel et les bandes enherbées

Gel : pur ou en mélange

Bandes enherbées : en mélange

| GRAMINEES | LEGUMINEUSES |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Dactyle - Fétuque des prés - Fétuque élevée - Fétuque rouge - Fétuque ovine - Fléole des prés - Moha - Pâturin commun - Ray-grass anglais - Ray-grass hybride - Ray-grass italien | <ul style="list-style-type: none"> - Gesse commune - Lotier corniculé - luzerne - Mélilot - Minette - Sainfoin - Trèfle blanc - Trèfle hybride - Trèfle incarnat - Trèfle violet - Trèfle souterrain - Vesce commune - Vesce velue |
| AUTRES | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Moutarde blanche - Navette fourragère - Phacélie - Radis fourrager | |
| <p>Les couverts spontanés peuvent être acceptés <i>sous réserve de diagnostic et en conformité avec la réglementation</i></p> | |
| <p>Les couverts de la « jachère faune sauvage » et de la « jachère fleurie » sont autorisés <i>sous réserve de diagnostic</i></p> | |

Source : Selon arrêté préfectoral « jachères »

Annexe 21 : Liste des couverts autorisés pour les couverts d'intérêt avifaunistique

| Mélange d'au moins 5 espèces de la liste suivante | | | |
|---|---|----------------------------------|-------------------------------|
| <i>Recommandation : 50 % Graminées, 30% légumineuses, 20% autres</i> | | | |
| Graminées | | Légumineuses | |
| Agrostide fine | <i>Agrostis tenuis</i> | Lotier corniculé | <i>Lotus corniculatus</i> |
| Agrostis stolonifère | <i>Agrostis stolonifera</i> | Luzerne | <i>Medicago sativa</i> |
| Avoine élevée | <i>Arrhenatherum elatius</i> | Mélilot blanc | <i>Melilotus albus</i> |
| Cretelle | <i>Cynosurus cristatus</i> | Mélilot officinal | <i>Melilotus officinalis</i> |
| Dactyle | <i>Dactylis glomerata</i> | Minette | <i>Medicago minima</i> |
| Fétuque des prés | <i>Festuca pratensis</i> | Sainfoin | <i>Onobrychis viciifolia</i> |
| Fétuque faux-roseau | <i>Festuca arundinacea</i> | Trèfle blanc | <i>Trifolium repens</i> |
| Fétuque ovine | <i>Festuca ovina</i> | Trèfle de Perse | <i>Trifolium resupinatum</i> |
| Fétuque rouge | <i>Festuca rubra</i> | Trèfle des prés (violet) | <i>Trifolium pratense</i> |
| Fléole des prés | <i>Phleum pratense</i> | Trèfle incarnat | <i>Trifolium incarnatum</i> |
| Houlque Laineuse | <i>Holcus lanatus</i> | Trèfle d'Alexandrie | <i>Trifolium alexandrinum</i> |
| Orge faux-seigle | <i>Hordeum secalinum</i> | Trèfle hybride | <i>Trifolium hybridum</i> |
| Pâturin commun | <i>Poa trivialis</i> | Vesce à épis | <i>Vicia cracca</i> |
| Pâturin des prés | <i>Poa pratensis</i> | Vesce commune | <i>Vicia sativa</i> |
| Ray-grass Anglais | <i>Lolium perenne</i> | | |
| Vulpin des prés | <i>Alopecurus pratensis</i> | | |
| Autres | | | |
| Achillée millefeuille | <i>Achillea millefolium</i> | Bleuet des champs | <i>Centaurea cyanus</i> |
| Carotte sauvage | <i>Daucus carota</i> | Compagnon rouge / Silène dioïque | <i>Silene dioica</i> |
| Centaurée des prés | <i>Centaurea jacea</i> <i>grandifolia</i> | Cumin des prés | <i>Silene dioica</i> |
| Centaurée scabieuse | <i>Centaurea scabiosa</i> | Mauve sylvestre | <i>Malva sylvestris</i> |
| Chicorée sauvage | <i>Cichorium intybus</i> | Onagre bisannuelle | <i>Oenothera biennis</i> |
| Grande marguerite | <i>Leucanthemum vulgare</i> | Phacélie | <i>Phacelia tanacetifolia</i> |
| Leontodon variable | <i>Leontodon hispidus</i> | Sarrasin | <i>Fagopyrum esculentum</i> |
| Mauve musquée | <i>Malva moschata</i> | Sauge des prés | <i>Salvia pratensis</i> |
| Origan | <i>Origanum vulgare</i> | Tanaisie en corymbe | <i>Tanacetum corymbosum</i> |
| Tanaisie vulgaire | <i>Tanacetum vulgare</i> | Vulnaire | <i>Anthyllus vulneraria</i> |
| Dans les zones de reproduction de l'Œdicnème criard (selon diagnostic) | | | |
| L'association Trèfle blanc (recommandation : 2 à 3kg/ha) + Fétuque ovine (recommandation : 5kg/ha) est autorisée Ou autres mélanges aux caractéristiques similaires (couvert ras au développement lent et peu dense) et semés à faible densité | | | |

Annexe 22 : Liste des couverts autorisés pour la mesure en faveur de l'Œdicnème criard

| Couverts autorisés pour l'Œdicnème criard |
|---|
| Navette fourragère (type hiver qui ne monte pas à graine) à semer avant le 1 ^{er} avril avec une densité recommandée de 3 à 5 kg par hectare dans les sols sableux et séchants |
| D'autres cultures annuelles de printemps peuvent être adaptées, elles pourront être acceptées sous réserve de validation lors du diagnostic d'exploitation |

Annexe 23 : Contenu minimal du plan de gestion pastoral et liste des espèces à maîtriser pour maintenir le milieu ouvert

Le plan de gestion pastoral comprendra au minimum :

- les surfaces engagées cartographiées
- l'effectif maximal ou le chargement moyen à respecter sur l'unité engagée
- les périodes de pâturage autorisées ainsi que les localisations cartographiques
- les résultats attendus en termes de pression de pâturage (exemple : note de racleage ou suivi photographique...)
- le positionnement des points d'eau et leur déplacement
- les conditions dans lesquels l'affouragement est autorisé
- l'utilisation des clôtures en cas de pâturage en parcs tournants
- les modalités d'utilisation des traitements antiparasitaires

| Liste des espèces à maîtriser pour maintenir le milieu ouvert | |
|--|-----------------------------|
| Nom Français | Nom latin |
| Erable plane | <i>Acer platanoides</i> |
| Erable sycomore | <i>Acer pseudoplatanus</i> |
| Bouleau verruqueux | <i>Betula pendula</i> |
| Arbre à papillons (Buddleia) | <i>Buddleja davidii</i> |
| Cornouiller sanguin | <i>Cornus sanguinea</i> |
| Aubépine monogyne | <i>Crataegus monogyna</i> |
| Genêt à balais | <i>Cytisus scoparius</i> |
| Bourdaie | <i>Frangula alnus</i> |
| Cytise | <i>Laburnum anagyroides</i> |
| Pin sylvestre (et autres résineux) | <i>Pinus sylvestris</i> |
| Peuplier tremble | <i>Populus tremula</i> |
| Cerisier tardif | <i>Prunus serotina</i> |
| Prunellier | <i>Prunus spinosa</i> |
| Robinier faux-acacia | <i>Robinia pseudoacacia</i> |
| Rosier des chiens (Eglantier) | <i>Rosa canina</i> |
| Ronces sp | <i>Rubus sp.</i> |
| Saule marsault | <i>Salix caprea</i> |
| Saule cendré | <i>Salix cinerea</i> |
| Sureau noir | <i>Sambucus nigra</i> |

Cette liste n'est pas exhaustive mais comprend les principales espèces à fort pouvoir colonisateur dans les milieux ouverts.

Le plan de gestion pastorale devra préciser si l'élimination doit être totale ou seulement partielle.

Annexe 24 : Liste des plantes invasives (ESPECES AVEREES)

| Espèce (Nom latin) | Espèce (Nom français) | Famille |
|---------------------------|-------------------------------|------------------|
| Acacia dealbata | Mimosa | Fabaceae |
| Acer negundo | Erable negundo | Aceraceae |
| Ailanthus altissima | Faux-verniss du Japon | Simaroubaceae |
| Ambrosia artemisiifolia | Ambrosie à feuilles d'armoise | Asteraceae |
| Amorpha fruticosa | Faux-indigo | Fabaceae |
| Aster lanceolatus | Aster américain | Asteraceae |
| Aster novi-belgii | Aster américain | Asteraceae |
| Azolla filiculoides | Azolla fausse-fougère | Azollaceae |
| Baccharis halimifolia | Séneçon en arbre | Asteraceae |
| Bidens frondosa | Bident à fruits noirs | Asteraceae |
| Buddleja davidii | Buddleia du Père David | Buddlejaceae |
| Campylopus introflexus | | Dicranaceae |
| Carpobrotus edulis | Griffes de sorcières | Aizoaceae |
| Carpobrotus acinaciformis | Griffes de sorcières | Aizoaceae |
| Cortaderia selloana | L'herbe de la pampa | Poaceae |
| Elodea canadensis | Elodée du Canada | Hydrocharitaceae |
| Elodea nuttallii | Elodée de Nuttall | Hydrocharitaceae |
| Elodea callitrichoides | Elodée à feuilles allongées | Hydrocharitaceae |
| Fallopia japonica | Renouée du Japon | Polygonaceae |
| Fallopia sachalinensis | Renouée de Sakhaline | Polygonaceae |
| Impatiens glandulifera | Balsamine géante | Balsaminaceae |
| Impatiens parviflora | Balsamine à petites fleurs | Balsaminaceae |
| Lagarosiphon major | Lagarosiphon | Hydrocharitaceae |
| Lemna minuta | Lentille d'eau minuscule | Lemnaceae |
| Ludwigia peploides | Jussie | Onagraceae |
| Ludwigia grandiflora | Jussie | Onagraceae |
| Myriophyllum aquaticum | Myriophylle du Brésil | Haloragaceae |
| Paspalum dilatatum | Paspale dilaté | Poaceae |
| Paspalum distichum | Paspale distique | Poaceae |
| Robinia pseudoacacia | Robinier faux-acacia | Fabaceae |
| Senecio inaequidens | Séneçon du Cap | Asteraceae |
| Solidago canadensis | Solidage du Canada | Asteraceae |
| Solidago gigantea | Solidage glabre | Asteraceae |

Source : MULLER S. (coord) 2004 – plantes invasives en France. Museum national d'Histoire naturelle, Paris, 168p.
(Patrimoines naturels,62)

Surligné en vert = les espèces rencontrées en Île-de-France dans la nature (abondance et caractère nuisible variables)

Annexe 25 : Calcul de la rémunération de la mesure forêt.2 « Développement de bois sénescents »

Calcul de la rémunération pour le maintien d'arbres sénescents, à cavités, à fissures ou à branches mortes :

Le calcul de la rémunération est basé sur le résultat d'un groupe de travail mis en place par la Direction de la nature et des paysages et associant les représentants des propriétaires publics et privés, de représentants des services déconcentrés de l'État et du monde associatif, de l'Institut pour le Développement Forestier et de l'École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts.

Celui-ci est basé sur la définition de deux types de caractéristiques liées aux arbres désignés et au peuplement, et évaluées selon trois grandes catégories d'essences (chêne/hêtre, résineux et feuillus divers) :

- des paramètres fixés au niveau régional : l'âge d'exploitabilité, le prix unitaire des bois à l'âge d'exploitabilité (correspondant à la qualité sciage) et la valeur du fonds (estimée à 2000 €/ha)
- des variables propres aux arbres désignés et au peuplement, qui seront à définir avec le propriétaire : la densité moyenne des arbres, le nombre de tiges concernées par la mesure hectare et leur diamètre.

Ces caractéristiques permettent de calculer le manque à gagner qui fait l'objet de la rémunération du bénéficiaire.

| | | Unité | Nom | Chêne en forêt publique | Chêne en forêt privée | Hêtre | Résineux | Feuillus précieux (frêne, érable, châtaignier, merisier) | Feuillus divers (bouleau, tremble, charme) |
|--|---|------------------|----------------|-------------------------|-----------------------|-----------|------------|--|--|
| Paramètres régionaux | Age d'exploitabilité | ans | A | 180 | 140 | 90 | 70 | 60 | 60 |
| | Prix unitaire des tiges concernées (prix d'1m ³ de sciage) | €/m ³ | P | 120 | 100 | 40 | 30 | 80 | 20 |
| | Valeur du fonds | €/ha | F | 2000 | 2000 | 2000 | 2000 | 2000 | 2000 |
| Variables propres aux arbres désignés et au peuplement | Densité moyenne en arbres de cette dimension (densité qu'un peuplement complet d'arbres identiques contiendrait à l'hectare en posant l'hypothèse que la somme des surfaces couvertes par chaque arbre donne la surface totale du peuplement) | nb/ha | N | 100 | 70 | 80 | 200 | 60 | 100 |
| | Volume bois fort des tiges concernées (tarif de cubage Chaudet 14) | m ³ | V | 3.8 | 3 | 2.5 | 2 | 2 | 1.7 |
| Valeurs intermédiaires nécessaires pour le calcul du manque à gagner | Taux d'actualisation ($t=0.06e^{-A/100}$) | | t | 0.010 | 0.015 | 0.022 | 0.030 | 0.033 | 0.033 |
| | Valeur des bois concernés ($R=P*V$) | € | R | 456 | 300 | 100 | 60 | 160 | 34 |
| | Superficie couverte par les bois concernés ($S=n/N$) | ha | S | 0.010 | 0.014 | 0.012 | 0.005 | 0.017 | 0.010 |
| | Valeur du fonds rapportée à la surface immobilisée ($F_s=F*S$) | € | F _s | 20 | 28 | 24 | 10 | 34 | 20 |
| Manque à gagner ($M=[R+ F_s][1-1/(1+t)^{30}]$) | € par arbre | M | 124 | 118 | 60 | 41 | 120 | 33 | |

Exemple de 2 chênes de 45cm de diamètre réservés à l'hectare en forêt privée :

Avec : N=80 tiges/ha, on obtient un manque à gagner de 179 €/ha.

Cahier des charges des mesures contractuelles de gestion des sites Natura 2000 Région Ile-de-France - 24/30

Calcul du volume bois fort d'après le diamètre à 1.30 m (tarif Chaudet 14):

La formule de cubage utilisée est : $V = 0.000057 \cdot (D_{1.30})^3 \cdot 2.2$.

| Diamètre à 1.30m (cm) | 10 | 15 | 20 | 25 | 30 | 35 | 40 | 45 | 50 | 55 | 60 | 65 | 70 | 75 | 80 | 85 | 90 | 95 | 100 |
|------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-------|
| Volume bois fort (m ³) | 0.06 | 0.14 | 0.33 | 0.44 | 0.74 | 0.99 | 1.29 | 1.62 | 2.17 | 2.59 | 3.31 | 3.81 | 4.35 | 5.28 | 6.34 | 7.54 | 7.72 | 8.01 | 10.42 |

Méthode de calcul du manque à gagner présentée à titre informatif :

▪ Estimation de la valeur d'un arbre à réserver

- Le maintien d'arbres sur pied au delà de leur terme d'exploitabilité engendre un coût d'immobilisation d'un capital comprenant d'une part les arbres, qui auraient sur le marché une valeur R (dont il faut ne pas oublier qu'en moyenne ce sont des bois de faible qualité économique), d'autre part le fonds qui les porte, de valeur F . Si l'on désigne par t le taux d'actualisation, ce coût d'immobilisation s'écrit $t \cdot (R+F)$. Cependant, il s'agit en l'occurrence de ne pas récolter les arbres et le propriétaire subit essentiellement le coût d'immobilisation mentionné ci-dessus.

- Un arbre sélectionné perd progressivement toute valeur marchande tandis que le fonds se trouve immobilisé pendant une durée de 30 ans. L'immobilisation est donc contractualisée sur une période de 30 ans à la suite de laquelle le contrat peut éventuellement être renouvelé. Le manque à gagner M s'établit alors à :

$$M = [R + Fs] \left[1 - \frac{1}{(1+t)^{30}} \right]$$

- R étant la valeur forfaitaire du bois en début d'engagement,
- F_s étant la valeur forfaitaire du fonds pour la surface immobilisée (déterminée ci-dessous),
- t étant le taux d'actualisation déterminé conformément au paragraphe suivant.

▪ Estimation de la surface réservée

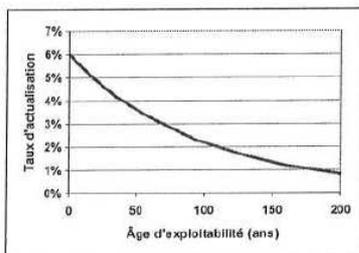
- Dans la mesure où l'on raisonne sur quelques arbres seulement, d'effectif n , il est nécessaire de déterminer la surface S qu'ils couvrent. Il est proposé de le faire sur la base du nombre d'arbres N qu'un peuplement complet d'arbres identiques contiendrait à l'hectare, en posant l'hypothèse que la somme des surfaces couvertes par chaque arbre donne la surface totale du peuplement. Ainsi, on aura : $S = n/N$.

▪ Fixation du taux d'actualisation

- Relation entre l'âge d'exploitabilité et le taux d'actualisation :

$$t = 0,06 \cdot e^{-A/100}$$

- Moyennant ce barème de fixation du taux d'actualisation, le sacrifice d'exploitation engendré par une suspension de récolte d'un arbre arrivé à maturité peut être évalué aisément, comme le montrent les exemples suivants.



Conception et réalisation : Mission Natura 2000 / AEV, ECOSPHERE ; photo de couverture : B. Lelaure / AEV

Agence des espaces verts de la Région Île-de-France

99, rue de l'Abbé-Groult - 75015 Paris - Téléphone : 01 72 69 51 00 - Télécopie : 01 45 33 02 85
www.aev-iledefrance.fr



Imprimé sur du papier recyclé certifié éco-label européen

